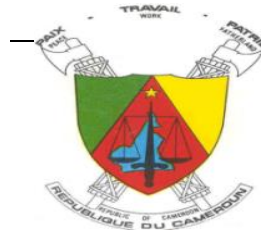


REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL- PATRIE

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM

COMMUNE DE YOKO



REPUBLIC OF CAMEROON
PAECE-WORK -FATHERLAND

CENTER REGION

MBAM AND KIM DIVISION

YOKO COUNCIL

NOTE D'IDEE DE PROJET (NIP)

PROJET DE CONSERVATION DE LA FORET COMMUNALE DE YOKO PAR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES AGRO-SYLVO-PASTORALES

Version Finale



Les populations de l'Arrondissement de Yoko barrent la voie à l'exploitation du bois d'oeuvre et décident de conserver leur Forêt Communale pour qu'elle contribue à séquestrer CO2 de l'air.

Les populations de la Commune de Yoko barrent la voie à l'exploitation du bois d'œuvre et décident de conserver leur Forêt Communale pour qu'elle contribue à séquestrer le CO2 de l'air



Réalisé par : Le Centre Africain de Recherches
Forestières Appliquées et de Développement (CARFAD)

Janvier 2016

SOMMAIRE

Page

PARTIE 0: RAPPORT DE LA PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU COMITE DE PILOTAGE DU 23/10/2015	1
INTRODUCTION	2
1.SYNTHESE DE LA PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS	2
2. INFORMATION DES DIFFERENTES PARTIES PRENANTES SUR LES NOUVELLES ORIENTATIONS DU PROJET REDD+ DE LA COMMUNE DE YOKO	6
PARTIE II: ANNEXES	36
ANNEXE 1: REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	1
ANNEXE 2 : DECRET PORTANT INCORPORATION AU DOMAINE PRIVE DE YOKO D'UNE PORTION DE FORET DE 29 500 HA DENOMMEE « FORET COMMUNALE DE YOKO »	2
ANNEXE 3 : SITUATION DE REFERENCE DE LA ZONE DU PROJET	5
ANNEXE 4: RAPPORT DE L'ANALYSE DES IMAGES SATELLITAIRES	8
ANNEXE 5 : PROCES VERBAL L'ATELIER DE LANCEMENT	18
ANNEXE 6: RAPPORT CONSOLIDE DES REUNIONS DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION	25
ANNEXE 7 : FICHES DE PRESENCE LORS DE LA CONSULTATION COMPLEMENTAIRE DES PARTIES PRENANTES DANS LE DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM	73
ANNEXE 8 : RAPPORT DE L'ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE	93
ANNEXE 9 : PV DE VALIDATION DE LA NOTE D'IDEE DE PROJET PAR LE COMES.....	98
ANNEXE 10: CADRE INSTITUTIONNEL DE GESTION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PILOTE REDD+.....	111
ANNEXE 11 : PRIORITES DE DEVELOPPEMENT SOCIO ECONOMIQUES DE YOKO A ADRESSER PAR LE PROJET REDD+	113
ANNEXE 12 : SCENARIO DE REFERENCE	115
PARTIE III: PLAN DE FORMATION	134
PARTIE IV: TDR DE L'ETUDE DE FAISABILITE	140

**PARTIE 0: RAPPORT DE LA PRISE EN COMPTE DES
RECOMMANDATIONS DU COMITE DE PILOTAGE DU
23/10/2015**

INTRODUCTION

Suite aux recommandations faites lors de la session extraordinaire du Comité de Pilotage des activités de la REDD+, tenue le 23 Octobre 2015 à l'hôtel Azur de Yaoundé, sur la Note d'Identification de Projet (NIP) présentée par la Commune de Yoko, une commission a été mise sur pied pour intégrer les observations fournies par le Comité d'une part et informer les parties prenantes sur les nouvelles orientations du projet.

Ladite commission était constituée des experts du CARFAD, du Cadre chargé des Aspects Socio-Economiques de la Cellule Régionale du PNDP/Centre, ainsi que du Chef de Service Technique de la Commune de Yoko.

Ce document comporte deux sections à savoir : la synthèse de la prise en compte des recommandations et l'information des différentes parties prenantes des nouvelles orientations du projet.

1. SYNTHESE DE LA PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS

La prise en compte des recommandations du Comité de Pilotage des activités de la REDD+ est présentée dans le tableau suivant.

Synthèse de la prise en compte des recommandations :

RECOMMANDATIONS	ANCIENNES PROPOSITIONS	NOUVELLES PROPOSITIONS
<p>Revoir le titre, les activités et le calendrier de mise en œuvre des activités du projet</p>	<p>Projet de conservation intégrale de la forêt communale de Yoko et de restauration de 8 415 ha de savane arbustive et arborée de sa zone périphérique.</p> <p>Objectif général : du projet est de restaurer les 8 415 ha de savane arborée et arbustive de la zone périphérique et de conserver les 29 500 ha de la Forêt Communale tout en améliorant les conditions de vie des populations riveraines. .</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • OS₁ : Promouvoir dans la zone périphérique du massif forestier, des activités respectueuses de l'environnement et génératrices de revenus (agroforesterie, pisciculture, apiculture, petit élevage, etc.). • OS₂ : Lutter contre la coupe illicite et anarchique du bois et le braconnage ; • OS₃ : Lutter contre toutes formes de dégâts causés par l'élevage (feux de brousse, induration des sols par piétinement par le bétail) ; • OS₄ : Lutter contre toute forme d'agriculture non respectueuse de l'environnement (agriculture itinérante, etc). <p>Principales activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activités de gestion durable des terres (agroforesterie, apiculture, pisciculture, petit élevage, écotourisme) ; • Activités de conservation (lutte contre le braconnage et les feux de brousse...) 	<p>Projet de conservation de la forêt communale de Yoko par la mise en œuvre des activités de agro-sylvo-pastorales.</p> <p>Objectif général : Contribuer à protéger les 29 500 ha de la Forêt Communale de Yoko contre toute forme de destruction tout en améliorant les conditions de vie des populations riveraines.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • OS₁ : Elaborer et valider un plan d'utilisation et de gestion durable des terres ainsi qu'identifier les sites de mise en œuvre des activités agro-sylvo-pastorales; • OS₂ : Mise en œuvre du plan d'utilisation et de gestion durable des terres de la zone du projet. <p>Principales activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et validation d'un plan d'utilisation et de gestion durable des terres de la zone du projet (différentes études et mise en place des infrastructures nécessaires pour la conduite des activités structurantes du projet); • Identification des sites de mise en œuvre des activités agro-sylvo-pastorales ; • Mise en œuvre du plan d'utilisation et de gestion durable des terres de la zone du projet (conduite effective des activités structurantes du projet : surveillance de la FCY et conduite des activités génératrices de revenus).

RECOMMANDATIONS	ANCIENNES PROPOSITIONS	NOUVELLES PROPOSITIONS
	<p>Temps requis pour les engagements financiers: 03 mois</p> <p>Temps nécessaire pour les questions juridiques: 03 mois</p> <p>Temps nécessaire pour les négociations: 06 mois</p> <p>Temps nécessaire pour l'établissement: 06 mois</p>	<p>Le projet comprend deux phase, une phase court terme et une phase long terme.</p> <p>I) Une phase à court terme de 4 ans comprend une étape préparatoire d'une année avec des études qui permettront de nourrir la stratégie nationale REDD+. Elle sera suivie d'une étape pilote de 3 ans pour la conduite des activités agro-sylvo-pastorales et les activités de surveillance de la FCY;</p> <p>II) Une phase à long terme de 26 ans correspondant à l'expansion des activités du projet qui en dehors des activités agro-sylvo-pastorales et de surveillance, devra également avoir les activités du suivi du couvert végétale et de mesure de carbone sequestré.</p>
<p>Revoir tout le projet en intégrant les considérations de la vision REDD+</p>	<p>les deux principaux champs d'application du mécanisme REDD+ concernés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La conservation ; - La gestion durable des forêts. <p>Sur la base des choix stratégiques faits par le Cameroun, le présent projet vise à renseigner deux principales actions stratégiques sectorielles que sont : l'agriculture et l'élevage d'une part et la foresterie d'autre part. Par ailleurs, pour ce qui est des options stratégiques transversales, le projet REDD+ de la commune de Yoko permettra de tester les options sur l'aménagement du territoire et la gouvernance.</p>	<p>La nouvelle logique d'intervention a été définie plus haut et vise beaucoup plus l'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines.</p> <p>De même, les piliers concernés par la mise en œuvre du projet ont été clairement ressortis. Il s'agit de (i) la conservation et (ii) la gestion durable des forêts.</p> <p>De même, les options stratégiques adressées par le projet ont été clairement énoncées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'agriculture et élevage à travers la mise en place d'une zone d'activités agro-sylvo-pastorales; • La foresterie à travers la surveillance et le contrôle forestier et environnemental pour lutter contre l'exploitation illégale ; • La gouvernance à travers l'organisation des acteurs bénéficiaires du projet et le renforcement

		<p>de leurs capacités;</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement du territoire à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'utilisation et gestion durable des terres de la zone du projet.
<p>Revoir le montant alloué et le nombre d'années de mise en œuvre du projet afin que le projet soit utile pour la stratégie</p>	<p>Montant alloué : 9 730 609 693 FCFA. Nombre d'années de mise en œuvre du projet : 30 ans</p>	<p>Montant alloué : 2 304 482 450 FCFA dont 923 730 000 FCFA pour la phase préparatoire et, 1 380 752 450 FCFA pour la réalisation des activités de développement durable dans la périphérie de la FCY. Nombre d'années de mise en œuvre du projet : 30 ans, soit 04 ans pour la phase à court terme et 26 ans pour la phase à long terme qui correspondra beaucoup plus au suivi du couvert végétal et à la mesure du carbone séquestré.</p>

2. INFORMATION DES DIFFERENTES PARTIES PRENANTES SUR LES NOUVELLES ORIENTATIONS DU PROJET REDD+ DE LA COMMUNE DE YOKO

Dans l'optique d'informer toutes les parties prenantes sur les modifications qui ont été effectuées sur la NIP validée lors de l'atelier organisé à cet effet le 12 septembre 2015, et de recueillir leurs points de vue en leur demandant leur adhésion dans ce projet REDD+, une mission a été faite auprès des différentes parties prenantes dans le département du Mbam et Kim. Dans l'ensemble, cette mission a permis de rencontrer 75 (soixante quinze) personnes. Les fiches des personnes rencontrées figurent en annexe 7.

La mission conjointe Commune de Yoko/CARFAD est descendue sur le terrain, les 06 et 07 Janvier 2015. Elle était conduite par:

- M. BOUBA GAO, Expert forestier du CARFAD ;
- Et M. KIFALOMA EGOUEYE Jean Jacques, Chef de Service Technique de la Commune de Yoko.

Au niveau de Ntui les personnalités ci-après ont été rencontrées :

- Le Chef Service du Développement Local de la Préfecture de Ntui ;
- Le Délégué Départemental de l'Economie, du Plan et de l'Aménagement du Territoire du Mbam et Kim ;
- Le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune du Mbam et Kim ;
- Le Délégué Départemental du Domaine, du Cadastre et des Affaires Foncières du Mbam et Kim ;
- Le Représentant du Délégué Départemental de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable ;

Au niveau de Yoko les personnalités suivantes ont été rencontrées :

- Le Délégué d'Arrondissement de l'Agriculture ;
- Le Délégué d'Arrondissement de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales ;
- Le Chef de Poste Forestier ;
- Les conseillers municipaux ;
- Les représentants de la société civile ;
- Les personnes ressources.

Au niveau des autorités, les observations et les recommandations du comité de pilotage leur ont été présentées et la façon dont les recommandations seront prises en compte dans le document final du projet.

Concernant les observations, les sectoriels rencontrés ont relevé que la durée du projet est courte pour atteindre les objectifs escomptés. Cette observation a été prise en compte dans le document final.

Au niveau des villages riverains, nous avons tenu une réunion de consultation dans chaque village avec les chefs traditionnels et une partie de la population à Guervoum, Dong, Mbeinbeing, Mekoassim, Mamkim, Melimvi et Mbatoua.

A chaque entretien, nous remettons une copie de la synthèse des nouvelles orientations du projet aux personnes rencontrées.

Quant aux populations riveraines, elles ont pris acte des recommandations et réitèrent leurs engagements aux activités énoncées dans la nouvelle NIP. Elles ont manifesté leur impatience de voir le projet commencer.

En conclusion, toutes les parties prenantes adhèrent massivement à la Note d’Identification du Projet, car il va contribuer à améliorer les conditions de vie des populations dans la zone.

Les quelques images qui suivent illustrent la descente du terrain dans les villages riverains :



Figure 1 : Le consultant qui donne les explications aux populations de Guervoum



Figure 2 : le chef du village de Guervoum qui signe la fiche de personnes rencontrées



Figure 3 : Vue de la réunion à Guervoum



Figure 4 : Vue de la réunion à Dong



Figure 5 : vue de la réunion à Mbeinbeing



Figure 6 : Vue réunion à Mekoassim



Figure 7 : Entretien avec le chef traditionnel de Mamkim



Figure 8 : groupe des femmes à la réunion de Mamkim



Pour la commune de Yoko
Le Chef de Service Technique

Alpha Egoroye Jean Jacques
Analyste et Evalueur de Projets

PARTIE I: NOTE D'IDEE DE PROJET

Fonds Biocarbone
Fonds de Carbone pour le Développement Communautaire
Note d'Idée de Projet (NIP) modèle pour l'agriculture, la foresterie et autres
Changements dans les utilisations des terres (AFOLU) Projets qui envisagent de
Kyoto après 2012 et potentiels catégories de projets

Directives

Une Note d'Idée de Projet (NIP) sera composée d'environ 7 pages donnant des informations indicatives sur:

- le type et la taille du projet ;
- La localisation du projet ;
- La quantité totale estimée des réductions des gaz à effet de serre (GES) compte tenu de CO₂, CH₄ et N₂O par rapport au scénario "business as usual" (qui sera élaboré plus tard dans la ligne de base au niveau du Document Descriptif du Projet (DDP) ;
- La durée de crédits du carbone ;
- Les réductions d'émissions estimées (exprimée en équivalent CO₂ (CO₂e)
- Les mécanismes institutionnels du projet, de la distribution des revenus de carbone et d'incitation ;
- Le plan de financement du projet (indiquant quelles sont les sources de provenance des fonds) ;
- Les autres effets et avantages socio-économiques ou environnementaux du projet

Alors que tous les efforts devraient être faits pour fournir une information aussi complète et approfondie que possible, il est reconnu que des informations complètes sur chaque élément répertorié dans le modèle ne seront pas disponibles en tout temps pour chaque projet.

Catégories et des exemples de projets illustratifs comprennent:

Code	<i>Boisement et le reboisement¹</i>
1	Réhabilitation des terres dégradées (par exemple prairies à <i>Imperata</i>)
1a	Forêt
1b	agroforesterie (arbres d'ombrage, la plantation limite)
2	Reboisement des prairies tempérées dégradées ou des terres arides par la plantation d'arbres
3	cultures d'arbres d'ombrage sur les cultures existantes (comme le café)
4	Plantations pour les produits de bois
4a	Propriété foncière à petite échelle entraînée
4b	échelle commerciale
5	Réhabilitation de paysage à travers la plantation couloirs etc.
6	Plantations du bois de chauffe à une échelle commerciale
	<i>Gestion des forêts</i>
7	Meilleure gestion forestière par l'intermédiaire d'engrais, en plantations etc.
8	Amélioration de la gestion des feux de brousse
9	Exploitation forestière à faible impact
10	Alternatives au bois de chauffe pour la forêt / protection de l'environnement
	<i>Gestion des terres cultivées</i>
11	Agriculture au labour minimum réduit
12	Autres types d'agriculture durable
	<i>La gestion des terres de pâturage</i>
13	La revégétation des terres arides et semi-arides avec des arbustes ou des herbes
14	Amélioration de la gestion du bétail menant à la végétation et la récupération des sols
15	<i>Bio-carburants: L'utilisation de résidus biologiques pour produire de l'énergie</i>
16	<i>Autres</i>

¹ C'est la seule catégorie d'activités acceptée dans le cadre du MDP pour la première période d'engagement

NOTE D'IDEE DE PROJET

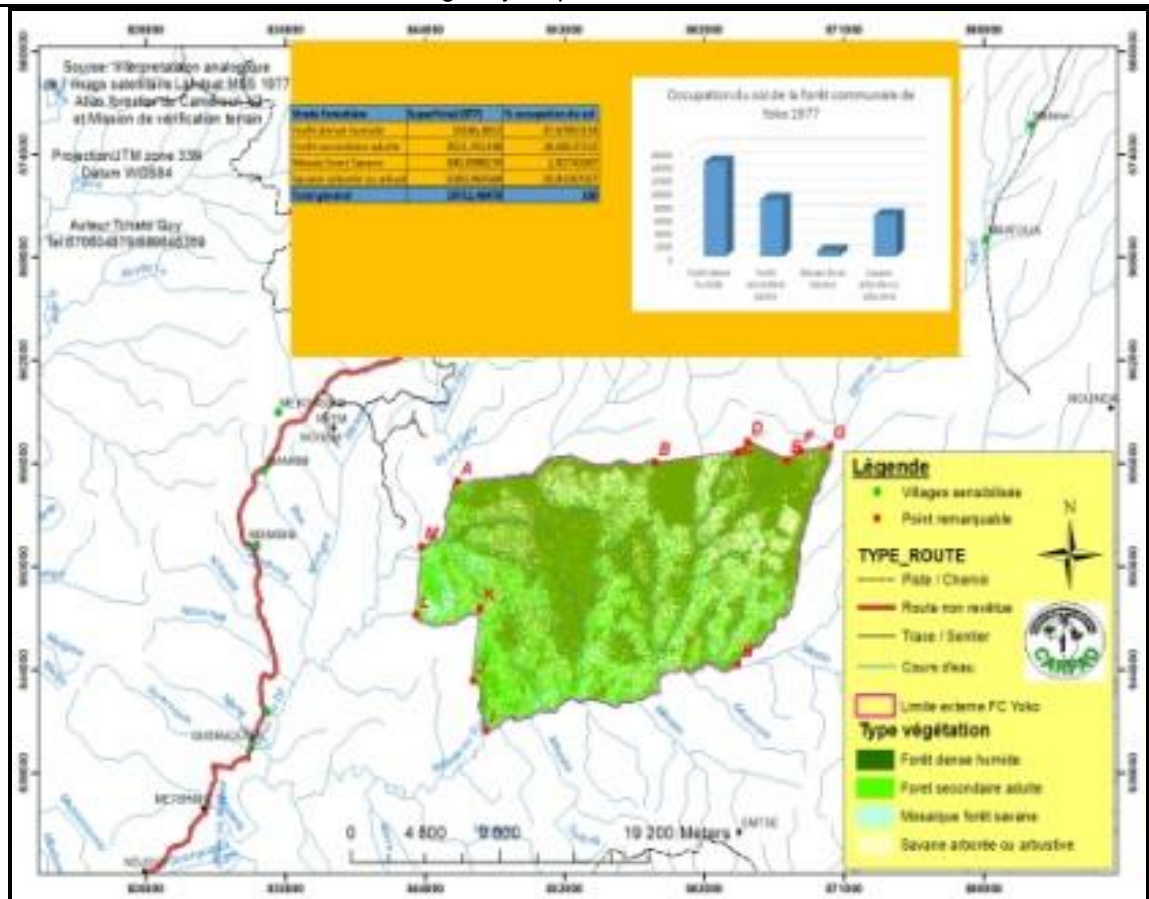
Nom du projet : «Projet de conservation de la Forêt Communale de Yoko par la mise en œuvre des activités de agro-sylvo-pastorales »

Date de soumission: 07/12/2015

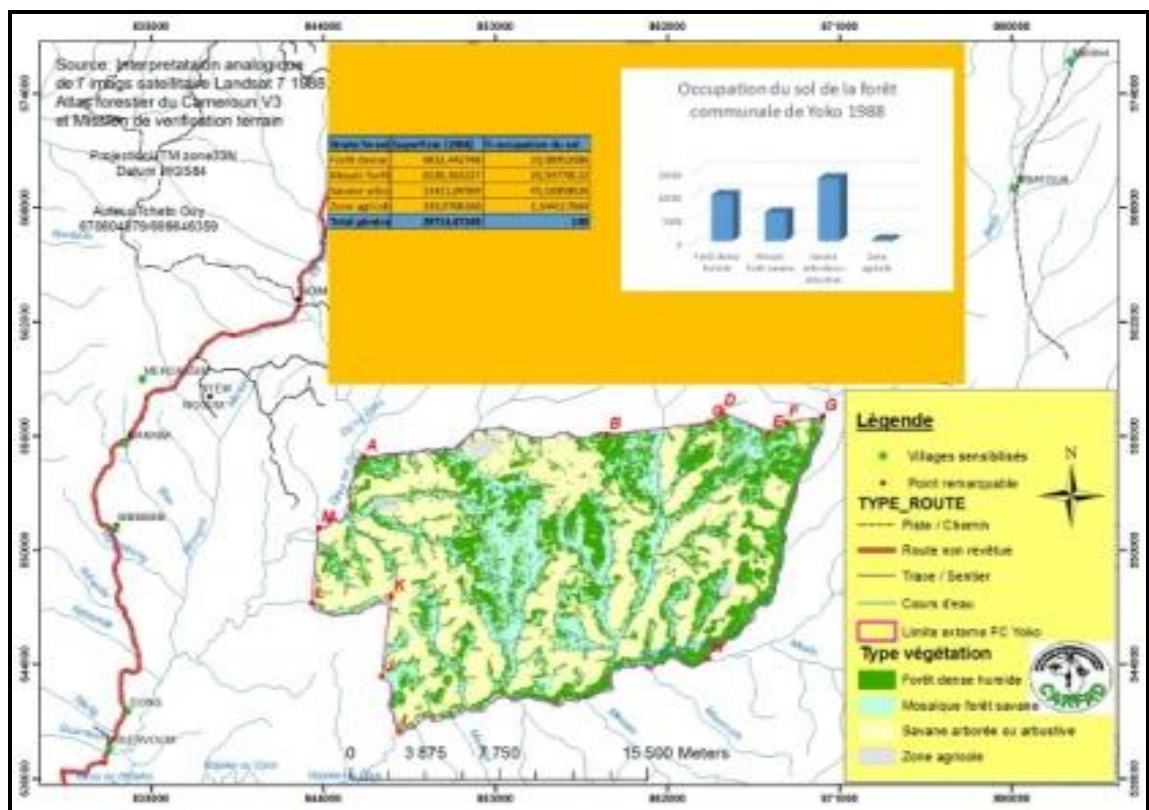
A. Description du projet : type, emplacement, calendrier

Description Générale																																																													
<p>A.1 Description du projet et activités proposées <i>Fournir des informations sur le i) les objectifs du projet, ii) la taille du projet en ha et si le projet est subdivisé en zones plus petites, iii) innovations impliquées et iv) les facteurs économiques du projet en dehors des possibilités de financement du carbone</i></p>	<p>La loi forestière de 1994 en son article 20, donne la possibilité aux communes d'obtenir et de gérer un massif forestier du domaine permanent pour leur propre compte. C'est dans ce cadre que la Commune de Yoko, confrontée à des difficultés financières pour le développement socio-économique de sa municipalité, a sollicité et obtenu de l'Etat aux fins de son exploitation, l'incorporation dans son domaine privé d'une portion de forêt d'une superficie de 29 500 ha (.Cf. décret N° 2011/0038/PM du 14 Janvier 2011, en annexe 2), appelée la Forêt Communale de Yoko (FCY), L'article 2 (1) dudit décret définit les objectifs spécifiques assignés à cette forêt à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer et conserver durablement les ressources naturelles de la forêt ; - Participer à la lutte contre l'exploitation illicite du bois et le braconnage ; - Contribuer au renforcement des revenus de la commune de Yoko en vue de la réalisation des actions économiques et sociales et d'améliorer les conditions de vie des populations locales. <p>Mais l'inventaire d'exploitation réalisé en 2013 par le Cabinet d'expertise agréée LE SERBIE en vue de l'élaboration du plan d'aménagement de la Forêt communale a plutôt démontré que cette forêt qui pourtant était sollicitée en vue de l'exploitation du bois d'œuvre, était très pauvre en essences exploitables de valeur telles le Kossipo, le Doussié blanc, le Bété, le Padouk blanc, etc..(En moyenne 1tige/ha d'après l'estimation faite à partir du résultat d'inventaire réalisé en 2013 par le Cabinet d'Expertise LE SERBIE). Par ailleurs, il ressort de l'étude cartographique que la zone du projet en général (Forêt Communale et sa périphérie) est entrain de se reconstituer ainsi que l'illustrent les statistiques et les cartes ci-après pour trois périodes différentes.</p> <p>Tableau 1 : Situation de la FCY dans les années 1970, 1990 et 2015</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Strates forestières</th> <th>Superficie en 1977</th> <th>Superficie en 1988</th> <th>Superficie en 2015</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Forêt dense humide</td> <td>14166.48</td> <td>9832.44</td> <td>17174.81</td> </tr> <tr> <td>Savane arbustive</td> <td>8521.95</td> <td>6120.56</td> <td>3061.24</td> </tr> <tr> <td>Savane boisée</td> <td>840.10</td> <td>13421.70</td> <td>9456.19</td> </tr> <tr> <td>Zone agricole</td> <td>6183.96</td> <td>339.97</td> <td>1.42</td> </tr> <tr> <td>Feu de brousse</td> <td>0.00</td> <td>0.00</td> <td>0.00</td> </tr> <tr> <td>Total général</td> <td>29712.4ha</td> <td>29714.6ha</td> <td>29693.65ha</td> </tr> </tbody> </table> <p>Tableau 2 : Situation de la zone périphérique de la FCY dans les années 1970, 1990 et 2015</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Strates forestières</th> <th>Superficie en 1977</th> <th>Superficie en 1988</th> <th>Superficie en 2015</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Forêt dense humide</td> <td>8 607,7</td> <td>9 586,3</td> <td>15 056,2</td> </tr> <tr> <td>Forêt secondaire adulte</td> <td>9 830,1</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Mosaïque forêt-savane</td> <td>1 030,3</td> <td>4 540,1</td> <td>1 608,8</td> </tr> <tr> <td>Savane arborée ou arbustive</td> <td>5 732,1</td> <td>10 685,8</td> <td>8 415,2</td> </tr> <tr> <td>Zone agricole</td> <td>-</td> <td>386,3</td> <td>3,1</td> </tr> <tr> <td>Savane boisée</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>101,4</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>25 200,3</td> <td>25 198,5</td> <td>25 184,9</td> </tr> </tbody> </table>	Strates forestières	Superficie en 1977	Superficie en 1988	Superficie en 2015	Forêt dense humide	14166.48	9832.44	17174.81	Savane arbustive	8521.95	6120.56	3061.24	Savane boisée	840.10	13421.70	9456.19	Zone agricole	6183.96	339.97	1.42	Feu de brousse	0.00	0.00	0.00	Total général	29712.4ha	29714.6ha	29693.65ha	Strates forestières	Superficie en 1977	Superficie en 1988	Superficie en 2015	Forêt dense humide	8 607,7	9 586,3	15 056,2	Forêt secondaire adulte	9 830,1	-	-	Mosaïque forêt-savane	1 030,3	4 540,1	1 608,8	Savane arborée ou arbustive	5 732,1	10 685,8	8 415,2	Zone agricole	-	386,3	3,1	Savane boisée	-	-	101,4	TOTAL	25 200,3	25 198,5	25 184,9
Strates forestières	Superficie en 1977	Superficie en 1988	Superficie en 2015																																																										
Forêt dense humide	14166.48	9832.44	17174.81																																																										
Savane arbustive	8521.95	6120.56	3061.24																																																										
Savane boisée	840.10	13421.70	9456.19																																																										
Zone agricole	6183.96	339.97	1.42																																																										
Feu de brousse	0.00	0.00	0.00																																																										
Total général	29712.4ha	29714.6ha	29693.65ha																																																										
Strates forestières	Superficie en 1977	Superficie en 1988	Superficie en 2015																																																										
Forêt dense humide	8 607,7	9 586,3	15 056,2																																																										
Forêt secondaire adulte	9 830,1	-	-																																																										
Mosaïque forêt-savane	1 030,3	4 540,1	1 608,8																																																										
Savane arborée ou arbustive	5 732,1	10 685,8	8 415,2																																																										
Zone agricole	-	386,3	3,1																																																										
Savane boisée	-	-	101,4																																																										
TOTAL	25 200,3	25 198,5	25 184,9																																																										

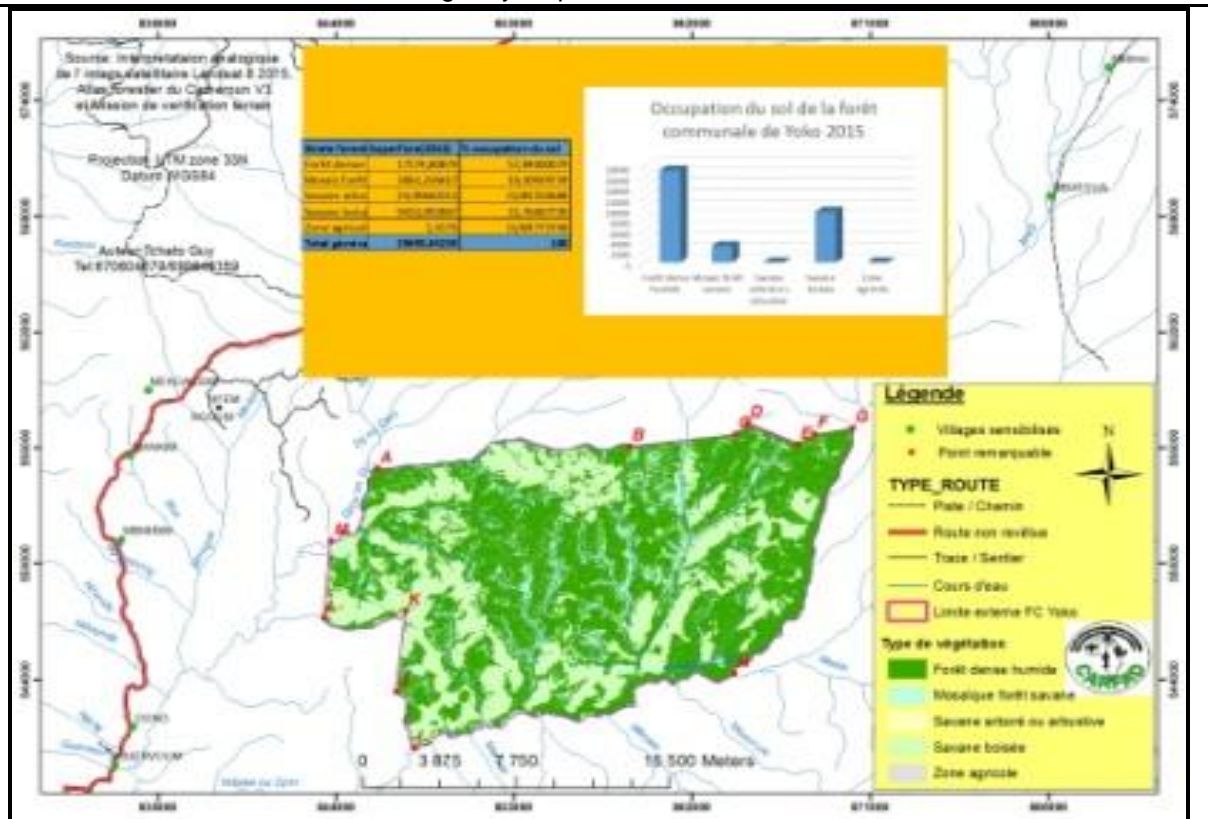
Note d'Idée du «Projet de conservation de la Forêt Commune de Yoko par la mise en œuvre des activités agro-sylvo-pastorales »



(i) - Etat de la forêt dans les années 70 (forêt vierge)



(ii) - Etat de la forêt dans les années 90 (Forêt dégradée)



(iii)Etat de la forêt en 2015
(Forêt en reconstitution

La reconstitution de la zone périphérique particulièrement s'explique entre autres par la régression des champs agricoles (386 ha en 1988 contre 3 ha en 2015) suite au mauvais état des routes qui ne sont plus entretenues avec la diminution de l'exploitation forestière dans la zone. Mais en analysant les images entre 1977 et 1988, on se rend compte que cette zone s'est beaucoup dégradée entre les deux périodes (superficie de savane passant de 8 532 ha en 1977 à 10 686 ha en 1988). La situation de référence de la zone du projet et l'analyse des images satellitaires se trouvent respectivement en annexe 3 et 4.

Compte tenu de la pauvreté de la FCY en essences exploitables, la Commune a opté, plutôt que de faire une exploitation forestière non rentable, de faire de la conservation et bénéficier plus tard des revenus qui seraient issus de la vente de carbone pour développer sa municipalité.

Ainsi, plutôt que d'être exploités, les 29 500 ha de la FCY seront intégralement protégées. Puisque les activités en cours dans la zone périphérique de la Forêt Commune (Exploitation forestière légale et illégale, élevage des bovins, agriculture, accaparement des terres, etc) continuent de menacer la zone du projet (Forêt Commune) et pourrait même s'accroître avec le projet de bitumage de l'axe Ntui-Yoko, la commune de Yoko a décidé d'étendre la zone de référence du projet à 10km autour de la Forêt Commune. La superficie correspondante à ces 10 km autour de la forêt communale est estimée à 25 185 ha, ce qui porte ainsi à 54 685 ha la superficie totale sur laquelle le projet sera mis en œuvre, c'est-à-dire les 29 500 ha de la forêt communale et les 25 185 ha des 10 km de profondeur de sa périphérie.

En plus du projet de bitumage de l'axe Batchenga-Ntui-Yoko-Léna qui pourrait exposer la FCY à tous les actes de destruction, il y a également le fait que cet axe contribuera à désenclaver la zone, et par conséquent, attirera un grand nombre de migrants qui auront besoins de terres pour cultiver.

Le projet d'aménagement des terres et d'installation des grands producteurs agricoles dans la plaine centrale le long de la route Batchenga – Ngaoundéré encore appelé " Autoroute agricole", viendrait également exposer la FCY aux pressions diverses si un tel projet n'était mis en œuvre entretemps (pressions foncières, exploitation forestière illégale, etc) puisque le bon état des voies d'accès faciliterait les mouvements des personnes et des biens et stimulerait l'accaparement des terres.

Ainsi, le projet de conservation de la Forêt Commune de Yoko par la mise en œuvre des activités de développement durable dans sa périphérie, au-delà de tous autres avantages qu'il procurera aux

populations et à la commune, permettrait d’anticiper sur la prise en compte de toutes ces pressions à venir.

Dans un autre sens, dans la forêt communale, il y a dégradation de la biodiversité avec les braconniers et autres exploitants illégaux du bois qui font incursion du côté de la commune de Nanga Eboko.

Facteurs de dégradation et de déforestation de la Forêt communale de Yoko et de sa périphérie

La réunion de lancement (voir annexe 5), la descente de terrain dans les villages riverains aux fins d’obtenir le consentement des populations (voir annexe 6) et la consultation d’autres parties prenantes y compris celles de la commune de Nanga Eboko (voir annexe 7) ont permis d’identifier les facteurs de dégradation et de déforestation ci-après :

- la création des parcelles agricoles ;
- le type d’élevage pratiqué et le piétinement par les bovins ;
- les feux de brousse répétés ;
- la coupe illégale et anarchique de bois et le braconnage.

- **la création des parcelles agricoles**

Les champs agricoles avaient été créés dans la forêt communale et dans sa zone périphérique pendant les périodes où l’exploitation forestière se pratiquait dans la zone car, grâce à l’entretien régulier des routes par les sociétés d’exploitation forestière, l’évacuation des produits agricoles des champs vers les villages était aisée. Mais avec la fermeture de ces chantiers, les champs ont presque disparu. ; mais comme il a été signalé plus haut, avec le bitumage annoncé de la route Batchenga-Ntui-Yoko-Lena qui contribuera à désenclaver davantage l’arrondissement de Yoko, ainsi que la mise en œuvre du projet d’aménagement des terres et l’installation des grands producteurs dans la plaine centrale le long de la route Battchenga-Ngaoundéré encore appelée “Autoroute agricole”, un grand besoin en terres cultivables risque encore d’être observé de la part des migrants.

Déjà à ce jour, la Délégation d’Arrondissement d’Agriculture de Yoko estime à une moyenne de 295 ha les superficies forestières transformées annuellement en champs agricoles.

Il est donc opportun d’anticiper non seulement en conservant la forêt communale, mais aussi en développant sa zone périphérique qui servira de barrière pour toute personne qui convoiterait des terres dans la forêt communale.

- **Type d’élevage pratiqué dans la zone et le piétinement des bovins :**

- L’espèce bovine « Aku » élevée dans la zone est destructrice de la végétation qu’elle arrache jusqu’à la racine ;
- Le piétinement des bêtes, dont il convient de dire qu’elles représentent une charge importante, entraîne la dégradation des sols et le rabougrissement de la végétation.

- **Feux de brousse répétés :**

Ces feux sont causés par divers acteurs à savoir :

- **Les éleveurs Bororos** qui, en début de saison sèche, et en vue de reconstituer le pâturage sur les **3 061,24 ha** de savane boisée et les **9 457,19 ha** de savane arbustives de la FCY, mettent les feux de brousse précoces et incontrôlés qui très souvent, vont au-delà des limites souhaitées par ceux-ci.
- **Les agriculteurs locaux** qui lors des travaux de préparation des parcelles agricoles utilisent le brûlis. Par ailleurs, il arrive parfois qu’échappant au contrôle du paysan, le feu se propage dans les forêts et savanes environnantes ;
- **Les chasseurs traditionnels** qui déclenchent les feux tardifs pour faciliter la surveillance du terroir ;
- **Les concessionnaires des zones de chasse** qui utilisent les feux à petite échelle pour faciliter la chasse sportive.

Ces feux de brousse génèrent un taux moyen d’émission du CO₂ évalué 210,48 tCeq/ha² (Cf section B.1 de la NIP).

- **Coupe illégale et anarchique de bois et braconnage :**

L’exploitation illégale du bois et le braconnage qui s’opèrent dans la FCY sont pratiquées beaucoup

²Voir méthodologie du calcul dans la section « B »

plus du côté du Sud avec des incursions du côté de la commune de Nanga Eboko. Cette exploitation illégale du bois et de la faune appauvrissent la forêt en dégradant en particulier sa biodiversité.

L'annexe 8 présente le rapport d'étude socio-économique.

Dans l'optique de conserver son massif forestier, la commune envisage d'aménager l'utilisation et la gestion durable des terres de la forêt communale et sa périphérie, d'assurer la surveillance forestière et environnementale de la zone de mise en œuvre du projet, et d'appuyer les populations riveraines dans le développement des activités génératrices de revenus respectueuses de l'environnement dans la zone du projet.

Pour la mise en œuvre de ce projet, deux piliers sont ainsi concernés à savoir :

- la conservation ;
- la gestion durable des forêts.

Les options stratégiques adressées par le présent projet sont :

- L'agriculture et élevage à travers la mise en place d'une zone d'activités agro-sylvicoles et d'élevage durables ;
- La foresterie à travers la surveillance et le contrôle forestier et environnemental pour lutter contre l'exploitation illégale ;
- La Gouvernance à travers l'organisation des acteurs bénéficiaires du projet et le renforcement de leurs capacités;
- Le foncier et l'aménagement du territoire à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'utilisation et de gestion durable des terres de la forêt communale et de sa périphérie.

Taille du projet :

La zone de mise en œuvre du projet sera composée de l'ensemble de la forêt communale (29 500 ha), majorée de 10 km autour de celle-ci dans les communes de Yoko et Nanga-Eboko (25 185 ha). Soit sur une superficie globale de 54 685 ha contigus.

Objectif général : Globalement, le projet a pour objectif de contribuer à protéger les 29 500 ha de la Forêt Commune de Yoko contre toute forme de destruction tout en améliorant les conditions de vie des populations riveraines.

De manière **spécifique**, il sera question pour le projet de :

- **OS₁** : Elaborer et valider un plan d'utilisation et de gestion durable des terres ainsi qu'identifier les sites de mise en œuvre des activités agro-sylvo-pastorales;
- **OS₂** : Créer les parcelles agricoles et améliorer les pratiques pastorales.

Résultats attendus

Les résultats attendus du présent projet sont les suivants :

- **R₁** : Le plan d'utilisation et de gestion durable des terres de la zone du projet est élaboré et validé ainsi que les sites de mise en œuvre des activités agro-sylvo-pastorales identifiées ;
- **R₂** : Les parcelles agricoles sont créées et les pratiques pastorales améliorées.
- **R₃** : Au moins 75% de la population riveraine de la FCY mène des activités génératrices de revenus respectueuses de l'environnement dans la zone du projet (agroforesterie, élevage, pisciculture, apiculture, écotourisme).

L'atteinte de ces objectifs passera par la conduite de deux grands groupes d'activités à savoir :

I – L'élaboration et la validation d'un plan d'utilisation et de gestion durable des terres de la FCY et de sa périphérie.

II – La mise en œuvre du plan d'utilisation et de gestion durable des terres de la FCY et de sa périphérie.

I – Elaboration et validation d'un plan d'utilisation et de gestion durable des terres de la zone du projet et identification des sites de mise en œuvre des activités agro-sylvo-pastorales.

Il sera notamment question de :

- 1- Matérialiser et faire le pancartage des limites de la zone du projet (FCY et zones périphériques);
- 2- Informer et sensibiliser les populations sur l'élaboration d'un plan d'utilisation et de gestion durable des terres de la zone du projet;

- 3- Identifier et former les chefs d'équipe des futures éco gardes à la collecte des données pour l'élaboration des différentes études ;
- 4- Délimiter et cartographier la zone de mise en œuvre du projet avec la participation des populations riveraines ;
- 5- Identifier sur la carte, les espaces affectés à chaque secteur d'activités ;
- 6- Définir une structure de gestion optimale du plan d'utilisation des terres de la zone du projet;
- 7- Elaborer le système MRV (*Measurement, Reporting and Verification*) de la zone du projet ;
- 8- Elaborer la situation de référence de la zone du projet;
- 9- Valider le plan d'utilisation et de gestion durable des terres de la zone du projet.

II – Mise en œuvre du plan d'utilisation et de gestion durable des terres de la zone du projet

Elle se fera à travers :

1. La création des parcelles agricoles et amélioration des pratiques pastorales
2. La construction des infrastructures (points d'eau pastoraux à usage communautaire, hangars et points d'eau pour la production des plants, aires de séchage, magasins de stockage, enclos pour bétail, étangs piscicoles, etc.) nécessaires à la mise en œuvre du plan ;
3. L'identification, l'organisation et la formation des groupes de bénéficiaires dans la conduite des activités génératrices de revenus respectueuses de l'environnement identifiées dans le plan d'utilisation et de gestion durable des terres de la FCY et sa périphérie ;
4. L'identification, organisation et formation des groupes de bénéficiaires dans la conduite des activités de reboisement identifiées dans le plan d'utilisation et de gestion durable des terres de la zone du projet;
5. Le recrutement, la formation et le déploiement des éco gardes communaux dans la conduite des activités de surveillance et de contrôle forestier et faunique de la FCY et sa périphérie sous la supervision des services locaux du MINFOF ;
6. La mise en place et l'opérationnalisation des organes locaux de suivi du plan d'utilisation et de gestion durable des terres de la FCY et sa périphérie ;
7. la mise en place et l'opérationnalisation d'une plateforme d'échanges entre les Communes de Yoko et de Nanga Eboko dont les villages sont riverains à la FCY ;

III – Suivi de l'évolution du couvert végétal et mesure du carbone séquestré

Il s'agit ici des activités de la phase à long terme qui consisteront à :

1. Continuer la surveillance de la FCY ;
2. Suivre l'évolution du couvert végétal ;
3. Mesurer le carbone séquestré.

Description déroulement du projet

Le projet va être mise en œuvre de façon participative et inclusive, avec la prise en compte de toutes les parties prenantes tant communautaire que multisectorielle. Il sera mis en œuvre en deux phases.

La première phase (court terme), d'une durée de (04) quatre ans comprendra deux étapes. Une étape d'un an où il sera tout d'abord question de mener toutes les études nécessaires à l'élaboration du plan d'utilisation et de gestion durable des terres de la zone du projet, ainsi que d'obtenir le consentement libre et informé des populations bénéficiaires. Il sera aussi question de former et renforcer les capacités des acteurs concernés par la mise en œuvre dudit plan (élus locaux, personnel communal, sectorielles concernées, autorités administratives et traditionnelles, équipe du projet, représentants de la société civile, éco-gardes communaux).

Pour ce qui est du recrutement et de la formation des 40 éco-gardes communaux, ces activités seront encadrées par le MINFOF notamment à travers les Délégués départementaux et les chefs de poste forestier. Dans cette phase, il sera également question, après validation du plan, de construire les infrastructures (points d'eau pastoraux à usage communautaire, hangars et points d'eau pour la production des plants, aires de séchage, magasins de stockage, enclos pour bétail, étangs piscicoles, etc) nécessaires et préalablement identifiées.

La matérialisation et le pancartage des limites de la FCY, sa périphérie, ainsi que les zones d'affectation des terres vont être effectués avec des bornes et des plaques de signalisation en

collaboration avec les services du MINDCAF.

La deuxième étape de cette phase d'une durée de trois ans, sera principalement consacrée à la mise en œuvre des actions structurantes du projet notamment l'opérationnalisation du plan d'utilisation et de gestion durable des terres de la zone du projet à travers la mise en œuvre des activités identifiées et affectées à chaque site.

Pour ce qui est de la conduite des activités génératrices de revenus respectueuses de l'environnement, elles seront mise en œuvre dans la périphérie de la FCY et devront concerner d'abord la mise en place, avec l'implication des sectorielles concernées (MINADER, MINEPIA, MINFOF), des activités agro-sylvo-pastorales compétitives, ainsi que le développement de la pisciculture, de l'apiculture et toutes autres activités qui seront jugées utiles par l'étude de faisabilité.

Pour ce faire, les capacités techniques (formation et équipement), financières et managériales des groupes de bénéficiaires organisés seront renforcées à travers la mise en place des champs de démonstrations et de fermes écoles. Ce volet va également prendre en compte l'appui à la transformation et la commercialisation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), ainsi que de ceux issus des différentes exploitations (agro-sylvo-pastorales, piscicole et apicole).

En ce qui concerne la conduite des activités de reboisement, elle consistera en un appui aux forêts communautaires et vente de coupe ayant subis une exploitation, pour le repeuplement des espaces exploités. Cette activité sera menée avec la participation des communautés riveraines des exploitations concernées.

Quant aux activités de surveillance et de contrôle forestier et faunique de la zone du projet, elle sera menée, sous l'encadrement du MINFOF, par les éco-gardes préalablement formés qui auront à charge de :

- Sensibiliser les populations riveraines sur la réglementation en matière de gestion des ressources forestières et fauniques ;
- Surveiller de manière permanente de la zone du projet ;
- Participer au suivi écologique de la biodiversité de la zone du projet, sous la supervision des experts de l'assistance technique.
- Participer au suivi des fuites, sous la supervision des experts de l'assistance technique.

L'opérationnalisation du cadre de gestion du plan d'utilisation et de gestion durable des terres de la FCY et sa périphérie va se faire à travers la programmation et la tenue des réunions de concertation et de suivi-évaluation des activités du projet à différents niveaux (local, communal, intercommunal). Les rapports y relatifs seront diffusés hiérarchiquement auprès de chaque instance de décision.

La deuxième phase du projet (à long terme) d'une durée de 26 (vingt six) ans consistera à continuer les activités de surveillance de la FCY, suivre l'évolution du couvert végétal et mesurer le carbone séquestré.

Innovations impliquées

Le projet REDD+ de la Commune de Yoko propose ainsi des activités innovantes pour améliorer prioritairement les conditions de vie des populations et de réduire considérablement les pressions sur les ressources naturelles de la zone du projet. Il s'agit de :

- Rationnaliser l'utilisation et la gestion de l'espace communal ;
- Financer les projets d'initiatives communautaires dans les domaines agricole, piscicole, apicole, etc. ;
- Introduire des techniques agro-sylvo-pastorales et de services à faible impact sur l'environnement (agroforesterie, champs fourragers, écotourisme...) afin d'améliorer la productivité des exploitations agricoles tout en préservant l'environnement ;
- L'organisation des groupes de bénéficiaires par filière, de la production à la commercialisation, en passant par la transformation ;
- Assurer la conservation de la FCY à travers toutes les activités de surveillance et protection qui y seront menées ;
- Utiliser l'approche d'intercommunalité (avec la collaboration entre les Communes de Yoko et de Nanga-Eboko) afin de circonscrire les fuites ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la recherche, parce que les résultats qui en découleront permettront de renseigner la Stratégie Nationale REDD+ ; • Assurer une Education Relative à l'Environnement (ErE) des populations pour susciter un changement de mentalité quant à la valorisation de l'espace forestier. <p><u>Les facteurs économiques du projet en dehors des possibilités de financement du carbone</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Diversification des sources de revenus (écotourisme, pisciculture, petit élevage, apiculture, etc.) ; ▶ la réduction du chômage en milieu rural grâce aux nombreux emplois temporaires et même permanents que le projet générera (main d'œuvre pour l'exécution des différentes activités du projet) ; ▶ l'accroissement de l'activité économique des villages riverains lié à l'arrivée des travailleurs déplacés qui pendant toute la période des activités dans la portion de forêt attenante au village concernée, résideront dans le village et y satisferont tous leurs besoins (location, nutrition, etc.) ; <p>La mise en œuvre du projet de conservation de la forêt commune de Yoko par la mise en œuvre des activités agro-sylvo-pastorales nécessitera, la mobilisation d'importantes ressources financières, évaluées à 7 232 232 450 FCFA (ou 14 464 464,90 USD) dont 2 304 482 450 FCFA (ou 4 608 964,90 USD) pour la phase de court terme de 4 ans et 4 927 750 000 FCFA (ou 9 855 500 USD) pour la phase de long terme de 26 ans (Voir détail de ces coût dans le fichier EXCELL accompagnant la présente NIP).</p>
--	--

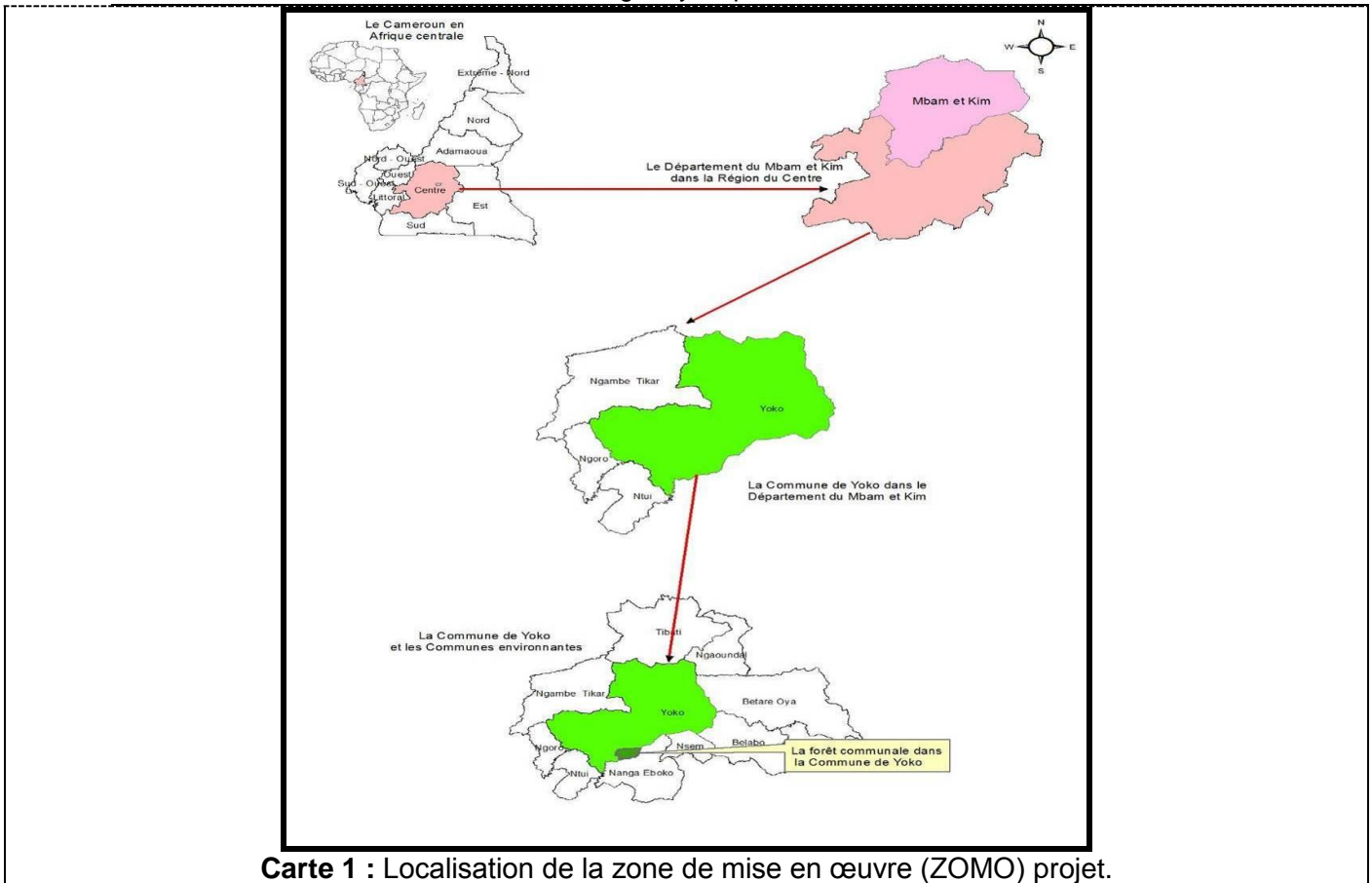
<p>A.2 Catégorie de projet adoptée et la description des technologies introduites</p> <p><i>Sélectionnez le code (s) de la catégorie de projet (s) dans la liste ci-dessus et décrire les pratiques d'utilisation des terres actuelles et alternatives avec référence aux activités pilotes existantes</i></p>	<p>Le projet REDD+ de la Commune de Yoko correspond à la catégorie de projet « réhabilitation des forêts dégradées » (1a) à travers la mise en défens pour permettre la régénération naturelle tout en assurant une protection durable contre toutes formes de pressions [exemple : feux de brousse (8) et la coupe illégale du bois] et en développant les activités d'agriculture durable (12)</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Espace</th> <th>Superficie (en ha)</th> <th>%</th> <th>Utilisation actuelle</th> <th>Pratiques</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>UFA/ventes de coupe</td> <td>272 990</td> <td>18,22</td> <td>Coupe du bois d'œuvre</td> <td>Coupe abusive du bois qui se fait avec les LUCAS MILL et les tronçonneuses, sans respect du cahier de charges</td> </tr> <tr> <td>Aires protégées</td> <td>496 613</td> <td>33,10</td> <td>Conservation et chasse sportive</td> <td>Parc nationaux du Mbam et Djerem et Pem et Djim, 02 zones d'intérêt cynégétique</td> </tr> <tr> <td>Forêts communautaire</td> <td>38 086</td> <td>2,54</td> <td>Coupe du bois d'œuvre</td> <td>La coupe du bois est effectuée avec les tronçonneuses</td> </tr> <tr> <td>Forêt communale</td> <td>29 500</td> <td>1,96</td> <td>agriculture, collecte des PFNL), élevage et coupe du bois d'œuvre</td> <td>Pratiques extensives et dégradantes de la forêt</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Autres</td> <td rowspan="3">662 811</td> <td rowspan="3">44,18</td> <td>Habitat</td> <td>56 villages</td> </tr> <tr> <td>Agriculture</td> <td>Pratiquée de façon extensive par les populations locales et allogènes</td> </tr> <tr> <td>Aucune</td> <td>Réserves foncières de l'Etat</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>1 500 000</td> <td>100</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Source : Inspiré de l'Atlas forestier – Site Web du MINFOF.</p> <p>De ce tableau, il ressort que 22,72% des espaces (UFA, Forêts Communautaires et forêt communale) sont utilisés pour la production du bois d'œuvre, 33,10% sont consacrées à la conservation et à la chasse sportive, 2,54% à la coupe du bois d'œuvre, et 44,18% à l'agriculture, l'habitat et les réserves foncières de l'Etat.</p>	Espace	Superficie (en ha)	%	Utilisation actuelle	Pratiques	UFA/ventes de coupe	272 990	18,22	Coupe du bois d'œuvre	Coupe abusive du bois qui se fait avec les LUCAS MILL et les tronçonneuses, sans respect du cahier de charges	Aires protégées	496 613	33,10	Conservation et chasse sportive	Parc nationaux du Mbam et Djerem et Pem et Djim, 02 zones d'intérêt cynégétique	Forêts communautaire	38 086	2,54	Coupe du bois d'œuvre	La coupe du bois est effectuée avec les tronçonneuses	Forêt communale	29 500	1,96	agriculture, collecte des PFNL), élevage et coupe du bois d'œuvre	Pratiques extensives et dégradantes de la forêt	Autres	662 811	44,18	Habitat	56 villages	Agriculture	Pratiquée de façon extensive par les populations locales et allogènes	Aucune	Réserves foncières de l'Etat	TOTAL	1 500 000	100		
Espace	Superficie (en ha)	%	Utilisation actuelle	Pratiques																																				
UFA/ventes de coupe	272 990	18,22	Coupe du bois d'œuvre	Coupe abusive du bois qui se fait avec les LUCAS MILL et les tronçonneuses, sans respect du cahier de charges																																				
Aires protégées	496 613	33,10	Conservation et chasse sportive	Parc nationaux du Mbam et Djerem et Pem et Djim, 02 zones d'intérêt cynégétique																																				
Forêts communautaire	38 086	2,54	Coupe du bois d'œuvre	La coupe du bois est effectuée avec les tronçonneuses																																				
Forêt communale	29 500	1,96	agriculture, collecte des PFNL), élevage et coupe du bois d'œuvre	Pratiques extensives et dégradantes de la forêt																																				
Autres	662 811	44,18	Habitat	56 villages																																				
			Agriculture	Pratiquée de façon extensive par les populations locales et allogènes																																				
			Aucune	Réserves foncières de l'Etat																																				
TOTAL	1 500 000	100																																						

Le promoteur du projet soumettant la NIP	
A.3 Nom	Commune de Yoko
A.4 catégorie organisationnelle	c. Municipalité
A.5 Autre fonction (s) du promoteur du projet dans le projet	.b. Entité opérationnelle au processus REDD+

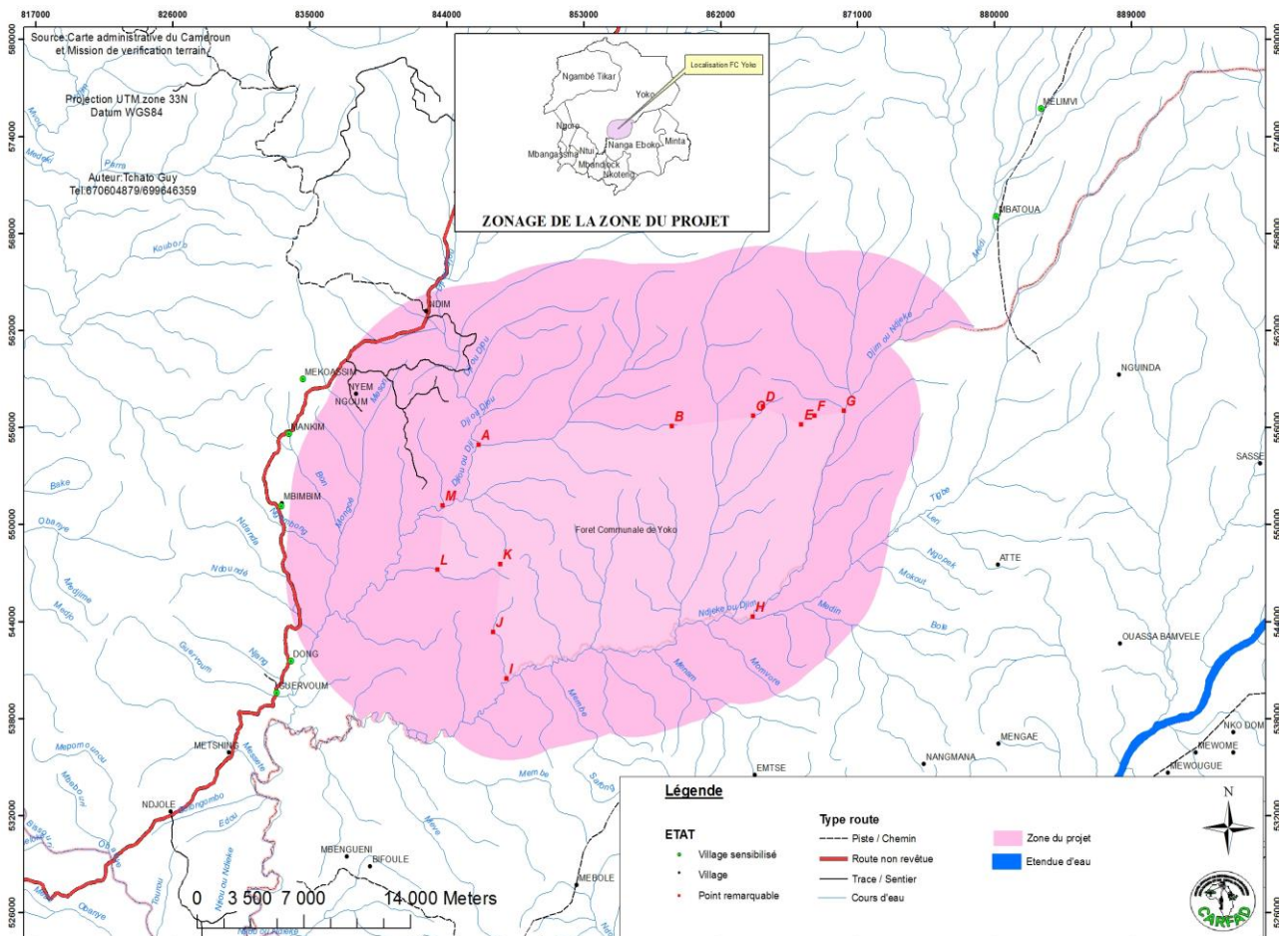
(choisir un ou plus)	
A.6 Résumé de l'expérience pertinente	<p>La Commune de Yoko est le porteur du projet. Entre 2010 et 2011, elle a eu à mener, avec succès, des projets de gestion durable des terres parmi lesquels on peut citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création de deux forêts urbaines, de 03 hectares, à essences nobles à l'ancien plateau administratif et au nouveau quartier administratif (durée : 6 mois) ; - la création d'un champ fourrager, de 02 hectares, avec unité mobile d'enrichissement de 20 bœufs (durée : 12 mois); - l'aménagement et la mise en valeur de parcelles agro forestières, de 02 hectares, pour pratiques agricoles durables respectivement dans les villages de Guervoum, Mekoassim, Mankim, Mangaï, Meteing, Léna et Sengbe (durée : 12 mois); - la fertilisation de 02 hectares de sol par enfouissement des résidus de végétaux respectivement à Yoko Urbain et à Doumé (durée : 12 mois) ; - la restauration de la fertilité de 02 hectares de sols par la culture du niébé à Ndjolé (durée : 12 mois). <p>Résultats obtenus à ce jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adoption de nouvelle technique agricole (utilisation de l'engrais végétale et agroforesteries) par 80% les paysans agriculteurs formés dans leurs propres champs ; - Accroissement de la production de maïs et de manioc, ainsi que des revenus induits de 50% ; - Les forêts urbaines grandissent et sont entretenues par la commune avec la participation des Clubs des Amis de la Nature des établissements secondaires de la ville notamment dans le cadre de la célébration de la journée du développement durable. <p>Leçons apprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des zones à usage spécifique pour la transhumance ; - Connaissance de nouvelles techniques agricoles (utilisation de l'engrais végétale, agroforesterie) par les paysans agriculteurs et d'élevage ; - Apprentissage des méthodes de gestion et de comptabilité simplifiées. <p>De plus, fort du potentiel écologique de son territoire et des menaces liées aux changements climatiques, la Commune est membre fondateur de l'Association Camerounaise des Eco-Villes qui milite au côté de l'Association Marocaine des Eco-villes pour un développement durable. Ce qui lui a permis d'intégrer le réseau des éco-maires d'Afrique et de France dans l'optique d'améliorer l'action des collectivités locales dans la lutte contre les changements climatiques.</p>
A.7 Adresse	B.P. 02 Yoko – Cameroun
A.8 Personne à contacter	ANNIR Dieudonné, Maire de la Commune de Yoko ; KIFALOMA EGOUEYE Jean Jacques, Chef Service Technique de la Commune de Yoko.
A.9 Téléphone / fax	Maire: (00237) 678 340 116; Chef Service Technique : (00237) 651 15 52 27
A.10 E-mail et l'adresse Web	Email: annirtina@yahoo.fr Email: kifalomaegoueyejeanjacques@yahoo.fr
Sponsor du Projet (s) financement du projet (Énumérer et fournir les informations suivantes pour tous les promoteurs de projet)	
A.11 Nom	Programme National de Développement Participatif (PNDP)
A.12 catégorie organisationnelle	Agence gouvernementale
A.13 adresse (adresse web)	PNDP, Coordination Nationale, située à nouvelle route Bastos en face du PNUD Tél/Fax (00237) 222 21 36 64 E-mail : pndp@pndp.org Site web : www.pndp.org
A.14 Activités principales	<ul style="list-style-type: none"> • Financement du projet. • Contrôle de la bonne gestion technico-financière des ressources du projet. • Appui à la décentralisation, à la gouvernance et au développement local • Suivi et évaluation
A.15 Sommaire des états financiers (actif total, revenus, bénéfiques, etc.)	Les principales sources de revenus de la Commune de Yoko sont les recettes locales (Centimes Additionnels Communaux, Redevances Forestières Annuelles, Taxes d'Affermage des zones de chasse et autres taxes), des subventions provenant de l'Etat dans le cadre de la Décentralisation, et de celles des partenaires au développement (PNDP...).

	<p>D'après les informations recueillies auprès de la commune le résultat financier moyen annuel entre 2010 et 2014 s'élève à 358 451 117 (trois cent cinquante-huit millions quatre cent cinquante un mille cent dix-sept) FCFA dont, en moyenne, 75% sont consacrés à l'investissement.</p> <p>C'est dire, au regard de la mobilisation financière nécessaire pour la mise en œuvre du projet de conservation de la Forêt Communale de Yoko par la mise en œuvre des activités de développement durable dans sa périphérie estimée à 7 232 232 450 FCFA, que la commune de Yoko ne dispose pas de ressources financières suffisantes pour supporter un tel projet.</p>																																																
Type de projet																																																	
<p>A.16 Gaz à effet de serre visés S'il vous plaît mentionnez les gaz qui seront surveillés CO2 / CH4 / N2O</p>	<p>Le principal Gaz à Effet de Serre (GES) visé par ce projet est le gaz carbonique (CO₂). Les activités identifiées pour être menées dans le projet vont dans un premier temps réduire les émissions et dans un second temps permettre la séquestration du carbone.</p>																																																
Localisation du projet																																																	
<p>A.17 Pays</p>	<p align="center">Cameroun</p>																																																
<p>A.18 Ville la plus proche</p>	<p>Les villes environnantes de la zone de mise en œuvre du projet Au Nord : Yoko (Région du Centre), Tibati et Ngaoundal (Région du Adamaoua) Au Sud : Ntui, Nanga-Eboko et Nsem (Région du Centre) A l'Est : Bétaré-Oya et Bélabo (Région du Est). A l'Ouest : Ngambé-Tikar et Ngoro (Région du Centre)</p> <p>Quelques villages environnants du site du projet Au Nord : Mangaï, Foufouing, Mbatoua, Melimvi Au Sud : Mbengueni, Bifoule, Mebole, Emtse, A l'Est : Atte, Nguinda, A l'Ouest : Mekoassim, Mankim, Mbembeing, Nyem, Dong, Guervoum</p> <p>La Commune de Yoko est limitrophe à 09 communes (Cf. cartes 1 et 2), ce qui représente autant de risques de pression, notamment avec les éleveurs qui viennent du Nord et de l'Est du pays à la recherche de pâturages. De même la commune est une zone a fort potentiel agricole qui exerce un attrait sur les populations de ces villes environnantes et d'ailleurs.</p> <p>Les villages et villes environnants représentent autant de risques de fuite en raison de la mise en œuvre du projet.</p>																																																
<p>A.19 localisation précise S'il vous plaît fournissez les coordonnées GPS du périmètre du projet et sous-limites de la zone du projet</p>	<p>Les coordonnées des sommets du site du projet sont les suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="392 1368 1185 1579"> <thead> <tr> <th>Point</th> <th>X (m)</th> <th>Y(m)</th> <th>Point</th> <th>X (m)</th> <th>Y(m)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>180 703,18</td> <td>554 795,63</td> <td>H</td> <td>198 626,31</td> <td>544 009,34</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>193 428,25</td> <td>555 828,04</td> <td>I</td> <td>182 407,86</td> <td>540 317,87</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>196 782,38</td> <td>556 404,28</td> <td>J</td> <td>181 567,63</td> <td>543 217,02</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>199 406,63</td> <td>556 980,5</td> <td>K</td> <td>182 071,73</td> <td>547 400,69</td> </tr> <tr> <td>E</td> <td>201 932,06</td> <td>555 841,69</td> <td>L</td> <td>177 942,08</td> <td>547 088,66</td> </tr> <tr> <td>F</td> <td>202 791,97</td> <td>556 386,27</td> <td>M</td> <td>178 314,24</td> <td>551 044,14</td> </tr> <tr> <td>G</td> <td>204 712,73</td> <td>556 668,38</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Les cartes ci-après présentent respectivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la localisation de la zone de mise en œuvre (ZOMO) du projet (Commune de Yoko) ; - le site du projet (Forêt Communale) et, - les communes environnantes. 	Point	X (m)	Y(m)	Point	X (m)	Y(m)	A	180 703,18	554 795,63	H	198 626,31	544 009,34	B	193 428,25	555 828,04	I	182 407,86	540 317,87	C	196 782,38	556 404,28	J	181 567,63	543 217,02	D	199 406,63	556 980,5	K	182 071,73	547 400,69	E	201 932,06	555 841,69	L	177 942,08	547 088,66	F	202 791,97	556 386,27	M	178 314,24	551 044,14	G	204 712,73	556 668,38			
Point	X (m)	Y(m)	Point	X (m)	Y(m)																																												
A	180 703,18	554 795,63	H	198 626,31	544 009,34																																												
B	193 428,25	555 828,04	I	182 407,86	540 317,87																																												
C	196 782,38	556 404,28	J	181 567,63	543 217,02																																												
D	199 406,63	556 980,5	K	182 071,73	547 400,69																																												
E	201 932,06	555 841,69	L	177 942,08	547 088,66																																												
F	202 791,97	556 386,27	M	178 314,24	551 044,14																																												
G	204 712,73	556 668,38																																															

Note d'Ideé du «Projet de conservation de la Forêt Commune de Yoko par la mise en œuvre des activités agro-sylvo-pastorales »



Carte 1 : Localisation de la zone de mise en œuvre (ZOMO) projet.



Carte 2 : Localisation du site du Projet et de sa zone riveraine

Calendrier prévu		
A.20 Estimation du temps nécessaire avant l'opérationnalisation après l'approbation de la NIP	ACTIONS	PERIODES
		<i>Etude de faisabilité</i>
	Phase 1 (à court terme)	
	Etape I	
	Elaboration et validation du plan d'utilisation et de gestion durable des terres de la forêt communale de Yoko et sa périphérie (réalisation des différentes études et mise en place du cadre du projet)	6 mois
	Renforcement des capacités des acteurs et construction des infrastructures nécessaires à la mise en œuvre du plan d'utilisation et de gestion durable des terres de la forêt communale de Yoko et sa périphérie	6 mois
	Etape II	
	Opérationnalisation des activités structurantes du projet	3 ans
	Phase 2 (à long terme)	
	Continuation des activités de surveillance de la FCY ; Suivi de l'évolution du couvert végétal ; Mesure du carbone séquestré.	26 ans
A.21 Première date de début du projet (Année dans laquelle le projet sera opérationnel)	Mi 2016	
A.22 Statut actuel ou phase du projet	Phase d'identification	
A.23 État actuel de l'acceptation du projet par le pays hôte	La lettre de Non Objection : sera disponible après validation de la NIP et des TDR de l'étude de faisabilité du projet	

B. Avantages environnementaux et sociaux attendus

Avantages pour l'environnement

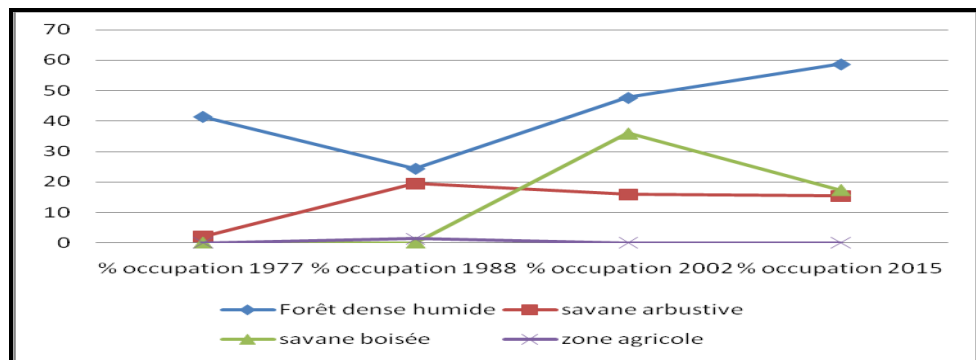
<p>Estimation du carbone estéré (en tonnes métriques d'équivalent CO₂ - t CO₂e). S'il vous plaît joignez tableur si disponible. Si les informations ne sont pas disponibles s'il vous plaît fournissez des informations sur:</p> <p>i) les conditions du site, les précipitations annuelles, l'altitude, le type de sol ii) les espèces d'arbres plantés par hectare, iii) l'intervalle de récolte des arbres (révolution) iv) la biomasse aérienne (par exemple des arbres et le paillis) et l'accumulation de la biomasse souterraine – racines et matières organiques compostées) en tonnes de matière</p>	<p>En Afrique, les feux de végétation jouent un rôle central dans la chimie de l'atmosphère tropicale et subtropicale et, selon Lacaux et al. (1993), représentent 57% du total des combustions de biomasse en zone tropicale (49% des feux de savane et de 8% des incendies de forêt). Les feux de savane sont responsables de plus de 90% de la biomasse totale brûlée en Afrique, contrairement à ce qui se passe en Amérique du Sud et Asie du Sud, où les incendies de forêt sont plus importants (Delmas et al., 1991). Les feux de biomasse ont lieu en Afrique durant les saisons sèches (figure 1.6), de mi-novembre à mars. Les processus responsables d'émissions de composés liés à la combustion de biomasse sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les feux de brousse pendant la saison sèche pour nettoyer la savane et renouveler les pâturages ; - la déforestation ou défrichement pour l'extension de l'agriculture ; elle est fréquente dans les zones forestières et les savanes humides qui sont appropriées à l'exploitation agricole. <p>L'ensemble de ces feux constitue une source importante de gaz et de particules en suspension libérés dans l'atmosphère ; ainsi ils ont un impact important dans les changements globaux, notamment en termes d'émissions atmosphériques de gaz à effet de serre (principalement le CO₂). L'intensité des émissions liées aux feux dépend notamment de la quantité de biomasse brûlée ; elle est généralement plus importante dans les savanes humides à l'instar de la zone du projet.</p> <p>- Utilisation des terres, leurs changements et la forêt (Land Use, Land Use Change and Forestry (LULUCF) en anglais) : L'utilisation des terres, leur changement et la forêt est à la fois un puits et une source d'émission de CO₂, CH₄ et N₂O. L'UTCF couvre la récolte et l'accroissement forestier, la conversion des forêts (défrichement) et des prairies ainsi que les sols dont la composition en carbone est sensible à la nature des activités auxquelles ils sont dédiés (forêt, prairies, terres cultivées). Le terme « stock de carbone » désigne la quantité totale de carbone stockée sur une parcelle de terrain à un moment donné dans un ou plusieurs des puits de carbone suivants: la biomasse (aérienne et souterraine), la matière</p>
---	---

sèche/ha.

organique morte (bois mort et litière), et le sol matière organique (GIEC, 2006). L’étude menée dans les régions du Centre et du Sud Cameroun (zone agro écologique à pluviométrie bimodale) sur les évaluations de stocks de carbone épigé du bois d’œuvre commercialisable sur la base de La méthode d’échantillonnage stratifiée à surfaces variables de Sheil *et al.*, 2004, et les équations allométriques développées par Chave *et al.*, 2005 et Akindélé, 2005 ont permis d’estimer les stocks de carbone épigé et BibaYezoum et Tomba 1. Leurs résultats sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Couvert végétal	Zone de BibaYezoum		Zone de Tomba 1	
	Chave et Al	Akindélé	Chave et Al	Akindélé
Forêts dégradées	59 ± 38,95 t C/ha	201,46 ± 61,30 tC/ha	155,66 ± 54,82 tC/ha	61,60 ± 17,12 tC/ha
(cacaoyères	64,92 ± 17,45 tC/ha	184,99 ± 43,45 tC/ha	110,63 ± 15,51 tC/ha	66,72 ± 20,64 tC/ha
Moyennes jachères	61,35 ± 17,63 tC/ha	117,95 ± 33,87 tC/ha	88,44 ± 12,63 tC/ha	50,58 ± 19,62 tC/ha
Vieilles jachères	60,99 ± 10,83 tC	72,33 ± 17,91 tC/ha	72,85 ± 5,38 tC/ha	70,64 ± 17,50 tC/ha
Jeunes jachères	36,04 ± 11,32 tC/ha	47,56 ± 15,56 tC/ha	37,85 ± 9,37 tC/ha	42,54 ± 17,09 tC/ha
Champs vivriers	45,39 ± 15,32 tC/ha	52,83 ± 23,38 tC/ha	45,43 ± 15,68 tC/ha	38,49 ± 12,28 tC/ha

Ainsi, en considérant les données de Chave *et al.*, et en les appliquant à la Forêt Communale de Yoko et sa périphérie, on peut estimer les taux de Carbone dans les différents types de strate forestière et d’utilisations du sol conformément aux tableaux et graphiques ci-après. Afin d’estimer les émissions évitées par la mise en œuvre du projet sur la base des facteurs de dégradation et de la déforestation, nous avons évalué la superficie de chaque strate concerné par chaque facteur.



Graphique : Dynamique de l’occupation du sol dans la zone du projet entre 1977 et 2015

Estimation de la séquestration initiale du carbone dans la zone du projet

Le carbone séquestré pendant les 30 années du projet sera la somme de :

- Carbone séquestré pendant 30 ans par les 29 500 ha de la forêt communale sous l’effet de la conservation intégrale ;
- Carbone séquestré pendant 30 ans par les 25 185 ha de la zone périphérique.

Le carbone séquestré par la zone périphérique comprendra :

- Le cumul du carbone séquestré chaque année pendant 30 ans par la fraction de la partie de la zone périphérique non mise en cultures ;
- Le cumul du carbone séquestré chaque année pendant 30 ans par la fraction des 8 415 ha de savane arbustive et arborée mise en cultures

I – Carbone séquestré pendant 30 années par les 29 500 ha de la forêt communale conservée

La stratification de la forêt communale en 2015 d’après l’étude cartographique se présente ainsi qu’il suit :

- Forêt dense humide : 17 174,81 ha
- Savane arbustive : 3 061,24 ha
- Savane boisée : 9 456,19 ha
- Zone agricole : 1,42 ha

L’étude menée dans les régions du Centre et du Sud Cameroun (zone agro écologique à pluviométrie bimodale) sur les évaluations de stocks de carbone épigé du bois d’œuvre

commercialisable sur la base de la méthode d'échantillonnage stratifiée à surfaces variables de Sheil *et al.*, 2004, et les équations allométriques développées par Chave *et al.*, 2005 et Akindele, 2005 ont permis d'estimer les stocks de carbone épigé à BibaYezoum et Tomba 1. De l'étude de Chave *et al.*, les taux de carbone ci-après ont été établis en fonction des différentes strates :

- Forêt dense humide : 210,48 tCO₂eq/ha.
- Savane arbustive : 78,98 tCO₂eq/ha.
- Savane boisée : 82,37 tCO₂eq/ha.
- Zone agricole : 61,11 tCO₂eq/ha.

En appliquant ces taux sur la Forêt Communale de Yoko, nous pouvons estimer la séquestration de carbone de cette forêt de la manière suivante pour la première année du projet :

Tableau 1 :

STRATE	SUPERFICIE (ha)	TAUX CO ₂ /ha (tCO ₂ eq)	CARBONE SEQUESTRE (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	17 174,81	210,48	3 614 954,009
Savane arbustive	3 061,24	78,98	241 776,7352
Savane boisée	9 456,19	82,37	778 906,370
Zone agricole	1,42	61,11	86,776
Total / Année 1			4 635 723,89

Conclusion 1 : En une année de projet, les 29693,65 ha de Forêt Communale de Yoko séquestreront 4 635 723,89 tCO₂eq, soit pour les 30 années de projet : 4 635 723,89 tCO₂eq/an x 30 ans = 139 071 716,7 tCO₂eq

Séquestration carbone FCY en 30 ans = 139 071 716,7 tCO₂eq (A)

II - Carbone séquestré pendant 30 ans par les 25 185 ha de la zone périphérique.

Considérons que les 8 415 ha de savane arborée ou arbustive de la zone périphérique seront mise en cultures pendant 30 ans ; ceci fait une moyenne de 280,5 ha / an.

Ainsi les superficies de la zone périphérique concernées par le calcul de carbone se présentent ainsi qu'il suit :

Tableau 2 :

Tranche d'année	Superficie conservée (ha)	Superficie mise en culture (ha)
2017	24 904,5	280,5
2018	24 624	561
2019	24 343,5	841,5
2020	24 063	1 122
2021	23 782,5	1 402,5
2022	23 502	1 683
2023	23 221,5	1 963,5
2024	22 941	2 244
2025	22 660,5	2 524,5
2026	22 380	2 805
2027	22 099,5	3 085,5
2028	21 819	3 366
2029	21 538,5	3 646,5
2030	21 258	3 927
2031	20 977,5	4 207,5
2032	20 697	4 488
2033	20 416,5	4 768,5
2034	20 136	5 049
2035	19 855,5	5 329,5
2036	19 575	5 610
2037	19 294,5	5 890,5

2038	19 014	6 171
2039	18 733,5	6 451,5
2040	18 453	6 732
2041	18 172,5	7 012,5
2042	17 892	7 293
2043	17 611,5	7 573,5
2044	17 331	7 854
2045	17 050,5	8 134,5
2046	16 770	8 415
CUMULS SUPERFICIE CONSERVEE / MISES EN CULTURES EN 30 ANS	625 117,5	130 432,5

II.1 – Calcul de carbone dans la partie de la zone périphérique autre que la zone arborée ou arbustive de 8 415 ha

Cette zone sera considérée comme ayant été conservée au même titre que la FCY.

D'après l'étude cartographique, la zone périphérique se présentait ainsi qu'il suite en terme de la taille des strates :

- Forêt dense humide : 59,78 % de la superficie totale ;
- Mosaïque forêt-savane : 6,4 % de la superficie totale ;
- Savane arbustive ou arborée : 33,41 % de la superficie totale ;
- Zone agricole : 0,012% de la superficie totale ;
- Savane boisée : 0,40% de la superficie totale.

En appliquant cette répartition des strates au cumul pendant 30 ans des superficies de la zone périphérique non concernée par les activités d'agriculture durable (625 117,5 ha) , nous avons :

- Forêt dense humide : 625 117,5 ha x 59,78% = 373 695,24 ha
- Mosaïque forêt-savane : 625 117,5 ha x 6,4% = 40 007,52 ha
- Savane arbustive ou arborée : 625 117,5 ha x 33,41% = 208 851,75 ha
- Zone agricole : 625 117,5 ha x 0,012% = 75,014 ha
- Savane boisée : 625 117,5 x 0,40% = 2 500,47 ha

En appliquant les taux de séquestration de carbone établis par Chave et al. tels qu'appliqué pour le calcul de carbone de la Forêt Communale en conservation, nous avons :

Tableau 3 :

STRATE	SUPERFICIE (ha)	TAUX CO ₂ /ha (tCO ₂ eq)	CARBONE SEQUESTRE (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	373 695,24	210,48	78 655 374,12
Mosaïque forêt-savane (1)	40 007,52	146,425	5 858 101,11
Savane arbustive ou arborée	208 851,75	78,98	16 495 111,22
Savane boisée	2 500,47	82,37	205 963,71
Zone agricole	75,014	61,11	4 584,10
Total			101 219 134,3

(1) Le taux de séquestration du carbone/ha des mosaïques forêt-savane n'ayant pas été estimé, nous considérons qu'il pourrait être la moyenne du taux de séquestration de la forêt dense humide et de la savane boisée, soit 146,425 tCO₂eq/ha

Conclusion 2 : En 30 années, la portion de la zone périphérique non concernée par les activités d'agriculture durable (les 16 770 ha) séquestrera **101 219 134,3 tCO₂eq**

Séquestration de carbone des 16 770 ha de la portion de zone périphérique non concernée par les activités d'agriculture durable en 30 ans = 101 219 134,3 tCO₂eq (B)

II.2 – Calcul de carbone dans la partie de la zone périphérique destinée aux activités d'agriculture durable (8 415 ha)

	<p>Considérant le tableau 2 ci-dessus, il apparait qu'en 30 ans, les activités d'agriculture durable ont été menées sur une superficie cumulée de 130 432,5 ha.</p> <p>En appliquant le taux séquestration de carbone établi par Chave et al. pour les zones agricoles (soit 61,11 tCO₂eq./ha), nous obtenons donc comme séquestration de carbone des 8 415 ha de savane arbustive ou arborée de la zone périphérique de la FCY pendant 30 ans : $130\ 432,5\ ha \times 61,11\ tCO_2eq/ha = 7\ 970\ 730,07\ tCO_2eq$</p> <p>Conclusion 3 : En 30 années, la portion de la zone périphérique concernée par les activités d'agriculture durable (les 8 415 ha de savane arbustive ou arborée) séquestrera 7 970 730,07 tCO₂eq</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> <p>Séquestration de carbone des 8415 ha de la portion de zone périphérique concernée par les activités d'agriculture durable en 30 ans = 7 970 730,07 tCO₂eq (C)</p> </div> <p>CONCLUSION GENERALE : TOTAL CARBONE SEQUESTRE PAR LA FCY ET SA ZONE PERIPHERIQUE EN 30 ANS = (A) + (B) + (C) = 139 071 716,7 tCO₂eq + 101 219 134,3 tCO₂eq + 7 970 730,07 tCO₂eq = 248 261 581,1 tCO₂eq</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> <p>SEQUESTRATION TOTALE CARBONE = 248 261 581,1 tCO₂eq</p> </div>
<p>B.2 Scénario de référence (A quoi ressemblerait l'avenir sans le projet proposé? Quelle est l'estimation de la quantité totale de carbone séquestré / conservation sans le projet proposé? Expliquer pourquoi le projet est additionnel, à savoir ce qui se passerait en l'absence de la composante carbone)</p>	<p>VOIR SCENARIO DE REFERENCE EN ANNEXE 12</p>
<p>B.3 La végétation existante et de l'utilisation des terres (Quelle est la couverture terrestre et l'utilisation actuelle des terres? Est-ce-que la couverture d'arbres est plus ou moins de 30%?)</p>	<p>Dans cette étude le terme forêt est employé suivant la terminologie de la FAO de 1945³ qui la définit comme : « des terres occupant une superficie de plus de 0,5 ha avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à 5 m et un couvert arboré de plus de 10%, ou avec des arbres capables d'atteindre ce seuil in-situ ».</p> <p>La zone du projet⁴ est le domaine de la forêt dense humide semi-caducifoliée guinéo-gabonaise. Le couvert forestier de la zone de mise en œuvre optimale du projet est composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La forêt sur 36 707,61 ha soit 67 % - La savane sur 17 974,21 ha soit 33 % <p>La forêt dépasse les 30% de densité d'arbres. Les espèces dominantes, sont composées de Cola sp, l'Ayous (<i>Triplochytoscleroxylon</i>), le Fraké (<i>Terminaliasuperba</i>), l'Iroko (<i>Miliciaexcelsa</i>), le Padouk (<i>Ptrocarpussp</i>), le Sapelli (<i>Entandrophragmacandollei</i>), le Doussié (<i>Afzeliasp</i>), le Dibetou (<i>Lovoatrichilioides</i>), l'Azobé (<i>Lophiraalata</i>) et le Dabema</p>

³http://wrm.org.uy/oldsite/forests/Definition_du_Foret.pdf

⁴ La zone du projet comprend les 29 500 ha de la forêt communale et 25 185 ha de l'ensemble de la zone périphérique.

	<p>(<i>Piptadeniastrum africanum</i>).</p> <p>Quant à la savane, elle est moins densément boisée et a une strate arbustive qui ne dépasse guère 20% dans laquelle on trouve entre autres espèces les <i>Albizia sp</i>, les <i>Ficus sp</i>, <i>Anonna senegalensis</i>, les <i>Terminalia sp</i> (EDU SERVICES, 2010)⁵.</p> <p>En ce qui concerne l'utilisation actuelle des terres, se référer à la section A.2.</p>																										
B.4 avantages pour l'environnement																											
B.4.a Les avantages locaux	<table border="1"> <thead> <tr> <th>AVANTAGES</th> <th>INDICATEURS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Adhésion des populations riveraines à la cause environnementale</td> <td>Au moins 80 % des populations adhère à la cause environnementale</td> </tr> <tr> <td>Réduction des feux de brousse</td> <td>Au moins 5km de pare-feu installé et 5% de site prioritaire de la FCY épargnée annuellement des feux de brousse.</td> </tr> <tr> <td>Réduction des pressions sur la FCY</td> <td>Baisse d'au moins 50 % de traces d'activités illégales sur la FCY.</td> </tr> <tr> <td>Restauration de la zone périphérique de la FCY</td> <td>Réalisation des activités génératrices de revenus sur au moins 8 415 ha de la zone périphérique de la FCY</td> </tr> <tr> <td>Amélioration de la gestion durable du territoire communal</td> <td>Au moins 75% du territoire communal disponible est géré durablement</td> </tr> </tbody> </table>	AVANTAGES	INDICATEURS	Adhésion des populations riveraines à la cause environnementale	Au moins 80 % des populations adhère à la cause environnementale	Réduction des feux de brousse	Au moins 5km de pare-feu installé et 5% de site prioritaire de la FCY épargnée annuellement des feux de brousse.	Réduction des pressions sur la FCY	Baisse d'au moins 50 % de traces d'activités illégales sur la FCY.	Restauration de la zone périphérique de la FCY	Réalisation des activités génératrices de revenus sur au moins 8 415 ha de la zone périphérique de la FCY	Amélioration de la gestion durable du territoire communal	Au moins 75% du territoire communal disponible est géré durablement														
AVANTAGES	INDICATEURS																										
Adhésion des populations riveraines à la cause environnementale	Au moins 80 % des populations adhère à la cause environnementale																										
Réduction des feux de brousse	Au moins 5km de pare-feu installé et 5% de site prioritaire de la FCY épargnée annuellement des feux de brousse.																										
Réduction des pressions sur la FCY	Baisse d'au moins 50 % de traces d'activités illégales sur la FCY.																										
Restauration de la zone périphérique de la FCY	Réalisation des activités génératrices de revenus sur au moins 8 415 ha de la zone périphérique de la FCY																										
Amélioration de la gestion durable du territoire communal	Au moins 75% du territoire communal disponible est géré durablement																										
B.4.b Avantages mondiaux	<table border="1"> <thead> <tr> <th>AVANTAGES</th> <th>INDICATEURS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">Sur le plan de la biodiversité</td> </tr> <tr> <td>Diversification spécifique et conservation de la biodiversité floristique du milieu.</td> <td>Introduction d'au moins 10 nouvelles espèces forestières</td> </tr> <tr> <td>Conservation des espèces menacées (Chevrotin aquatique, Chimpanzé, Bongo, Pangolin géant : EDU SERVICES. 2010)</td> <td>Au moins 90% des espèces menacées sont conservées</td> </tr> <tr> <td>Conservation des ressources génétiques</td> <td>Au moins 90 % des ressources génétiques sont conservées</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Sur le plan de la qualité de l'air</td> </tr> <tr> <td>Production de l'oxygène (rejet de l'O₂)</td> <td>Taux de O₂ rejeté/au CO₂ absorbé</td> </tr> <tr> <td>Epuration de l'air ambiant (absorption de CO₂).</td> <td>Taux de CO₂ séquestré</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Sur le plan climatique</td> </tr> <tr> <td>Réduction de l'intensité des feux de brousse en relation avec la conservation et à la restauration des zones dégradées</td> <td rowspan="2">Les quantités de CO₂ émises par la forêt communale sont réduites d'au moins 75 %</td> </tr> <tr> <td>Contribution à la lutte contre le réchauffement climatique</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Sur le plan scientifique</td> </tr> <tr> <td>Disponibilité des données scientifiques comme outils d'aide à la prise de décisions.</td> <td>Nombre d'études menées et publiées chaque année</td> </tr> </tbody> </table>	AVANTAGES	INDICATEURS	Sur le plan de la biodiversité		Diversification spécifique et conservation de la biodiversité floristique du milieu.	Introduction d'au moins 10 nouvelles espèces forestières	Conservation des espèces menacées (Chevrotin aquatique, Chimpanzé, Bongo, Pangolin géant : EDU SERVICES. 2010)	Au moins 90% des espèces menacées sont conservées	Conservation des ressources génétiques	Au moins 90 % des ressources génétiques sont conservées	Sur le plan de la qualité de l'air		Production de l'oxygène (rejet de l'O ₂)	Taux de O ₂ rejeté/au CO ₂ absorbé	Epuration de l'air ambiant (absorption de CO ₂).	Taux de CO ₂ séquestré	Sur le plan climatique		Réduction de l'intensité des feux de brousse en relation avec la conservation et à la restauration des zones dégradées	Les quantités de CO ₂ émises par la forêt communale sont réduites d'au moins 75 %	Contribution à la lutte contre le réchauffement climatique	Sur le plan scientifique		Disponibilité des données scientifiques comme outils d'aide à la prise de décisions.	Nombre d'études menées et publiées chaque année	
AVANTAGES	INDICATEURS																										
Sur le plan de la biodiversité																											
Diversification spécifique et conservation de la biodiversité floristique du milieu.	Introduction d'au moins 10 nouvelles espèces forestières																										
Conservation des espèces menacées (Chevrotin aquatique, Chimpanzé, Bongo, Pangolin géant : EDU SERVICES. 2010)	Au moins 90% des espèces menacées sont conservées																										
Conservation des ressources génétiques	Au moins 90 % des ressources génétiques sont conservées																										
Sur le plan de la qualité de l'air																											
Production de l'oxygène (rejet de l'O ₂)	Taux de O ₂ rejeté/au CO ₂ absorbé																										
Epuration de l'air ambiant (absorption de CO ₂).	Taux de CO ₂ séquestré																										
Sur le plan climatique																											
Réduction de l'intensité des feux de brousse en relation avec la conservation et à la restauration des zones dégradées	Les quantités de CO ₂ émises par la forêt communale sont réduites d'au moins 75 %																										
Contribution à la lutte contre le réchauffement climatique																											
Sur le plan scientifique																											
Disponibilité des données scientifiques comme outils d'aide à la prise de décisions.	Nombre d'études menées et publiées chaque année																										
B.5 La cohérence entre le projet et les priorités environnementales du pays hôte	<p>Le «projet de conservation de la Forêt Communale de Yoko par la mise en œuvre des activités de développement durable dans sa périphérie rentre dans les priorités environnementales retenues par le Cameroun.</p> <p>En effet, dans l'axe aménagement du territoire de la vision 2035, « l'enjeu stratégique est de maîtriser l'espace, de protéger l'environnement et de lutter contre les effets déjà perceptibles des changements climatiques... » (Vision Cameroun 2035, page ix).</p> <p>De même, la stratégie Gouvernementale décrite dans le DSCE, vise à organiser et à encourager les initiatives en faveur d'un développement durable et rationnel de l'environnement, à travers la mise en œuvre d'actions en faveur de la gestion environnementale des activités rurales, de la gestion de la biodiversité et la valorisation des ressources et du reboisement, ainsi que le développement des plantations forestières (DSCE, page 66). En outre, dans sa politique en matière de REDD+, le Cameroun vise à faire d'elle un outil de développement. A ce titre, les projets REDD+ sont une</p>																										

⁵EDU SERVICES. 2010, *Aménagement de la forêt communale de Yoko*, EIES, Yaoundé. 104P.

	opportunité pour un développement soutenu, cohérent et durable respectant les exigences sociales, économiques et environnementales spécifiques à chacune des zones agro écologiques.												
<p>B.6 Comment le projet permettra-t-il d'améliorer le bien-être de la communauté impliquée ou riveraine? effets directs imputables au projet et qui ne seraient pas survenus dans une situation comparable, sans ce projet?</p>	<p>Présentation des communautés bénéficiaires</p> <p>Les communautés bénéficiaires directes sont ceux directement impactés par le projet à savoir les populations des villages riverains ci-après : Guervoum, Dong, Mbembeing, Mekoassim, Mankim, Mélimvi, Mbatoua et dont la population en 2005 était estimée à 1 254 habitants (CTFC, Avril 2009). Ces populations bénéficieront des retombés du projet à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réduction du chômage dans les villages grâce aux nombreux emplois que le projet générera ; • L'accès aux soins de santé dans les villages grâce aux infrastructures sanitaires qui y seront installées et résultant de la vente du carbone (centres de santé et équipements); • L'accès à l'éducation des enfants grâce aux infrastructures scolaires qui seront installées (écoles, collèges et équipement) ; • L'accès facile aux intrants agricoles de bonne qualité (semences améliorées, engrais, etc) dans le cadre du développement des activités d'agriculture durable dans la zone périphérique de la FCY. • L'accès à l'eau potable grâce aux forages qui seront creusés dans les villages à l'aide des revenus issus de la vente du carbone ; • Amélioration des revenus des populations des villages riverains grâce au développement des activités génératrices de revenus dans la zone périphérique et surtout la facilitation de la commercialisation grâce aux coopératives de commercialisation qui seront créées à cet effet ; <p>Les autres bénéficiaires (indirects) sont ceux les populations des villages non riverains de la forêt communale de Yoko (Mangaï, Foufouing, Mbengueni, Bifoule, Mebole, Emtse, Atte, Nguinda, Nyem) qui bénéficieront des retombés du projet à travers la réalisation des projets rentrant dans les prérogatives de la commune (entretien des routes, construction des routes, aménagement de la voirie, construction et entretien des édifices publiques et autres lieux publics, construction des lieux de loisirs, etc.).</p> <p>Avantages socio-économiques du projet</p> <p>D'une manière générale, la mise en œuvre dudit projet va permettre l'amélioration des conditions de vie des populations de la Commune de Yoko (environ 30 000 habitants) en général et des 07 villages riverains de la forêt communale en particulier (environ 1250 habitants). cette amélioration sera perceptible à travers :</p> <table border="1" data-bbox="279 1317 1468 1691"> <thead> <tr> <th data-bbox="279 1317 678 1355">IMPACT</th> <th data-bbox="678 1317 1468 1355">INDICATEUR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2" data-bbox="279 1355 1468 1388" style="text-align: center;">Au plan social</td> </tr> <tr> <td data-bbox="279 1388 678 1500">Amélioration de l'accès aux services sociaux de base</td> <td data-bbox="678 1388 1468 1500">Au moins 50 % de la population a accès aux soins de santé ; Au moins 50% des jeunes en âge d'être scolarisés a accès à l'éducation au moins 50% de la population accès à l'eau potable.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="279 1500 678 1568">Amélioration de la productivité et de la production agricole</td> <td data-bbox="678 1500 1468 1568">Au moins 75% des familles disposant de parcelles agricoles améliorent le rendement à l'hectare.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="279 1568 678 1635">Changement des mentalités des populations</td> <td data-bbox="678 1568 1468 1635">Au moins 75% des populations adhèrent au projet</td> </tr> <tr> <td data-bbox="279 1635 678 1691">Cohésion sociale</td> <td data-bbox="678 1635 1468 1691">Absence de conflit entre les populations Relation de confiance entre population et mairie</td> </tr> </tbody> </table>	IMPACT	INDICATEUR	Au plan social		Amélioration de l'accès aux services sociaux de base	Au moins 50 % de la population a accès aux soins de santé ; Au moins 50% des jeunes en âge d'être scolarisés a accès à l'éducation au moins 50% de la population accès à l'eau potable.	Amélioration de la productivité et de la production agricole	Au moins 75% des familles disposant de parcelles agricoles améliorent le rendement à l'hectare.	Changement des mentalités des populations	Au moins 75% des populations adhèrent au projet	Cohésion sociale	Absence de conflit entre les populations Relation de confiance entre population et mairie
IMPACT	INDICATEUR												
Au plan social													
Amélioration de l'accès aux services sociaux de base	Au moins 50 % de la population a accès aux soins de santé ; Au moins 50% des jeunes en âge d'être scolarisés a accès à l'éducation au moins 50% de la population accès à l'eau potable.												
Amélioration de la productivité et de la production agricole	Au moins 75% des familles disposant de parcelles agricoles améliorent le rendement à l'hectare.												
Changement des mentalités des populations	Au moins 75% des populations adhèrent au projet												
Cohésion sociale	Absence de conflit entre les populations Relation de confiance entre population et mairie												

<p>(Ex l création d'emplois, lutte contre la pauvreté, des économies de devises).Indiquez le nombre de communautés et le nombre de personnes qui bénéficieront de ce projet.</p>	IMPACT	INDICATEUR
	<i>Au plan économique</i>	
	Accroissement des revenus de la commune	les revenus de la commune augmentent d'au moins 75%
	Accroissement des revenus des populations	Les revenus des populations augmentent d'au moins 50%
	Amélioration de l'accès à un emploi	Au moins 60 % des jeunes exercent une activité.

.La commune a d'ailleurs validé cette idée de projet à travers le Comité Communal Elargi aux Sectoriels (voir annexe 9).

<p>B.7 Y a t-il d'autres effets? (par exemple, la formation / l'éducation en raison de l'introduction de nouvelles technologies et des produits, la réplication dans le pays ou la région)</p>	<p>Le projet contribuera au renforcement des capacités de plusieurs catégories d'acteurs, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'exécutif communal et les agents communaux dans le processus REDD+ et la gestion des projets ; - les populations riveraines dans la maîtrise de nouvelles pratiques agricoles et d'élevage ; - L'équipe du projet, y compris les éco-gardes communaux dans les techniques de conservation, de sensibilisation et de collecte de données SIG ; - les services sectoriels de l'Etat dans le suivi des projets REDD+ <p>Ce projet contribuera également à éduquer et à sensibiliser les populations sur la conservation de la biodiversité et le développement durable.</p> <p>Par ailleurs, l'expérience acquise lors de la mise en œuvre de ce projet va contribuer au partage des connaissances avec les autres communes et avec la Coordination Nationale REDD+ pour l'élaboration de la stratégie nationale REDD+. Un cadre institutionnel de gestion de la mise en œuvre de ce projet a été proposé (voir annexe 10). Egalement les priorités de développement socio-économiques de Yoko à adresser ont été définies (voir annexe 11).</p> <p>De même, cette initiative pourrait être capitalisée par la Commune de Nanga-Eboko dans le cadre de la gestion de sa forêt communale qui présente les mêmes caractéristiques que la forêt communale de Yoko en particulier et en générale la mosaïque forêt/savanes</p>
--	---

C. Financement

Coûts du projet			
<p>C.1 Les coûts de préparation (par exemple, enquête de base, le développement et les frais de documentation du composant de la finance carbone)</p>	Phase 1 : 1 an		
	Activités / Opérations	Quantité	Coût (FCFA)
	Détermination de l'équation allométrique de la FCY	1	75 000 000
	Etude de Faisabilité	1	50 000 000
	Elaboration et Validation du plan d'utilisation et de gestion durable des terres de la FCY et sa périphérie (Forfait)	1	160 000 000
	Documentation et matériel	1	10 000 000
	TOTAL 1		295 000 000 soit 590 000 USD
<p>C.2 Les frais d'établissement (par exemple, les coûts d'extension pour introduire de nouvelles pratiques de gestion, la plantation d'arbres, les coûts de paillage, etc.)</p>	Phase 1 : 1 an		
	Activités / Opérations	Quantité	Coût (FCFA)
	Lancement du projet	2	2 855 000
	Formations (Techniques de pépinières, préparation de terrain, mise en place des plants, entretien des plantations, techniques d'agriculture, techniques de pisciculture, techniques d'apiculture, techniques d'élevage, techniques de surveillance (éco-gardes).	17 séances	94 000 000
	Activités de conservation	29 500 ha	0
	Activités de développement dans la zone périphérique de la FCY	8 415 ha	306 875 000
	TOTAL 2 (Voir détails dans le fichier EXCELL ci-joint)		403 730 000 FCFA 807 460 USD
<p>C.3 autres coûts (expliquer)</p>	Phase 1 : 1 an		
	Activités / Opérations	Quantité	Coût (FCFA)

(par exemple la certification organisme ou ISO)	Recherche de financement	-	75 000 000
	Gestion du projet	1 an	100 000 000
	Achat des équipements (véhicules, etc)	1 an	50 000 000
	TOTAL 3		225 000 000 FCFA soit 450 000 USD
C.4 Coût total du projet	CT = 923 730 000 FCFA soit 1 847 460 USD pour la phase 1 (1 USD = 500 FCFA) (Voir détail des coûts des chacune des phases (court terme et long terme) dans le fichier EXCELL accompagnant la présente NIP).		
Sources de financement à rechercher ou déjà identifiés			
C.5 Equité (Nom des organisations et en millions de dollars)			
C.6 La dette - à long terme (Nom des organisations et en millions de dollars)			
C.7 Dette - Court terme (Nom des organisations et en millions de dollars)			
C.8 Subventions			
C.9 Non identifié (en millions de dollars) Projets avec un grand niveau de financement ne seront pas considérés par le Fonds carbone			
C.11 Sources de financement de carbone (Est-ce que ce projet a été soumis à d'autres acheteurs de carbone? Si oui, lesquels)	Non		
C.12 Prix indicatif pour les réductions d'émissions en US \$ par t / CO ₂ e pour les 10 premières années du projet soumis à la négociation et la diligence financière	Oscillant en moyenne autour de 3US\$/tonne de CO₂e . ce prix peut varier car le marché international du carbone n'est pas stable.		
C.13 Réductions d'émissions valeur offerte au Fonds Biocarbone (= Prix par t CO ₂ e * nombre de tCO ₂ e) Laissez cet espace vide si vous ne l'avez pas calculée les réductions d'émissions estimées dans la section B1	3 USD x 248 261 581,1 tCO ₂ e = 744 784 743,30 USD		
Jusqu'à 2012	US\$		
Jusqu'à 2017			

--	--

C.14 Analyse financière
fournissez le taux interne de rendement financier attendu (TRF) pour le projet avec et sans la composante de la finance carbone (S'il vous plaît joignez le tableau financier le cas échéant.).
Si vous ne pouvez pas estimer l'impact de la composante de la finance carbone sur le TRF s'il vous plaît la liste, le rang et se qualifier faisant paramètre pour votre entreprise l'importante décision d'élaborer un projet de financement de carbone par exemple la composante carbone devrait être au moins permettre le recouvrement des coûts, recouvrant en partie les coûts d'introduction de nouvelles activités ou dans le plafond de l'entreprise de budget de la responsabilité sociale (S'il vous plaît joignez tableau financier le cas échéant.)

Hypothèses :

- Inflation : 5% ;
- Buffer : 30% ;
- Prix du crédit carbone : 3 US\$ / Tonne

L'exploitation des données sur l'estimation du carbone séquestré nous permet d'obtenir le tableau financier ci-après :

Présentation globale	Financier	Economique	perte de la communauté
TRI de l'utilisation des terres avec la situation de référence	10,02%	09, 25%	09,30%
TRI de l'utilisation des terres avec REDD+	25,5%	30,05%	07,20%
Niveau de changement	1,54%	2,24%	-0,22%
TRI total avec REDD+	30,5%	45,5	07, 05%

On observe que le Taux de Rendement Interne (TIR) du projet avec la composante carbone (30,5%) est inférieur au TIR sans composante de la finance carbone (45,5). Par ailleurs, le TRI de l'utilisation des terres avec la composante carbone REDD+ (25,5) est également inférieur au TRI de l'utilisation des terres sans composante carbone. Ceci démontre la viabilité économique du projet pilote REDD+ de la Commune de Yoko

D. D. La distribution de l'institutionnalisation et les recettes de carbone

D.1. Capacité interne à développer, mettre en œuvre et assurer le suivi des activités du projet. fournissez des informations sur: i) le système de vulgarisation, le nombre d'agents de vulgarisation et zone du projet couvert par les agents de vulgarisation, ii) le nombre de cartographes, des spécialistes en inventaire et suivi.

La Mairie dispose de 04 cadres capables de contribuer à l'implémentation dudit projet. Il s'agit d'une part de 02 cadres mis à la disposition de la commune par le PNDP qui ont suivi jusqu'ici le développement du processus REDD+ (renforcement de capacités et suivi du processus), et, d'autre part, d'un Agent technique des eaux, forêts et chasses, responsable de la cellule de foresterie communale. A ceux-ci, il faut ajouter le comptable, doté d'une grande expérience (ancien employé de WCS dans le projet de conservation du Parc National du Mbam et Djerem).

Malgré ces atouts, une équipe de projet pluridisciplinaire devrait être recrutée (profils de cartographes, expert SIG, etc.) ; et un renforcement de capacités de l'ensemble des ressources humaines effectué (sur la REDD+, la gestion des projets etc.(cf. plan de formation en annexe 3).

Le présent projet pourrait également s'appuyer sur le dispositif de vulgarisation implanté par les administrations concernées (MINADER, MINEPIA et MINFOF). La zone du projet dispose de 9 postes agricoles, 5 centres zootechniques et vétérinaires, et un poste forestier et de chasse qui compte un personnel (4 agents) très présent sur le terrain. Ces services qui travaillent en étroite collaboration avec la commune éprouvent néanmoins d'énormes difficultés à se déployer sur le terrain. Cette collaboration pourrait être capitalisée et même renforcée dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

L'équipe de coordination aura besoin d'une assistance technique assurée par un consultant qui œuvre dans la gestion de l'environnement recruté par la commune et qui fournira des services dans les domaines tels que le renforcement des capacités, le suivi écologique, le suivi de la réduction des émissions et de la séquestration de CO₂, la cartographie...). le WCS déjà présent dans la zone et ayant une certaine expérience en matière de REDD+ pourrait accompagner techniquement la commune dans ce projet.

	<p>le personnel d'appui technique pourrait comprendre entre autres 200 agents sociaux (travaux HIMO), 30 éco gardes communaux pour le mapping et le monitoring du projet.</p>																														
<p>D.2 Système de contrôle interne (SCI) <i>décrire le système SCI et mentionnez laquelle des normes nationales et internationales de qualité sont atteintes ou seront atteintes dans l'avenir (ISO, la certification organisme, etc.)</i></p>	<p>Le contrôle qualité pourra être effectué par la combinaison des standards VCS (Voluntary Carbon Standard) et CCBS (Climate, Community, Biodiversity Standard) : VCS qui bénéficie d'une très bonne réputation certifiera les crédits carbone générés par le projet, tandis que CCBS s'assurera de la prise en compte des bénéfices sociaux et environnementaux.</p> <p>La combinaison de ces deux standards donne la possibilité de générer des crédits attestant de l'impact positif du projet sur le climat tout en garantissant la valeur ajoutée des activités entreprises</p> <p>Le système de contrôle interne est présenté dans le tableau ci-après :</p> <table border="1" data-bbox="475 622 1513 1382"> <thead> <tr> <th data-bbox="475 622 619 689">Activités de suivi du projet</th> <th data-bbox="619 622 922 689">Indicateurs</th> <th data-bbox="922 622 1166 689">Source de vérification</th> <th data-bbox="1166 622 1273 689">Périodicité</th> <th data-bbox="1273 622 1513 689">Responsables</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="475 689 619 824">Suivi de la diversification et de la production agricole</td> <td data-bbox="619 689 922 824">Nombre de missions de vérification effectuées par année ; Nombre moyen de spéculations faites par année par paysan</td> <td data-bbox="922 689 1166 824">Rapport de vulgarisation fiche de suivi des microprojets contrats de partenariat</td> <td data-bbox="1166 689 1273 824">trimestrielle</td> <td data-bbox="1273 689 1513 824">Commune de Yoko • Equipe du projet • Assistance technique • Agents de vulgarisation</td> </tr> <tr> <td data-bbox="475 824 619 981">Suivi de la baisse de pression sur la FCY</td> <td data-bbox="619 824 922 981">Nombre de missions de vérification effectuées sur toute l'étendue de la FCY ; Nombre annuel de braconniers arrêtés; Nombre annuel d'exploitants illégaux traqués</td> <td data-bbox="922 824 1166 981">Rapport d'activités Rapport de mission de surveillance</td> <td data-bbox="1166 824 1273 981">trimestrielle</td> <td data-bbox="1273 824 1513 981">Commune de Yoko Equipe du projet Assistance technique Ecogardes •</td> </tr> <tr> <td data-bbox="475 981 619 1081">Suivi des activités de restauration de la FCY</td> <td data-bbox="619 981 922 1081">Nombre de missions de contrôle effectuées par année dans toutes les zones à restaurer ; Superficie de zone dégradée reboisée par année</td> <td data-bbox="922 981 1166 1081">Rapport de reboisement Fiche technique de suivi Rapport des missions de contrôle</td> <td data-bbox="1166 981 1273 1081">trimestrielle</td> <td data-bbox="1273 981 1513 1081">Commune de Yoko Equipe du projet Assistance technique</td> </tr> <tr> <td data-bbox="475 1081 619 1149">Suivi du plan de formation</td> <td data-bbox="619 1081 922 1149">Nombre et types de formations assurées par année</td> <td data-bbox="922 1081 1166 1149">Rapport de formation Fiche de présence Attestation de formation</td> <td data-bbox="1166 1081 1273 1149">Annuelle</td> <td data-bbox="1273 1081 1513 1149">Commune de Yoko Equipe du projet Assistance technique</td> </tr> <tr> <td data-bbox="475 1149 619 1382">Suivi de l'impact du projet sur l'amélioration des conditions de vie des populations</td> <td data-bbox="619 1149 922 1382">Au moins 50 % de la population a accès aux soins de santé ; Au moins 50% des jeunes en âge d'être scolarisés a accès à l'éducation au moins 50% de la population accès à l'eau potable. au moins 75 % des ménages résident dans des maisons construites en matériaux définitifs.</td> <td data-bbox="922 1149 1166 1382">Rapport d'activités Rapport d'évaluation Documents comptables Observations directes</td> <td data-bbox="1166 1149 1273 1382">Annuelle</td> <td data-bbox="1273 1149 1513 1382">Commune de Yoko Equipe du projet Parties prenantes Assistance technique</td> </tr> </tbody> </table>	Activités de suivi du projet	Indicateurs	Source de vérification	Périodicité	Responsables	Suivi de la diversification et de la production agricole	Nombre de missions de vérification effectuées par année ; Nombre moyen de spéculations faites par année par paysan	Rapport de vulgarisation fiche de suivi des microprojets contrats de partenariat	trimestrielle	Commune de Yoko • Equipe du projet • Assistance technique • Agents de vulgarisation	Suivi de la baisse de pression sur la FCY	Nombre de missions de vérification effectuées sur toute l'étendue de la FCY ; Nombre annuel de braconniers arrêtés; Nombre annuel d'exploitants illégaux traqués	Rapport d'activités Rapport de mission de surveillance	trimestrielle	Commune de Yoko Equipe du projet Assistance technique Ecogardes •	Suivi des activités de restauration de la FCY	Nombre de missions de contrôle effectuées par année dans toutes les zones à restaurer ; Superficie de zone dégradée reboisée par année	Rapport de reboisement Fiche technique de suivi Rapport des missions de contrôle	trimestrielle	Commune de Yoko Equipe du projet Assistance technique	Suivi du plan de formation	Nombre et types de formations assurées par année	Rapport de formation Fiche de présence Attestation de formation	Annuelle	Commune de Yoko Equipe du projet Assistance technique	Suivi de l'impact du projet sur l'amélioration des conditions de vie des populations	Au moins 50 % de la population a accès aux soins de santé ; Au moins 50% des jeunes en âge d'être scolarisés a accès à l'éducation au moins 50% de la population accès à l'eau potable. au moins 75 % des ménages résident dans des maisons construites en matériaux définitifs.	Rapport d'activités Rapport d'évaluation Documents comptables Observations directes	Annuelle	Commune de Yoko Equipe du projet Parties prenantes Assistance technique
Activités de suivi du projet	Indicateurs	Source de vérification	Périodicité	Responsables																											
Suivi de la diversification et de la production agricole	Nombre de missions de vérification effectuées par année ; Nombre moyen de spéculations faites par année par paysan	Rapport de vulgarisation fiche de suivi des microprojets contrats de partenariat	trimestrielle	Commune de Yoko • Equipe du projet • Assistance technique • Agents de vulgarisation																											
Suivi de la baisse de pression sur la FCY	Nombre de missions de vérification effectuées sur toute l'étendue de la FCY ; Nombre annuel de braconniers arrêtés; Nombre annuel d'exploitants illégaux traqués	Rapport d'activités Rapport de mission de surveillance	trimestrielle	Commune de Yoko Equipe du projet Assistance technique Ecogardes •																											
Suivi des activités de restauration de la FCY	Nombre de missions de contrôle effectuées par année dans toutes les zones à restaurer ; Superficie de zone dégradée reboisée par année	Rapport de reboisement Fiche technique de suivi Rapport des missions de contrôle	trimestrielle	Commune de Yoko Equipe du projet Assistance technique																											
Suivi du plan de formation	Nombre et types de formations assurées par année	Rapport de formation Fiche de présence Attestation de formation	Annuelle	Commune de Yoko Equipe du projet Assistance technique																											
Suivi de l'impact du projet sur l'amélioration des conditions de vie des populations	Au moins 50 % de la population a accès aux soins de santé ; Au moins 50% des jeunes en âge d'être scolarisés a accès à l'éducation au moins 50% de la population accès à l'eau potable. au moins 75 % des ménages résident dans des maisons construites en matériaux définitifs.	Rapport d'activités Rapport d'évaluation Documents comptables Observations directes	Annuelle	Commune de Yoko Equipe du projet Parties prenantes Assistance technique																											

	Suivi de l'amélioration des pratiques en faveur de la protection de l'environnement	Nombre de mission de vérification des pratiques en faveur de la protection de l'environnement par année dans et autour de la FCY ; Nombre de feux de brousse enregistré chaque année pour le renouvellement des pâturages et superficie brûlée ; Superficie des champs nouvellement créés par année par les mêmes personnes dans les villages riverains de la FCY ; Nombre et superficie des champs fourragers créés par année.	- Rapport d'activités - Observations directes	trimestrielle	Commune de Yoko Equipe du projet Assistance technique
	Suivi de la réduction des émissions et séquestration de CO2	Nombre de contrôle du niveau des émissions et de séquestration de carbone effectué tous les cinq ans	Rapport d'évaluation de la biomasse ou du carbone stocké par les arbres planté	Tous les cinq ans	-Commune de Yoko -Equipe du projet - Contrôle qualité
	Suivi de la gestion budgétaire	Nombre de contrôles de la conformité des dépenses effectués par année ; Nombre de contrôles annuels de l'exécution du budget ;	<ul style="list-style-type: none"> Divers rapports financiers Comparaison budgétaire 	annuel	Commune de Yoko
	Intervention de l'audit interne	Nombre d'audits internes par année	Rapports d'activités PV réunions Fiches de présence Observations directes sur le terrain	semestrielle	Comité de pilotage du projet REDD+ de la commune de Yoko
	Suivi participatif	Nombre de fora organisé	PV des fora Fiches de présence	trimestrielle	Comité de pilotage du projet REDD+ de la commune de Yoko
	Suivi des fuites	Niveau de dégradation /déforstation observé dans la zone de référence du projet.	rapport d'évaluation de la dégradation/déforestation de la zone de référence : Observation directe Fiche de suivi	trimestriel	Comité communal de pilotage du projet, Ecogarde ; Assistance technique
CONTROLE EXTERNE					
	Audit externe	Nombre d'audits réalisés au courant de l'année	Rapports d'activités PV réunions Fiches de présence Observations directes sur le terrain Plan d'audit Rapports d'audit	Annuelle	Comité d'audit du bailleur des fonds du projet REDD+ de la commune de Yoko Contrôle supérieur de l'Etat Comité National Anti-Corruption
	Intervention de l'audit interne	Nombre d'audits internes par année	Rapports d'activités PV réunions Fiches de présence Observations directes	semestrielle	Comité de pilotage du projet REDD+ de la commune de Yoko
D.3 Les participants au projet, les structures institutionnelles et des partenaires énumérez les participants au projet, décrire les structures et les partenariats institutionnels existants ou envisagés pour développer, mettre en œuvre les composantes du projet de la finance carbone surveillé. indiquez le mécanisme de financement durable mis en place couvrant les coûts respectifs.	<p>L'organisation institutionnelle de la gestion du projet se présente ainsi qu'il suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Au niveau régional : <ul style="list-style-type: none"> le PNDP qui servira de relai entre les comités du projet, le Comité National REDD+, les services centraux et les bailleurs ; Les sectorielles (MINEPDED, MINFOF, MINEPAT, MINADER, MINDCAF) qui seront chargés du contrôle du respect de la réglementation en vigueur dans l'exécution des activités relevant de leurs secteurs respectifs ; Le maire de la Commune de Yoko en tant que porteur du projet et rapporteur des toutes les rencontres ; L'équipe du projet en tant qu'organe d'exécution du projet qui recueillera toutes les observations liées à la mise en œuvre du projet et leur prise en compte dans la poursuite des activités du projet. Les chefs traditionnels des villages riverains pour la défense des intérêts des acteurs locaux et les représentants des groupes d'acteurs. Au niveau départemental ; <ul style="list-style-type: none"> Le préfet du Mbam et Kim qui présidera toutes les réunions du comité; Les maires des communes de Yoko et de Nanga – Eboko comme rapporteurs de différentes réunions au niveau départemental; 				

	<ul style="list-style-type: none"> - L'équipe du projet ; - Les sectoriels départementaux (MINEPDED, MINFOF, MINEPAT, MINADER, MINDCAF) ; - Les chefs traditionnels des villages riverains • Au niveau local : - Le Sous-préfet de l'arrondissement de Yoko qui présidera toutes les réunions; - Le maire de la commune de Yoko qui coprésidera les réunions ; - Le représentant de la commune de Nanga-Eboko pour s'assurer de la prise en compte des préoccupations des populations riveraines du côté de Nanga-Eboko ; - L'équipe du projet ; - Les sectorielles d'arrondissement pour le contrôle du respect de la réglementation lors de la réalisation des activités relevant de leurs secteurs respectifs - Les chefs traditionnels des villages riverains pour la défense des intérêts de leurs populations ; - Les groupes d'acteurs villageois (éleveurs, chasseurs, agriculteurs, pêcheurs) pour la défense de leurs intérêts. - Les responsables des forêts communautaires pour une prise en compte et le respect des résolutions dans la mise en œuvre de leurs activités ; - Les responsables des titres d'exploitations (UFA, ventes de coupes, etc) pour une prise en compte et le respect des résolutions dans la mise en œuvre de leurs activités - Les responsables des aires protégées pour une prise en compte et le respect des résolutions dans la mise en œuvre de leurs activités : - WCS ; - Assistance Technique du projet (Bureau d'Etude) pour l'encadrement technique de toutes les activités du projet.
<p>D.4. Répartition des recettes de carbone <i>S'il vous plaît expliquez ce que vous comptez faire avec les revenus du carbone et en particulier comment les petits agriculteurs bénéficieront des revenus de carbone</i></p>	<p>Les revenus du carbone seront repartis de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% pour les populations riveraines en vue de la réalisation des microprojets communautaires générateurs de revenus et respectueux de l'environnement (agroforesterie, apiculture, pisciculture, petit élevage, maraîchage, création des champs fourragers etc) dans et autour de la FCY ; - 20% pour la gestion du projet par la commune ; - 30% mis à la disposition de la Commune afin d'assurer le développement de l'ensemble du territoire communal, notamment à travers la réalisation des projets prévus dans le Plan Communal de Développement, à savoir: • Sur le plan scolaire : <ul style="list-style-type: none"> - Construction des écoles ; - Réfection des salles de classe - La construction des logements des enseignants ; - Equipement des établissements scolaires en tables bancs, tableaux, etc - Construction dans les écoles, des puits, des latrines, des logements pour enseignants. - Etc. • Sur le plan sanitaire: <ul style="list-style-type: none"> - Construction et équipement de centres de santé dans les villages; - Construction des puits à motricité humaine dans les Centres de Santé ; - Aménagement des latrines dans les CSI ; - Equipement des centres de santé en lits. - Etc. • Sur le plan de l'eau et de l'énergie: <ul style="list-style-type: none"> - Construction de points d'eau équipés de pompe à motricité humaine ; - Construction des bornes fontaines ; - Réhabilitation de 15 bornes fontaines ; - Installation des groupes électrogènes dans les grands villages. - Etc. • Sur le plan agricole : <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise par les populations, des techniques culturales plus rentables ; - Facilitation de l'accès aux intrants agricoles par la mise à la disposition des

	<p>paysans de ces intrants à des prix subventionnés (semences améliorées, pesticides, fongicides, etc) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture d'au moins un tracteur agricole au GIC des agriculteurs de chaque village riverain ainsi que du matériel aratoire; - Appui des communautés villageoises riveraines à la création des coopératives de commercialisation des produits agricoles ; - Mise à la disposition du GIC des agriculteurs de chaque village riverain, d'un camion pour l'évacuation des produits agricoles vers les centres de commercialisation ; - Maîtrise par les populations riveraines des techniques de mise en œuvre d'autres activités agricoles génératrices de Revenus (maraîchage, etc); - Création d'au moins 5 structures de stockage des produits agricoles dans les villages; - Formation d'au moins 75 paysans aux techniques de conservation des produits agricoles et mise à disposition des matériels de conservation; <p>• Sur le plan de l'élevage:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des maladies des animaux par un contrôle régulier du cheptel et par une administration gratuite des soins ; - Maîtrise par les populations des techniques de mise en œuvre d'autres activités d'élevage génératrices de Revenus (apiculture, pisciculture, petit élevage, etc) et appui matériel pour la réalisation de ces activités ; - Maîtrise par les éleveurs des nouvelles les techniques d'élevage ; - Facilitation de l'accès au matériel de pêche ; - Création des structures de conservation des produits de pêche et d'élevage ; - Création des zones de pâturage.
<p>D.5 Les systèmes d'incitation <i>S'il vous plaît listez les incitations existantes et futures du projet qui assureront l'atteinte d'un taux élevé d'adoption de nouvelles pratiques de gestion.</i></p>	<p><u>Mesures incitatives existantes</u> D'après l'arrêté N°000076/MINATD/MINFI/MINFOF du 26 juin 2012 fixant les modalités de planification, d'emploi et de suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques, destinées aux communes et aux communautés villageoises riveraines dispose que 30% des ressources tirées de l'exploitation des Forêts communales soient reversés aux populations riveraines et 70% à la commune concernée ;</p> <p><u>Mesures incitatives futures</u></p> <p>La mesure incitative directe dans le cadre du présent projet sera l'affectation, non plus de 30% comme par le passé dans le cadre de l'Arrêté ci-dessus cité, mais plutôt de 50% des bénéfices tirés de la vente du carbone aux populations riveraines pour le financement du développement socio-économique.</p> <p>-</p>

PARTIE II: ANNEXES



NOTE D'IDEE DE PROJET (NIP)

PROJET DE CONSERVATION DE LA FORET COMMUNALE DE YOKO PAR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES AGRO-SYLVO-PASTORALES

Version finale

ANNEXES

Financement : PNDP (COMPOSANTE REDD+)



Réalisé par : Le Centre Africain de Recherches
Forestières Appliquées et de Développement (CARFAD)

Janvier 2016

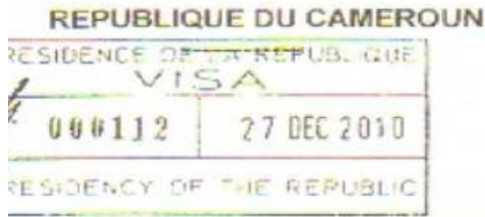
SOMMAIRE

ANNEXE 1: REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	1
ANNEXE 2 : DECRET PORTANT INCORPORATION AU DOMAINE PRIVE DE YOKO D'UNE PORTION DE FORET DE 29 500 HA DENOMMEE « FORET COMMUNALE DE YOKO »	2
ANNEXE 3 : SITUATION DE REFERENCE DE LA ZONE DU PROJET.....	5
ANNEXE 4: RAPPORT DE L'ANALYSE DES IMAGES SATELLITAIRES	8
ANNEXE 5 : PROCES VERBAL L'ATELIER DE LANCEMENT	18
ANNEXE 6 : RAPPORT CONSOLIDE DES REUNIONS DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION	25
ANNEXE 7 : FICHES DE PRESENCE LORS DE LA CONSULTATION COMPLEMENTAIRE DES PARTIES PRENANTES DANS LE DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM	73
ANNEXE 8 : RAPPORT DE L'ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE.....	93
ANNEXE 9 : PV DE VALIDATION DE LA NOTE D'IDEE DE PROJET PAR LE COMES.....	98
ANNEXE 10: CADRE INSTITUTIONNEL DE GESTION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PILOTE REDD+.....	111
ANNEXE 11: PRIORITES DE DEVELOPPEMENT SOCIO ECONOMIQUES DE YOKO A ADRESSER PAR LE PROJET REDD+	113
ANNEXE 12 : SCENARIO DE REFERENCE.....	114

ANNEXE 1: REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- **CTFC, 2009.** Etude socio économique des villages riverains de la forêt communale de Yoko. Yaoundé. 65p.
- **FCPF et ONU-REDD., 2012.** *Proposition de mesure pour l'Etat de préparation (R-PP)*. Cameroun. 150p.
- **EDU SERVICES. 2010,** *Aménagement de la forêt communale de Yoko*, EIESS, Yaoundé. 104P.
- **Yake Seidou. 2012,** *Rapport bilan d'accompagnement du microprojet communal de mise en valeur des parcelles pour la gestion durable des terres de la commune de Yoko pour la première campagne 2011/2012*. MINEPA, Cameroun, 20p+annexes.
- **OIBT. 2002.** Directives OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires. Série OIBT: Politique forestière n°13. OIBT. Yokohama.
- **Asner, G. P., Knapp, D.E., Broadbent, E.P., Oliviera, P., Keller, M. & Silva, J. 2005.** Selective logging in the Brazilian Amazon. *Science* 310: 480-482.
- **Lambin, E.F., Geist, H.J. & Lepers, E. 2003** Dynamics of Land-use and Land-cover Change in Tropical Regions. *Annual Review of Environmental Resources* 28: 205-241.
- **Marklund, L.G. & Schoene, D. 2006** Global Assessment of Growing Stock, Biomass and Carbon Stock. Forest Resources Assessment Programme Working Paper 106/E, Rome.
- **Chave, J., Andalo, C., Brown, S., Cairns, M. A., Chambers, J. Q., Eamus, D., Fölster H., Fromard F., Higuchi N., Kira T., Lescure J. P., Nelson B. W., Ogawa H., Puig H., Riéra B. & Yamakura, T. (2005).** Tree allometry and improved estimation of carbon stocks and balance in tropical forests. *Oecologia*, 145(1), 87-99.
- **Delmas, R. A., Loudjani, P., Podaire, A. and Menaut, J-C.:** Biomass burning in Africa: an assessment of annually burnt biomass, in *Global Biomass Burning: Atmospheric, Climatic 208 and Biospheric Implications*, edited by J.S. Levine, pp. 126-133, MIT Press, Cambridge, Mass., 1991.
- **Lacaux, J.P., Cachier, H., and Delmas, R.:** **Biomass burning in Africa:** An overview of its impact on atmospheric chemistry, in *Fire in the Environment: The Ecological, Atmospheric and Climatic Importance of Vegetation Fires*, edited by P.J. Crutzen and J.G. Goldammer, pp. 159-191, Environmental Science Research Report 13, John Wiley, New York, 1993.
- **Hao, W. M. and Liu, M.-H.:** Spatial and temporal distribution of tropical biomass burning, *Global Biogeochem. Cycles*, 8, 495–503, 1994.
- **IPCC, 2006,** Guidelines for National GHG Inventories, Volume 4: Agriculture, Forestry, and Other Land Use.
- **Textes de loi**
 - *Loi n°2004/017 du 22 juillet 2004 fixant les dispositions générales de la décentralisation.*
 - *Loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes.*
 - *Loi n°2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables au Régions.*
- **Site internet**
 - http://wrm.org.uy/oldsite/forests/Definition_du_Foret.pdf
 - <http://www.wri.org/applications/maps/forestatlas/cmr/index.htm#v=atlas&l=fr>
 - http://219.127.136.74/live/Live_Server/154/ps13e.pdf

ANNEXE 2 : DECRET PORTANT INCORPORATION AU DOMAINE PRIVE DE YOKO D'UNE PORTION DE FORET DE 29 500 HA DENOMMEE « FORET COMMUNALE DE YOKO »



PAIX-TRAVAIL-PATRIE

DECRET N° 2011/0038, PM DU 14 JAN. 2011
portant incorporation au domaine privé de la Commune de Yoko, d'une portion de forêt de 29 500 hectares dénommée « Forêt communale de Yoko ».

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la constitution ;
- VU la loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche ensemble ses modificatifs subséquents ;
- VU la loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
- VU la loi n°2007 /006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;
- VU l'ordonnance n°74/1 du 06 juillet 1974 fixant régime foncier ;
- VU l'ordonnance n° 74/2 du 06 juillet 1974 fixant le régime domanial ;
- VU le décret n°76/166 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine national ;
- VU le décret n° 76/167 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine privé de l'Etat et ses divers modificatifs subséquents ;
- VU le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145 bis du 04 août 1995 ;
- VU le décret n° 95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts ;
- VU le décret n°95/678/PM du 18 décembre 1995 instituant un cadre indicatif d'utilisation des terres en zone forestière méridionale du Cameroun ;
- VU le décret n°2004/320 du 08 septembre 2004 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2007/268 du 07 septembre 2007 ;
- VU le décret n°2009/222 du 30 juin 2009 portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement ;
- VU l'arrêté conjoint n°0520/MINATD/MINFI/MINFOF du 03 juin 2010 fixant les modalités d'emploi et de suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques destinés aux Communes et aux Communautés villageoises riveraines,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Est, à compter de la date de signature du présent décret, incorporée au domaine privé de la Commune de Yoko au titre de « forêt de production », la portion de forêt de 29 500 hectares de superficie située dans l'Arrondissement de Yoko, Département du Mbam et Kim, Région du Centre et délimitée ainsi qu'il suit :

Au Nord :

- Du point de base **A (180 703.18, 554 795.63)** situé sur le confluent des rivières Mekonin et Djiou à **10,20 km** au sud-est du village Nyem, suivre la rivière Mekonin en amont et son affluent gauche jusqu'au point **B1 (193 428.25, 555 828.04)** ;
- Du point **B1**, suivre la droite **B1C= 5.39 km** de gisement 84° ; puis l'affluent de gauche de la rivière Massa en amont jusqu'au point **C (198 782.38, 556 404.28)** et **D (199 406.63, 556 980.50)** ;

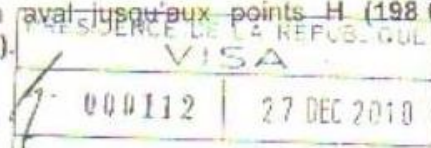
- Du point D, suivre la droite DE = 2.8 km de gisement 115° et EF = 1.04 km de gisement 51°, puis un affluent de Ndjéké ou Djim en aval jusqu'aux points F (202 791.97, 556 386.27) et G (204 712.73, 556 668.38) sur la rivière Djim.

A l'Est et au Sud :

- Du point G, suivre la rivière Djim en aval jusqu'aux points H (198 626.31, 544 009.34) et I (182 407.86, 540 317.87).

A l'Ouest :

- Du point I, suivre un affluent de Djim en amont jusqu'au point J (181 567.53, 543 217.02), puis la droite JK = 4.21 km de gisement 6,5°, un affluent de Djio en aval jusqu'aux points K (182 071.73, 547 400.69) et L (177 942.08, 547 088.56) ;
- Du point L, suivre la droite LM = 3,97 km de gisement 5° jusqu'au point M (178 314.24, 551 044.14) ;
- Du point M, suivre la rivière Djio en amont pour atteindre le point de base A.



La zone forestière ainsi délimitée couvre une superficie de 29 500 (vingt neuf mille cinq cent) hectares.

ARTICLE 2.- (1) Le domaine forestier ainsi délimité et dénommé « Forêt communale de Yoko » est affecté à la production des bois d'œuvre.

(2) Les objectifs spécifiques de classement de la « Forêt Communale de Yoko » sont les suivants :

- gérer et conserver durablement les ressources naturelles de la forêt ;
- participer à la lutte contre l'exploitation illicite du bois et le braconnage ;
- contribuer au renforcement des revenus de la Commune de Yoko en vue de la réalisation des actions économiques et sociales et d'améliorer les conditions de vie des populations locales.

ARTICLE 3.- (1) La forêt communale de Yoko sera dotée d'un plan d'aménagement approuvé par l'administration chargée des forêts.

(2) Toute activité dans ladite forêt devra, dans tous les cas, se conformer au plan d'aménagement prévu à l'alinéa 1 ci-dessus.

(3) L'exécution du plan d'aménagement relève de la compétence de la Commune de Yoko, sous le contrôle de l'administration chargée des forêts.

ARTICLE 4.- (1) Les populations riveraines continueront à exercer dans la forêt ainsi classée leurs droits d'usage portant sur la collecte des produits forestiers non ligneux, le ramassage du bois de chauffage, la chasse et la pêche traditionnelles.

(2) Les droits d'usage spécifiques seront arrêtés lors de l'élaboration et de l'approbation du plan d'aménagement de ladite forêt, conformément aux textes en vigueur.

ARTICLE 5.- (1) Les ressources issues de l'exploitation de la forêt communale de Yoko sont des deniers publics. A ce titre, elles sont soumises au contrôle des organes compétents de l'Etat, et leur gestion se fait conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

(2) Ces ressources sont prioritairement destinées au financement des projets de développement socio-économique de la commune concernée.

ARTICLE 6.- Le présent décret sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 14 JAN. 2011

LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,



Philémon YANG

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE	
VISA	
000112	27 DEC 2010
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC	

ANNEXE 3 : SITUATION DE REFERENCE DE LA ZONE DU PROJET

L'idée de projet REDD+ de la commune de Yoko concerne le site de la forêt communale de Yoko. Cependant, la zone de mise en œuvre plus vaste est constituée de la partie Sud-Est de l'Arrondissement riverain de la l'Arrondissement de Nanga-Eboko (Département de la Haute-Sanaga).

Les enquêtes socio-économiques réalisées dans la zone montrent que cette partie du territoire est majoritairement peuplée par les Voutés qui sont des guerriers avec pour activités principales la chasse et l'agriculture sur brûlis. Pour surveiller ce vaste territoire situé dans une zone de transition (écotone forêt-savane) entre les grandes forêts du sud et les grandes savanes du nord, les chasseurs principaux responsables de la surveillance du terroir, mettent des feux, en saison sèche lorsque la végétation est bien sèche pour nettoyer les savanes afin de faciliter leurs déplacements. Toutefois, ces dernières années d'après le Délégué du MINEPIA de l'Arrondissement de Yoko, un second type de feu est lancé cette fois précocement par les éleveurs Bororos pour restaurer le pâturage. Ces feux en plus d'une part de consumer chaque année les parties savanes du site du projet et de sa périphérie, Ils contribuent aussi à l'émission de très grandes quantités de CO₂ dans l'atmosphère.

En outre l'importante activité d'exploitation forestière qui a eu lieu dans la zone y compris dans la forêt communale jusque dans les années 1990, a contribué à la dégradation du site du projet avec une couverture forestière qui a régressée de 76,4% en 1977 à 33,1% en 1988 (Confère étude cartographique en annexe 2) ; et en 2015, la tendance est à la reconstitution avec la couverture forestière qui est remontée à 58% de la superficie de la forêt communale. A ce jour, malgré le fait qu'une dynamique de reconstitution du couvert végétale soit en cours, la forêt reste fortement dégradée en termes d'essences exploitable de valeur ; c'est d'ailleurs ce que confirme le rapport d'Inventaire (LE SERBIE, 2013). Toutefois, cette dynamique devrait être encadrée (protection du massif contre toutes forme de pression, enrichissement en essences exploitable de valeur sur les espaces dégradés, réglementation des activités sur site, etc.) afin d'espérer une reconstitution similaire à celle des années 70.

Par ailleurs, depuis fin 2014, les migrants en provenance de l'Extrême-Nord, victimes des exactions de la secte Boko Haram, arrivent par dizaine de camion à la recherche des terres d'accueil (les statistiques sur ce nouveau phénomène ne sont pas encore disponible). Ces derniers s'installent sur les vastes savanes inhabitées de la commune avec leurs bétails. Si rien n'est fait pour l'organisation de la gestion des terres, cette migration non contrôlée risque d'être une source de conflit qui pourrait plonger la zone dans un engrenage de conflits à en n'en point finir. A cet effet, la décente de sensibilisation a relevé le mécontentement en gestation au sein de la population locale vis-à-vis des éleveurs suite aux dégâts causés par le bétail. Sur la base des informations reçues sur le terrain, les principaux facteurs de dégradation ont été identifiés.

1.1 IDENTIFICATION DES FACTEURS DE DEGRADATION

Les investigations réalisées dans les villages riveraines de la forêt communale a permis d'identifier comme principales causes de la dégradation et de la déforestation de la forêt communale de Yoko :

- L'élevage des bovins ;
- La surveillance du terroir ;
- L'exploitation illégale du bois d'œuvre ;
- L'exploitation de la faune sauvage.

A. La surveillance du terroir

Dans l'optique de surveiller son terroir, le peuple vouté a l'habitude de déclencher les feux de brousse ; ils permettent de nettoyer les savanes afin de faciliter les déplacements. Ils sont lancés tardivement lorsque l'herbe est bien sèche. Ce type de feu permet de maintenir l'équilibre entre savane et forêt. Il affecte généralement les arbres de forêts situés à la lisière forêt-savane, entrant à environ 100 à 200 mètres à l'intérieur de la forêt.

B. L'élevage des bovins

Cette activité est pratiquée par les éleveurs Bororos en provenance du Nord du pays. Elle contribue à la dégradation du site du projet à travers les feux de brousse lancés pour restaurer le pâturage et le piétinement des troupeaux.

Pour ce qui est des **feux de brousse**, ce sont des incendies de savane provoqués en début de saison sèche dans l'optique de provoquer la levée de jeunes pousses d'herbes pour l'alimentation du bétail. Ce type de feu est plus récent et contribue à déséquilibrer l'écosystème en termes de proportion entre forêt et savane. Si cette activité n'est pas organisée dans la zone, elle pourra compromettre la dynamique en cours dans la forêt communale avec le piétinement qui affecte de plus en plus la croissance des tiges d'avenir.

Concernant le **piétinement** causé par le gros bétail dû au non respect de la capacité de charge du milieu, cette action entraîne l'embuissonnement de la savane après le passage du feu. Au niveau du sol, il est à l'origine du décapage de ce dernier, constituant un point de départ pour l'érosion. Part ailleurs sur une longue période, il entraîne la formation d'une cuirasse imperméable, empêchant l'infiltration des eaux de pluie et par conséquent la disparition de la végétation.

C. L'exploitation du bois d'œuvre

Elle est pratiquée à la fois par les riverains de la commune de Yoko et ceux de la commune de Nanga-Eboko d'une part et par les exploitants forestiers qui coupent le bois dans ladite forêt et le font transiter par le chantier des titres légalement acquis. Il s'agit précisément d'une coupe très sélective des essences de valeur commerciales élevées. L'absence de surveillance, l'enclavement et la pauvreté des populations riveraines constituent des éléments qui favorisent la pratique de cette activité.

D. L'exploitation de faune sauvage

Il s'agit principalement de la chasse pratiquée par les chasseurs locaux, et en provenance de Nanga-Eboko et les chasseurs professionnels expatriés. Dans cette partie de la commune, la population utilise la chasse comme une activité génératrice de revenu pour la survie. Elle se pratique toute l'année en majorité au fusil et de manière quasi quotidienne sans sélection aucune de sexe ou de taille de l'animal ; et encouragé par les Bayam Salam qui approvisionnent les chasseurs en munition. La moto reste le principal moyen d'évacuation des produits et la viande est transportée de jour comme de nuit. Considérant que la faune joue un très grand rôle dans la dissémination des graines, favorisant ainsi la régénération de la forêt, si l'activité persiste, la régénération de la forêt en sera affectée.

Cependant de manière exhaustive, les investigations dans les villages riverains ont désignés comme facteurs de dégradation les éléments suivant :

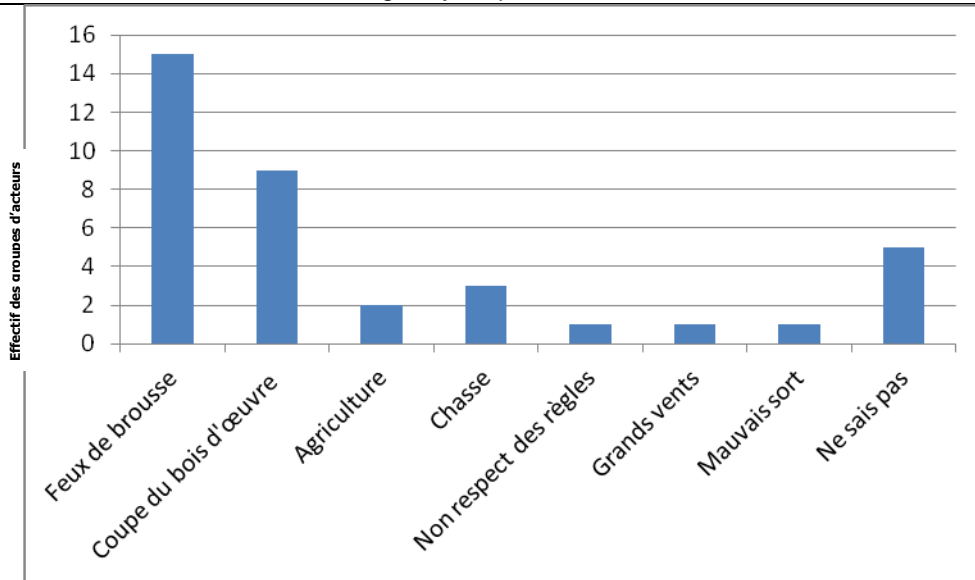


Figure 1 : facteurs de dégradation et de déforestation de la FCY

➤ **Non respect de la réglementation**

C'est le point faible qui a entraîné la dégradation de la FCY. Notamment durant la décennie des années 70 et de moins en moins durant la décennie des années 90. De nos jours, il est important de préciser que les efforts sont faits pour que la loi forestière soit respectée.

➤ **Les grands vents**

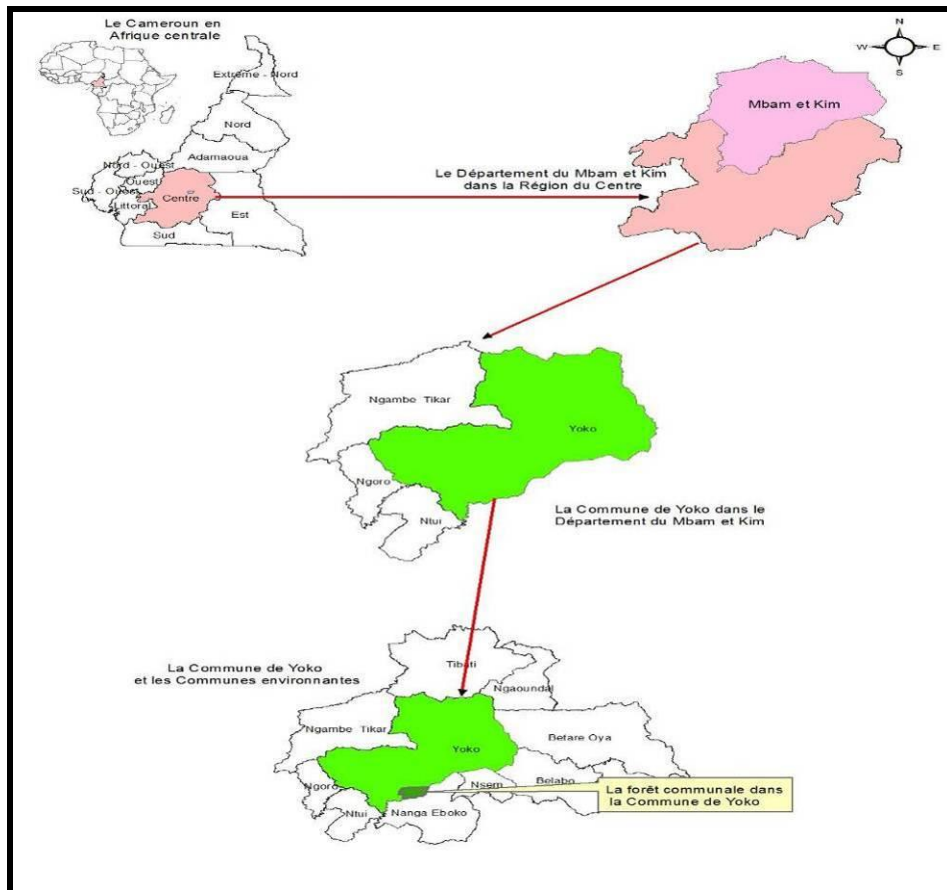
Au retour les premières pluies, il y a généralement des vents violents qui entraîne le chablis sont à l'origine des trouées forestières. Cependant leurs incidence dans la dégradation de la forêt est assez négligeable par rapport aux feux de brousse et à l'exploitation du bois d'œuvre.

➤ **Mauvais sort et Ne connais pas**

Lors de la descente dans les localités riveraines, force à été de constater que certaines personne estiment que c'est un mauvais sort qui entraîne la dégradation de la forêt communale. D'autres quant à eux disent ne pas connaître les causes profondes. D'une manière générale, ces réponses proviennent des groupes de femmes interviewés. Cette position se justifie par le fait que dans la tradition de la localité, c'est l'homme qui sillonne les forêts à la recherche de la pitance quotidienne. Seulement en saison sèche que les femmes se rendent en groupe pour pratiquer la pêche par barrage.

ANNEXE 4: RAPPORT DE L'ANALYSE DES IMAGES SATELLITAIRES

A- GENERALITES

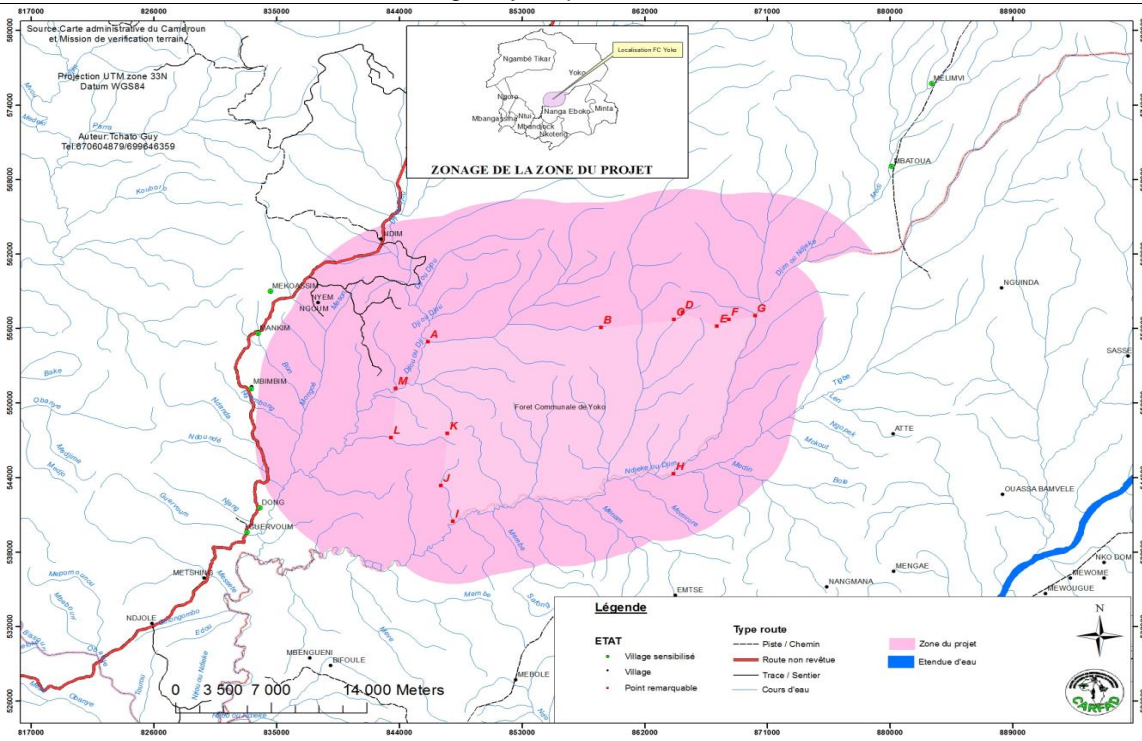


Carte 1 : Localisation de la zone de mise en œuvre du projet (ZOMO)

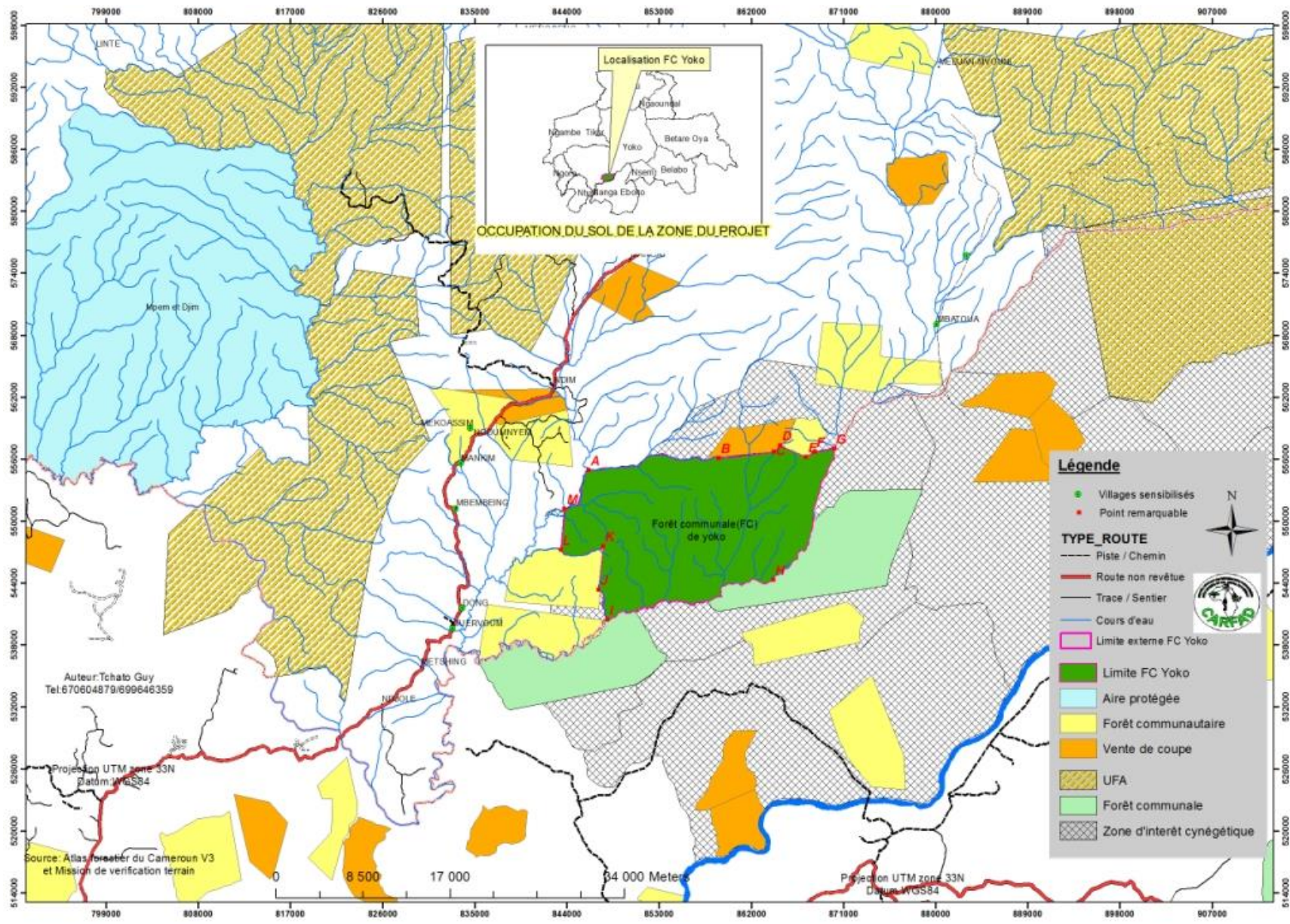
Sur le plan géographique, le projet REDD de la forêt communale de Yoko sera localisé en Afrique, au Cameroun, dans la Région du Centre, Département du Mbam et Kim, Arrondissement de Yoko. La ville de Yoko, chef de lieu de la circonscription administrative, couvre une superficie de 15 000 km². Dans sa partie Nord, elle est limitrophe à la commune de Tibati (Région de l'Adamaoua), à l'Ouest par la Commune de Ngambé-Tikar, au Sud par les communes de Ngoro et Ntui et à l'Est par les communes de Nanga-Eboko, Mbandjock et Bélabo. C'est depuis 1902 avec l'administration coloniale allemande s'est installée dans la ville. Au départ des Allemands après la première guerre mondiale, la commune voit le jour en 1955. Sa population est estimée à environ 30 000 habitants, majoritairement constituée du peuple Vouté ; qui sont à l'origine d'excellents guerriers avec pour activités principales l'agriculture et la chasse.

Les cartes 2 et 3 représentent respectivement la localisation et le plan d'occupation des sols de la commune de Yoko.

Note d'Idée du «Projet de conservation de la Forêt Communale de Yoko par la mise en œuvre des activités agro-sylvo-pastorales »



Carte 2 : Localisation du site du Projet et sa zone riveraine



Carte 3 : Plan d'occupation des sols

Il ressort de la carte 2 que la Forêt Communale de Yoko est située au Sud-Est de la ville de Yoko, ses limites sont de type naturel avec au Nord la rivière Djim, encore appelé Djio, à l'Est et au Sud-est, la rivière Djeke et à l'Ouest, deux forêts communautaires (APDD et AJAM) ; comme il apparaît sur la carte, 6 UFA, 2 Ventes de coupe, 8 forêts communautaires, 4 aires protégées (2 parcs nationaux et deux zones d'intérêt cynégétique) .

Tableau 1 : Occupation des terres par les titres d'exploitation forestière et les AP

Titres	Superficies dans l'Arrondissement	Statuts	Sources
Parc National du Mbam et Djérem	299 888,64ha	classé	Mairie
Parc National du Mpem et Djim	97 480ha	Aménagé	MINFOF ⁶
Zone de chasse communautaire de Doumé - Yoko	24 245ha	classée	MINFOF
Zone de chasse LIKINI	75 000ha	classée	MINFOF
UFA 08-009	48 841ha	Abandonnée	EIESS de la FCY et MINFOF
UFA 08-062	23 050ha	Attribuée	
UFA 08-002	60 626ha	Attribuée	
UFA 08-006	50 069ha	Attribuée	
UFA 08-008	78 871ha	Non attribuée	
UFA 08-004	7 235ha	Attribuée	
Forêt Communale de Yoko	29 500ha	Classée	MINFOF
FC de AJAM	5 000ha	Convention de gestion	
FC de APDD	4 800ha	Convention de gestion	
FC de GEPFOM	5 000ha	Convention de gestion	
FC de ADRGM	5 000ha	Convention de gestion	
GIC APED	5 000ha	Aménagé	
FC de KINIMME	3 300ha	Convention de gestion	
FC de ABENG A. M.	5 000ha	Convention de gestion	
FC de SODELAB	4 986ha	Convention de gestion	
VC 080-4208	2 000ha	En activité	
VC 080-2400	2 298ha	En activité	
Total	837 189 ha		CARFAD

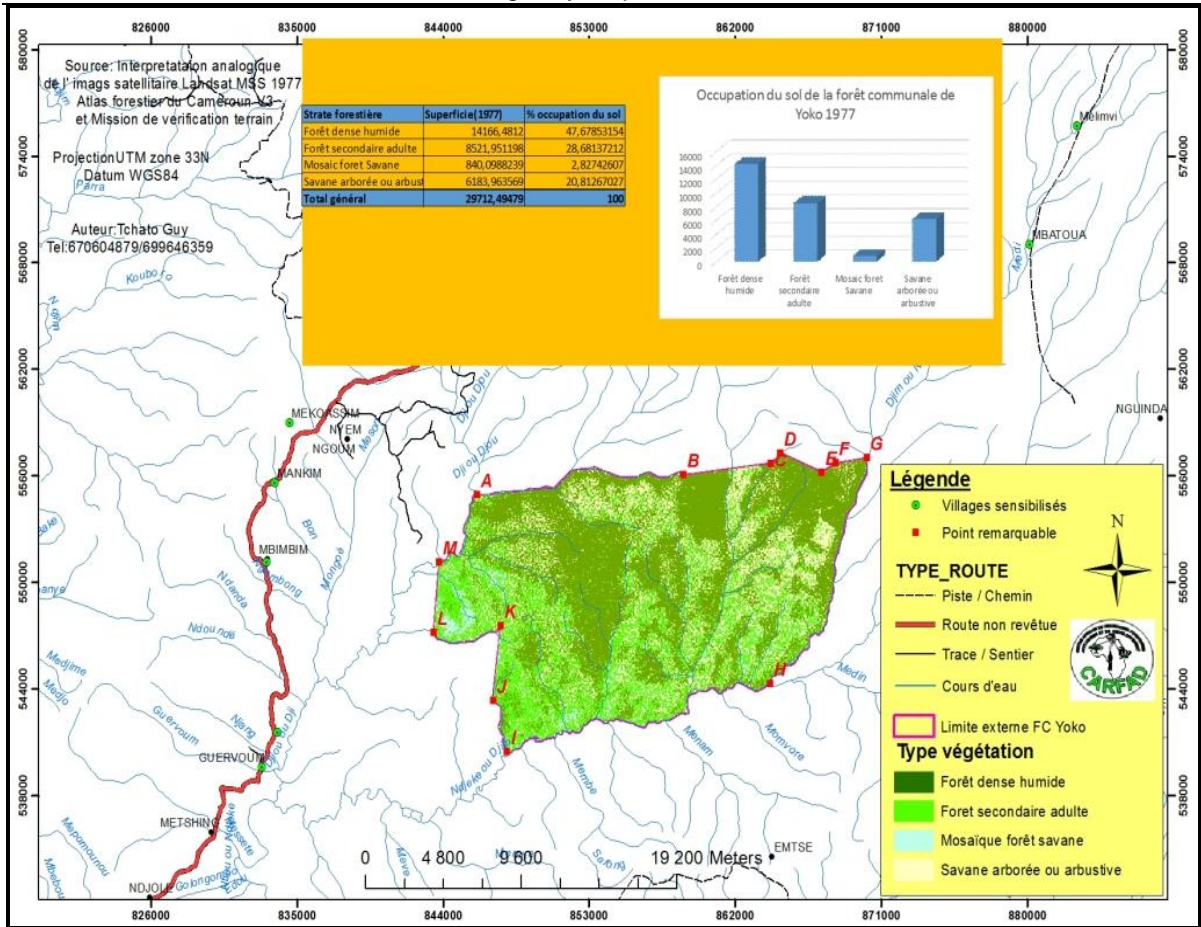
Les villages riverains y sont également répartis dans deux axes. Quant à la forêt communale, elle est située au Sud-Est de la ville de Yoko. Ses limites sont de type naturel avec au Nord la rivière Djim, encore appelé Djio, à l'Est et au Sud-est, la rivière Djeke et à l'Ouest, deux forêts communautaires (APDD et AJAM) ; comme il apparaît sur la carte ci-après. Les villages riverains y sont également répartis dans deux axes. Sur l'axe Ntui-Yoko (Mankim, Mekoassim, Mbembeing, Dong et Guervoum), et sur l'axe Yoko-Nanga-Eboko (Melimvi et Mbatoua).

Les études cartographiques réalisées sur le massif forestier à trois périodes à savoir : 1977, 1988 et 2015, ont donné les résultats suivants :

Jusqu'en 1977, l'interprétation des données présente trois principales formations végétales que sont :

- La formation végétale forestière, représentée par deux strates (forêt dense humide et forêt secondaire adulte),
- La formation végétale de transition, représentée par la mosaïque forêt-savane et,
- La formation végétale savane arbustive ou arborée.

⁶ A travers l'Atlas forestier 2014 en ligne sur le site du ministère et qui est disponible sur le lien : <http://www.wri.org/applications/maps/forestatlas/cmr/index.htm#v=atlas&l=fr>

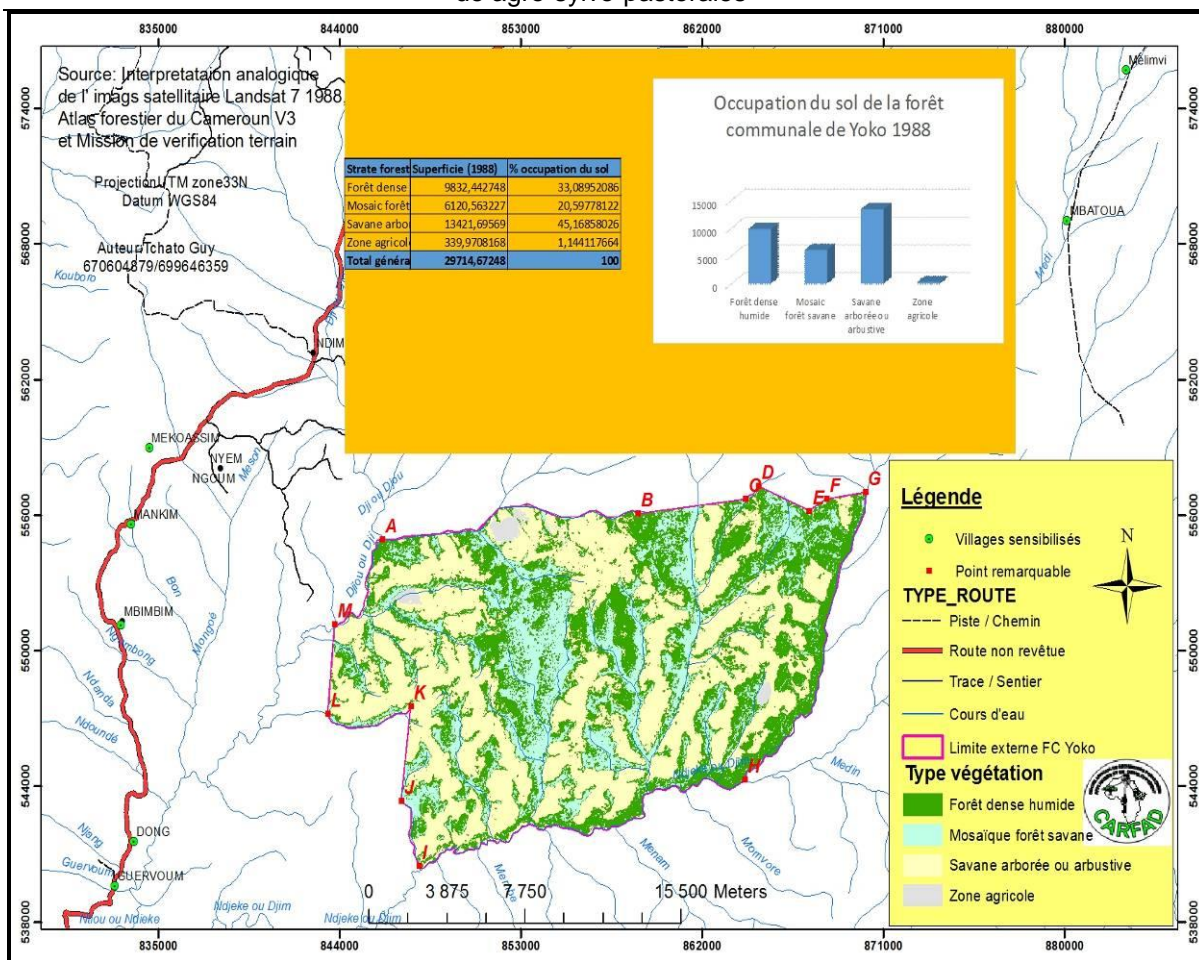


Carte 4 : Etat de la forêt dans les années 70

1977 choisie comme année de référence, montre clairement que la formation végétale dominante était la forêt avec 76,4% ; suivi de la savane avec 20,8% de la superficie totale. Par ailleurs, la démarcation entre les deux formations était clairement établie dans les zones où forêts et savanes étaient contiguës (2,8%). La localisation des forêts le long des cours d'eau montrent qu'il s'agissait surtout des forêts galeries.

Une décennie plus tard **de 1978 à 1988**, la configuration du massif forestier a significativement changée (confère carte 4).

Note d'Idée « Projet de conservation de la Forêt Commune de Yoko par la mise en œuvre des activités de agro-sylvo-pastorales »



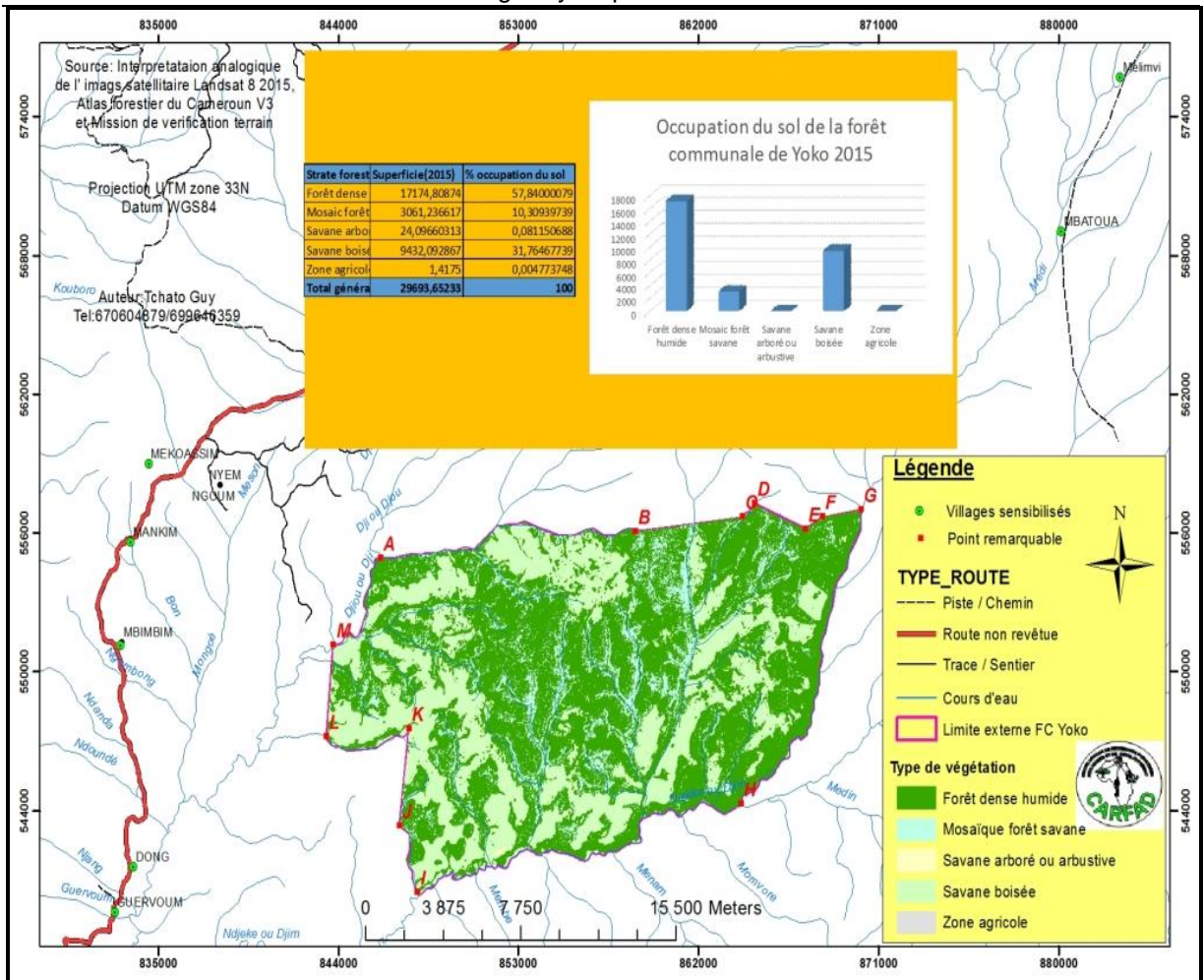
Carte 5 : Etat de la forêt dans les années 1990

A cet effet, l'on observe une disparition de la strate forêt secondaire adulte et l'apparition des zones agricoles. La superficie de la partie forêt a considérablement diminuée (33,1%) et c'est la savane qui a pris le dessus avec 45,2%.

L'apparition des zones agricoles (1,1%) permet à priori de penser que l'action de l'homme serait responsable de ce bouleversement. L'on observe aussi que les zones de contact entre la forêt et la savane ont considérablement augmenté (20,6 %), et que les quelques forêts encore existants se rencontrent le long des cours d'eau.

Environ trois décennies plus tard (1988 - 2015), le changement est une fois de plus radical, l'on voit apparaître la strate arborée qui devient prononcée et de ce fait identifiable ; au détriment de la strate arborée ou arbustive qui tend à disparaître. L'ensemble des formations végétales reste tout de même présente.

Note d'Idée «Projet de conservation de la Forêt Commune de Yoko par la mise en œuvre des activités de agro-sylvo-pastorales »



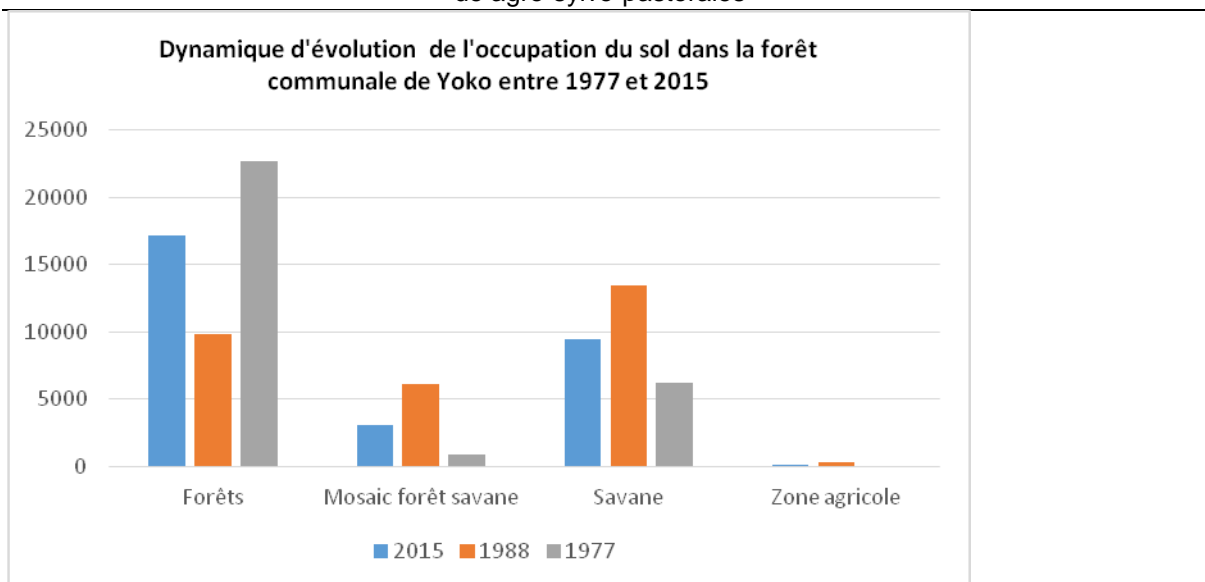
Carte 6 : Etat de la forêt en 2015

Au cours de cette période, la formation végétale forestière reprend le dessus avec 58%, suivi de la savane avec 32% ; la zone de transition est en nette régression avec 10%, tandis que la savane arborée et les zones agricoles ont tendance à disparaître totalement.

B. ANALYSE

Tableau : Récapitulatif des évolutions

	Forêt	Savane	Mosaïque forêt-savane	Zone agricole
1977	76,4%	20,8%	2,8%	0%
1988	33,1%	45,2%	20,6%	1,1%
2015	58%	32%	10%	0%



Sur la base de ce qui précède, l'évolution de la Forêt Communale de Yoko, sur le plan écosystémique a suivi deux dynamiques opposées. Pour comprendre le phénomène, il est important de rappeler les principales étapes de transformation d'un écosystème forestier en savane. A cet effet, une forêt qui se trouve dans un processus de transformation en savane (Dégradation) passe par les étapes ci-après :

- 1- Forêt dense humide,
- 2- Forêt secondaire adulte,
- 3- Forêt claire,
- 4- Savane boisée,
- 5- Savane arbustive ou arborée et,
- 6- Savane herbeuse.

Pour le cas de la forêt communale de Yoko, le processus de dégradation qui a été observé dans la décennie 78-88 correspond à une période où face à la grande crise financière qui a plongée le pays dans les ajustements structurels et avec la chute du prix des cultures de rente telles que le cacao et le café, le pays fortement agricole a décidé d'orienter son développement sur l'exploitation forestière afin de pouvoir rembourser ses dettes à l'échelle internationale. Ce qui a abouti à la promulgation de la loi forestière n°81/013 du 27 novembre 1981. Cependant, n'étant pas suffisamment préparé et outillé à mener à bien cette activité et suite aux pressions subits par l'Etat pour rembourser les dettes d'une part et de subvenir aux besoins de la machine Etatique afin de soulager la conjoncture de plus en plus difficile, il s'est produit un relâchement dans le suivi des activités d'exploitation sur l'ensemble du territoire ; situation profitant ainsi aux exploitants illégaux véreux (Société HAZIM) qui ont profité pour piller les forêts du pays. Nous pensons que c'est ce qui explique les pressions auxquelles la forêt communale a été exposée. Dans un contexte de contrôle minimum ou de non contrôle, d'impunité, de manque d'expérience et de crise, les conditions étaient réunies pour que le massif forestier tout comme de nombreux autres dans la zone et dans le pays, paient le prix fort, entraînant la dégradation de la forêt à plus de 50% (confère carte 3). Cette dégradation ne peut avoir été causé que par l'action de l'homme, l'existence des espaces agricoles est

une preuve de ce l'homme y avait accès. La disparition de la strate forêt secondaire adulte et l'augmentation de la mosaïque forêt-savane, viennent démontrer que la dynamique était en faveur de la disparition de la forêt au bénéfice de la savane.

En outre, durant les trois décennies qui ont suivie, face au constat réalisé sur l'échec de la politique forestière et le contexte de la prise de conscience sur le plan international de la nécessité de protéger l'environnement afin de lutter contre les effets du changement climatique, une nouvelle loi forestière a été promulguée en 1994. A partir de cette période, l'état s'est doté des moyens de sa politique. L'on a assisté à une réorganisation des équipes qui se sont vue dotées des moyens nécessaires pour assurer le contrôle des activités d'exploitation sur le terrain. Le niveau d'application de la politique forestière s'est considérablement amélioré et la prise en compte des mesures incitatives en faveurs des populations riveraines également. C'est ainsi que progressivement avec les allègements des dettes et la relance de la croissance, les conditions de vie ce sont vue peu à peu améliorées ; réduisant ainsi la pression sur les ressources naturelles.

Sur le plan écologique, la disparition de la savane arborée ou arbustive en faveur de la savane boisée justifie la tendance à la reconstitution de la forêt. La forte résilience démontrée par la forêt en une trentaine d'année se justifie par la réduction des pressions subies et l'important réseau hydrographique a été favorable à la reprise de la végétation. Toutefois, malgré la tendance à la reconstitution de la forêt, nous restons jusqu'ici face à une forêt qui a été totalement écrémée qui aura un potentiel de séquestration de carbone très élevé, mais qui a réussi à garder ses fonctions. Il est donc important d'accompagner cette dynamique en améliorant encore les conditions ; afin d'espérer retrouver une forêt comme celle des années 70.

C'est ce niveau que le projet REDD de la forêt communale de Yoko est une opportunité importante pour redonner vie à cette dernière et par la même à lutter contre les effets du changement climatique.

Tableau 1 : Occupation des terres par les titres d'exploitation forestière et les AP

--	Superficies dans l'Arrondissement	Statuts	Sources
Parc National du Mbam et Djérem	299 888,64ha	classé	Mairie
Parc National du Mpem et Djim	97 480ha	Aménagé	MINFOF ⁷
Zone de chasse communautaire de Doumé - Yoko	24 245ha	classée	MINFOF
Zone de chasse LIKINI	75 000ha	classée	MINFOF
UFA 08-009	48 841ha	Abandonnée	EIESS de la FCY et MINFOF
UFA 08-062	23 050ha	Attribuée	
UFA 08-002	60 626ha	Attribuée	
UFA 08-006	50 069ha	Attribuée	
UFA 08-008	78 871ha	Non attribuée	
UFA 08-004	7 235ha	Attribuée	
Forêt Communale de Yoko	29 500ha	Classée	MINFOF
FC de AJAM	5 000ha	Convention de gestion	
FC de APDD	4 800ha	Convention de gestion	

⁷ A travers l'Atlas forestier 2014 en ligne sur le site du ministère et qui est disponible sur le lien : <http://www.wri.org/applications/maps/forestatlas/cmr/index.htm#v=atlas&l=fr>

Note d'Idée «Projet de conservation de la Forêt Communale de Yoko par la mise en œuvre des activités de agro-sylvo-pastorales »

FC de GEPFOM	5 000ha	Convention de gestion	
FC de ADRGM	5 000ha	Convention de gestion	
GIC APED	5 000ha	Aménagé	
FC de KINIMME	3 300ha	Convention de gestion	
FC de ABENG A. M.	5 000ha	Convention de gestion	
FC de SODELAB	4 986ha	Convention de gestion	
VC 080-4208	2 000ha	En activité	MINFOF
VC 080-2400	2 298ha	En activité	
Total	837 189 ha		CARFAD

ANNEXE 5 : PROCES VERBAL L'ATELIER DE LANCEMENT

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LANCEMENT DU PROJET D'ACCOMPNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+

L'an deux mille quinze et le vingt trois du mois de juin s'est tenue à la salle des actes de la commune de Yoko, la réunion de lancement du projet d'accompagnement de la commune de Yoko dans l'élaboration d'une note d'idée du projet.

Ont pris part à cette réunion, le sous préfet de Yoko, l'exécutif communal, les chefs traditionnels de villages riverains de la forêt communale, les Délégués départementaux sectoriels, les sectoriels locaux, l'équipe du consultant, les responsables du PNDP de la Cellule Régionale du centre et les agents communaux dont les noms figurent sur la liste de présence ci-jointe.

L'ordre du jour était articulé autour de huit points :

- Mot du bienvenu du Maire de Yoko;
- Mot du représentant du CARFAD;
- Mot de la représentante du PNDP ;
- Mot d'ouverture du sous préfet ;
- Présentation des enjeux et étapes de la composante REDD+/PNDP ;
- Présentation du consultant ;
- Présentation du contexte et objectifs de la mission ;
- Présentation et adoption du calendrier ainsi que la suite des activités de la mission ;
- Echanges ;

1. Mot de bienvenu du Maire de Yoko

Madame DOUME la deuxième adjointe au Maire, en guise d'introduction a souhaité la bienvenue et un heureux séjour à tous les participants dans la cité de Yoko. Elle a adressé vivement un remerciement particulier au PNDP pour sa contribution significative au développement durable de leur localité. Elle a relevé l'engagement de la commune de Yoko dans la lutte contre les changements climatiques avec son adhésion à l'Association Camerounaise des Eco villes dont le maire de Yoko est le Président fondateur.

L'idée de projet proposée par la commune a-t-elle souligné, est de faire de la REDD+ un outil de développement durable de populations des villages riverains de la forêt communale de Yoko. Elle sollicite la mobilisation de toutes les parties prenantes pour que le dossier de la commune de Yoko soit meilleur que celui de (ses) concurrent(e)s. Enfin elle invite le CARFAD à bien mener sa mission d'accompagnement.

2. Mot du représentant de CARFAD

Monsieur BOUBA GAO, représentant du Directeur Exécutif du CARFAD a pris la parole en remerciant les participants qui ont pris massivement part à cette réunion de lancement, surtout les Délégués Départementaux de ministères sectoriels qui ont bravé tous les obstacles de la route.

Poursuivant son intervention, Il a dans un premier temps, expliqué à l'assistance ce que c'est que la REDD+, et ensuite, a fait savoir à l'assistance, ce que le CARFAD sollicite de toutes les parties prenantes et devant lui permettre d'aider efficacement la commune de Yoko à

- L'opportunité de développement socio économique des populations à travers les activités génératrices de revenus (moderniser les pratiques agricoles et de l'élevage, l'agroforesterie et l'éco tourisme etc..)
- Une opportunité de valorisation de la diversité biologique de la forêt ;
- Une opportunité financière ;
- Une opportunité d'emplois

Pour les étapes de la composante, il a expliqué les étapes parcourues, les étapes en cours d'exécution et les prochaines étapes.

6. Présentation du consultant CARFAD

Cette présentation a été faite par Monsieur NKOUAKOU Jérôme qui, après avoir donné la signification de CARFAD, a donné tour à tour :

- sa date de création est de (30 juin 1995) ;
- ses axes d'intervention : évaluation environnementale, foresterie, agroforesterie, changements climatiques, etc) ;
- Ses stratégies d'intervention (élaboration et gestion des projets, études et recherches, formations, sensibilisation, advocacy et lobbying) ;
- Ses réalisations depuis sa création (de nombreux Etudes d'Impact environnementaux, assistance technique dans la mise en œuvre de plusieurs projets aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur, etc.)

.Enfin, il a présenté un exemple de projet d'agroforesterie encadré techniquement par CARFAD en République Démocratique du Congo et qui consiste à associer (les cultures vivrières) et l'*Acacia mangium*

7. Présentation du contexte et objectifs de la mission

Monsieur BOUBA GAO, prenant à son tour la parole, a d'abord donné quelques définitions du concept REDD+ (Effet de serre, gaz à effet de serre, déforestation, dégradation, etc.)

Il a par la suite parlé du contexte de la composante REDD+/PNDP. De son propos, on retiendra que dix (10) communes pour le moment ont été présélectionnées dans toutes les zones agro écologiques et six (06) seront en fin de compte retenues pour la mise en œuvre du projet REDD+.

Il a expliqué les objectifs de la mission qui consistent à amener les parties prenantes à cerner les causes et les conséquences de la déforestation/dégradation et d'envisager des solutions concrètes. La mission consiste à sensibiliser et consulter toutes les parties prenantes locales sur le processus REDD+, d'identifier les besoins de formation des acteurs, d'élaborer la note d'idée de projet et de rédiger les termes de référence de l'étude de faisabilité du projet.

8. Echanges

Dans les échanges ayant suivi les présentations :

- **M. YAKE**, élite du village Mekoassim, ancien délégué du MINEP, a proposé des modifications au calendrier des réunions de sensibilisation qui avait été élaboré par l'OAL CARFAD, réunions qui devaient se dérouler une semaine après la présente réunion. La proposition de modification de M. YAKE prenait en compte les distances entre les villages

- **Mme. MBOUTON**, représentante du PNDP, propose une réunion par jour et par village au lieu de deux réunions certains jours telles que proposées par le CARFAD.
- **Mme. MBOUTON**, réagissant par rapport à la présentation faite sur un exemple de projet d'agroforesterie encadré par l'OAL CARFAD en République Démocratique du Congo (RDC), relève, contrairement à l'affirmation du présentateur selon laquelle les bénéficiaires du projet n'ont rien à donner mais plutôt ont tout à recevoir que, les familles bénéficiaires contribuent au moins en main d'œuvre.
- **M. YAKE**, élite du village, par rapport à ce projet d'agroforesterie encadré par le CARFAD en RDC et qui consistait beaucoup plus en une association de manioc aux arbres forestiers (*Acacia mangium*), avait des inquiétudes sur cette association puisque le manioc appauvrit énormément le sol. Son inquiétude a été apaisée par le fait que l'*Acacia mangium* était une espèce fertilisante (Légumineuse).
- **Le Délégué Départemental du MINEPAT de Mbam et Kim**, quant à lui, était inquiet quant au devenir de la culture du manioc lorsque les arbres auxquels elle est associée seront grands.

Celui-ci a été apaisé par la réponse selon laquelle, un plan de gestion de ces plantations agro forestières est prévu, avec la possibilité de faire les élagages ainsi que des éclaircies, l'un des objectifs de ce projet étant de réduire la pression des populations sur les formations naturelles déjà très dégradées.

C'est à la suite de cette dernière préoccupation que le sous préfet de Yoko a clôturé la réunion en souhaitant un bon retour à tous les participants.



Abena ASSOKE Charles Calvin



BOUBA GAO

ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+



REUNION DE LANCEMENT DU 23 juin 2015 à YOKO



FICHE DE PRESENCE

N°	Noms et prénoms	Fonction/Service	Contact Tél et E-mail	Signature
1.	VPY Bonnarcien	sous-préfet Yoko	677237803	[Signature]
2.	BOUBO HAMBARKA	Adj. au sous-préfet	870886310	[Signature]
3.	M ^{me} DOUME Rose Jos.	A/2 MAIRE	677442302	[Signature]
4.	BOUBA GAO	Consultant CARFAD	697408019 gaofouest@yahoo.fr	[Signature]
5.	BOUTION BOUKONG	CASE PNDF	boution2003@yahoo.fr	[Signature]
6.	MRolt - Soudjani	CR - Yoko	677088437	[Signature]
7.	BAKEU Kati	CONSEE-Yoko	676041030	[Signature]
8.	POM MICHEL	CON/spécial Yoko 1 Adj.	67779338	[Signature]
9.	ACHANDOTO MAUREA	RRSE/PNDF-CE	698498881	[Signature]
10.	Hippolyte Adibahitza	DD/INTEGRATION/IN	697944612 hibinembeye@yahoo.fr	[Signature]
11.	YENEKOM Jean Claude	DD/CAE/Mbam et Kim	694505008	[Signature]
12.	SOUO Pierre	DD/INTEGRATION/IN	674500697	[Signature]
13.	EKOVEL Jules Albert	CRFC Yoko représentant DD/FOF/IN	672979608	[Signature]
14.	NKOUANKOU Jerome	CARFAD/ consultant	699420712	[Signature]
15.	Serhi Bernant	Chef village Grouvrou	678632432	[Signature]

Note d'Idée «Projet de conservation de la Forêt Communale de Yoko par la mise en œuvre des activités de agro-sylvo-pastorales »

ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+




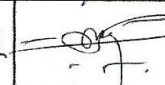
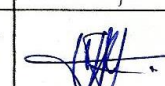
16.	TONTHE Jean Claude	Représentant du chef (MBAHOUA)		
17.	MBOOH Pierre	Représentant MELIMVI		
18.	Bidin Théophile	chef Village NEKOASSIOT	677847503	
19.	Kahin Mvoto	chef de village MAHMIN	67006078	
20.	Keloukai Mahama	chef de village	67551106	
21.	Ndjenjome Joseph	Conseiller Municipal	697789194	
22.	ISAKI Oumarou	Conseiller Municipal	677202002	
23.	Migi Roger	chef de Song	675.75.94.52	
24.	MBih Luc	notable	673062793	
25.	Toua Suplice	Représentant	678658322	
26.	GUEINISE Ambroise	Chef qtr Balouté-Nord (Yoko)	675638135	
27.	WAMANA J.P.	conseiller M.	675332119	
28.	MUEGONG Romain	SECRETARRE		
29.	ONENE Patou	Elite Melimvi	677202782	
30.	Yitsin Michel	SP Me kuzip du chef		
31.	TSEMVI Joseph	Elite	677780221	
32.	MISSEO LOUBIYA	C. Municipale	675913979	

Note d'Idée «Projet de conservation de la Forêt Commune de Yoko par la mise en œuvre des activités de agro-sylvo-pastorales »

ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+

33.	YAKO Seldou	elite / Secretaire chef de kra ssiou	670 838372	
34.	Mankouri Blantine	Directrice SAR/SM Yoko	676 485514	
35.	AKOMO Mendouw	chef section SO. DE. CAO	677 91.3457 697.34.67.00	
36.	MINKOURE	DAEPIA-YKO	678 0927 50 694 43 86 78	
37.	SABIE Emwoud	elite	677.72.91.07	
38.	ADAO TCHOFFO Simplicie	CA Prefecture Yoko	677 15 31 51	
39.	Essomba Amant	CA / prefecture	699238857	
40.	Genque Djemna	AC / commune	675 20 79 23	
41.	NAPISOU JACQUE	A / c	671183338	
42.	GAThou Gilbert	A / c	675258342	
43.	Houtchen YANNICK	P -	678215007	
44.	HAWA	Agent communal	675718008	
45.	DOUMEN	A / c	680 187 777	
46.	AMINATOU	stagiaire Com- munal	673612737	
47.	Plantsah. Mainocou	CA SC / commune	675507318	
48.	ZOGO Abel	CA / SPY	674391296	

ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+

49.	ENOL GERVAIS	C.A. SIP Yoko	678745612	
50.	KIFALOMA EGUEYE Jean Jacques	Chef de Service technique Commune de Yoko	651159297	
51.	Bientheu Lucien	Agent communal	677250453	
52.	Leste Nyemgah w.	consultant CARFAD	651190251	
53.	BELINGA Nathieu Lemg	S.C Nainie	676501165	
54.	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX
55.				
56.				
57.				
58.				
59.				
60.				
61.				
62.				
63.				
64.				

ANNEXE 6 : RAPPORT CONSOLIDE DES REUNIONS DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION

1 - Contexte

La commune de Yoko a entrepris d'élaborer pour sa forêt, une Note d'Idée de Projet (NIP) REDD+ avec l'appui financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP).

L'Organisme d'Appui Local CARFAD avait été retenu pour l'accompagner dans l'élaboration de cette note.

Le cahier de charges de cet organisme prévoyait entre autres activités à mener, la sensibilisation des villages riverains de la forêt communale de Yoko sur l'intention de la Commune de Yoko de mettre en œuvre dans sa forêt, un projet REDD+.

C'est dans ce cadre qu'une mission du CARFAD est descendue à Yoko du 28 Juin au 03 Juillet 2015, avec pour feuille de route :

- La rencontre des sept (07) villages riverains de la forêt communale de Yoko ;
- La collecte au niveau des villages, des données nécessaires pour l'élaboration de la Note d'Idée de Projet REDD+ de la commune;
- La vérification des points dans divers strates forestières.

2 – Déroulement de la mission

La mission, conduite par monsieur BOUBA GAO (chef de mission), accompagné de messieurs NYEMGAH WO-NDONG Leste (Consultant), NKOUANKOU Jérôme (Consultant) et TCHATO Guy (Consultant), s'est déroulée en plusieurs étapes à savoir :

2.1 Conception et validation des outils de sensibilisation

1000 dépliant ont été produits, ainsi que 500 affiches et des banderoles (une pour la réunion de lancement, une pour les réunions de sensibilisation et une pour la réunion de validation).

2.2– Tenue des réunions de sensibilisation

Dans chacun des villages, l'ordre du jour prévoyait :

- Le mot de bienvenue du chef de village (ou de son représentant) ;
- La présentation du consultant (la structure et ses membres présents);
- La présentation des objectifs de la réunion ;
- La sensibilisation
- Les échanges ;
- La collecte des données.

2.2.1 – Mot de bienvenue des chefs de village

Le mot de bienvenue a été présenté dans chacun des villages soit par les chefs soit par leur représentant qui, après avoir souhaité la bienvenue à l'équipe des consultants, a

émis le vœux que la réunion se déroule dans de bonnes conditions et que les habitants présents participent de manière active.

2.2.2 – Présentation du consultant et objectifs de la réunion

Le Chef de mission a par la suite, après que chaque consultant se soit présenté, déroulé les objectifs de la réunion qui consistait en :

- La sensibilisation des populations sur les conséquences de la destruction des forêts aussi bien par la coupe anarchique de bois, que par les feux de brousse ;
- La présentation de la REDD+ aux populations et les avantages qu'elle pourrait procurer sur leurs conditions de vie ;
- La sollicitation de l'adhésion des populations à l'intention de la Commune de Yoko, d'élaborer et de mettre en œuvre un projet REDD+ dans sa forêt.

2.2.3 Sensibilisation proprement dite

Avant la sensibilisation proprement dite, des affiches véhiculant des messages forts à l'attention des populations ont été affichés dans chaque chefferie et sur les lieux publics environnants. De même, des dépliants véhiculant eux aussi des messages de sensibilisation ont été distribués à tous les participants ainsi qu'aux jeunes scolarisés de chaque village.

La phase de sensibilisation proprement dite a consisté en une explication aux populations de chaque village, des méfaits de la destruction des forêts et des brousses ainsi que des attitudes à adopter en vue de leur préservation.

2.2.4 – Echanges

Dans le cadre de ces échanges, les préoccupations récurrentes des populations dans les différents villages étaient relatives à :

- (i) La situation des populations riveraines lorsque le projet prendra corps, en d'autres termes, si les populations riveraines pourraient continuer à jouir des droits d'usage prévus par la loi comme par le passé ?
- (ii) Le critère de sélection des villages considérés comme étant riverains à la forêt communale de Yoko. En effet, lors des premières consultations en vue de la création de la forêt communale de Yoko, certains villages actuellement présents n'y seraient pas. Dans ces conditions, comment se fera plus tard la redistribution des retombées du projet REDD+ ?
- (iii) Leur méfiance par rapport à la gestion du projet par la commune, celle-ci n'ayant jamais respecté ses engagements vis-à-vis d'elles dans le cadre d'autres projets exécutés dans le passé.
- (iv) La provenance de la main d'œuvre qui sera utilisée lors de la mise en œuvre du projet REDD+. Les villages souhaiteraient que cette main d'œuvre soit recrutée prioritairement dans les villages concernés.

Le détail de ces échanges est repris dans les procès-verbaux de réunions tenues dans chacun des sept villages et joints en annexe du présent rapport.

2.2.5– Collecte des données

A partir des fiches d'enquête préalablement élaborées aussi bien pour les personnes ressources (sectorielles) que pour les populations, au total, 20 groupes de personnes ont été interviewés (groupes des jeunes, groupes des femmes et groupes d'hommes adultes) et 02 personnes ressources. Les questions portaient sur :

- La connaissance de la forêt communale de Yoko (sa création, ses limites, les activités qui s'y mèneraient aussi bien par la commune que par les populations riveraines et autres, etc.) ;
- Les causes plausibles de la dégradation de la forêt communale ;
- La connaissance de la REDD+ ;
- les actions que les populations penseraient à y être menées en vue de sauvegarder cette forêt.

Le résultat de cette interview pour chacune des personnes concernées est annexé au rapport de l'Etude Socio-Economique.

2.3 – Réunion de synthèse à la commune de Yoko

La mission de sensibilisation s'est achevée le dernier jour par une réunion à la commune de Yoko, réunion présidée par le maire de Yoko et à laquelle prenaient également part, outre l'équipe des consultants, le premier-adjoint au maire, le secrétaire général, le chef service technique et le receveur municipal de la commune.

Au cours de cette réunion, l'équipe des consultants a fait le point de ce qui a été fait pendant six jours dans les villages dans la cadre des réunions de sensibilisation et de collecte des données.

Pour clore la réunion, le maire a émis quelques vœux à savoir :

- Présenter pour la forêt communale de Yoko, un projet qui prévoit un aspect éco touristique ;
- Privilégier les arbres à croissance rapide dans la mise en place des plantations qui seront faites dans la forêt communale de Yoko dans le cadre de la mise en œuvre du projet REDD+ parce qu'en raison du projet de bitumage de la route de Yoko, il y aura une forte pression sur les forêts pour les besoins de bois de chauffage.

Quelques illustrations photographiques des réunions de sensibilisation et de collecte des données dans les villages riverains de la forêt communale de Yoko

1 – Au village Mbembeng



2 – Au village Mbatoua



3 – Au village Mélimvi



4- Au village Guervoum



5 – Au village Mekoassim



6 – Au village Mankim



Réunion de sensibilisation et de collecte des données à Mankim

7 – Au village Dong



PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DE SENSIBILISATION ET FICHES DE PRESENCE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE SENSIBILISATION TENUE A Mamkim

L'an deux mille quinze et le vingt neuf du mois de juin s'est tenue à partir de 12 h à la chefferie de Mamkim la réunion ci-dessus désignée. Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre du projet d'accompagnement de la commune de Yoko dans l'élaboration d'une note d'idée du projet REDD+.

Ont pris part à cette réunion, les personnes dont les noms figurent sur la liste de présence ci -jointe.

L'ordre du jour était articulé autour de cinq points :

- Mot du chef du village ;
- Présentation du consultant ;
- Présentation des objectifs de la réunion ;
- Etapes de sensibilisation ;
- Echanges entre population et le consultant

1. Mot du chef du village

Le chef a salué l'assistance et remercié les populations pour leur participation massive à cette rencontre. Par ailleurs il a demandé aux populations de suivre attentivement les explications des consultants.

2. Présentation du consultant

Monsieur BOUBA GAO, le chef de mission a donné à chacun de membre de l'équipe l'occasion de se présenter à la population.

3. Présentation des objectifs de la réunion

Monsieur BOUBA GAO, chef d'équipe, a tout d'abord salué l'assistance. Il a présenté par la suite l'objet de la rencontre. De cette présentation, il est ressorti que la réunion a été initiée dans le but de:

- Informer les populations riveraines de la forêt communale de Yoko de l'existence d'un projet d'élaboration d'une note d'idée de projet REDD+/PNDP ;
- Expliquer l'intérêt, l'importance de la note d'idée du projet REDD+ ;
- Susciter l'adhésion des populations riveraines à ce processus REDD+ ;
- Sensibiliser les populations sur les causes et les conséquences de la déforestation/dégradation ;
- Réaliser la collecte de données.

4. Etapes de sensibilisation

Le chef de mission a pris la parole et a expliqué toutes les informations qui sont illustrées sur les affiches et les dépliants notamment :

- Les différents termes du REDD+ ;
- Le rôle des arbres dans la forêt communale de Yoko ;
- L'intérêt du projet REDD+ pour les populations riveraines ;
- Les actions à mener dans le cadre de ce projet ;

4. Etapes de sensibilisation

Le chef de mission a pris la parole et a expliqué toutes les informations qui sont illustrées sur les affiches et les dépliants notamment :

- Les différents termes du REDD+ ;
- Le rôle des arbres dans la forêt communale de Yoko ;
- L'intérêt du projet REDD+ pour les populations riveraines ;
- Les actions à mener dans le cadre de ce projet ;

4. Echanges entre le consultant et la population

Question M Nveh : Est-ce que je peux faire les champs de cacaoyer dans la forêt communale ?

Note d'Idée «Projet de conservation de la Forêt Commune de Yoko par la mise en œuvre des activités de agro-sylvo-pastorales »

Réponse : Non, cette forêt appartient à la propriété de la commune.

Question M Jean claude NGOMA : le PNDP avait un projet dans ce village concernant la gestion de terres ou bien c'est le même le projet ?

Réponse : Non, c'est un autre projet REDD+/PNDP financé par l'Agence Financière de Développement(AFD)

Souhait du chef du village : il a souhaité que le village bénéficie véritablement des retombées de ce projet non pas comme par le passé où le village n'avait pas été pris en compte dans la répartition de redevance forestière d'une récente exploitation.

Après ce jeu de questions réponses, animé par l'équipe de consultant, la séance a été terminée par la réjouissance chez le chef du village.

Fait à Mamkim, le 29 juin 2015.

Le chef du village



KAHIR MVOTO

Pour le Consultant



ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+



COMMUNE DE YOKO

REUNIONS DE SENSIBILISATION

Populations Concernées : Mankim

Lieu : foyer de Mankim

Date : 29/06/2015

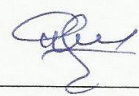
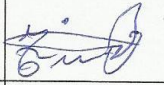


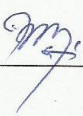

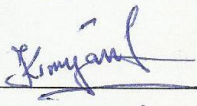


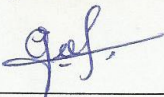


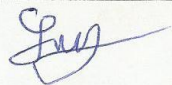
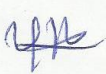
FICHE DE PRESENCE

N°	Noms et prénoms	Profession/Qualité	Village	Contact	Signature
1	BOUBA GAO	Consultant CARFAD	Lacoude	69408019	
2	KAHIR MVOYO	chef de village	Mankim	670060788	
3	BEAUF OUMAYOU	Représentant du chef	MANKIM	678828962	
4	LACTHIA Veleth	Représentant	Mankim	675791685	
5	KOUNG Daniel	Retraité	Mankim	675055207	
6	NGJOUH J. Pierre	Notable	MANKIM	67874.5396	
7	MVOH. BENON	PTA RDP MKIM	Mankim	634940951	
8	MVISSOU GABRIEL	Mankim	Mankim		
9	NGOMMA	MANKIM cultivateur	MANKIM		



Note d'Idée «Projet de conservation de la Forêt Communale de Yoko par la mise en œuvre des activités de agro-sylvo-pastorales »

ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+

10	Topani Janvier	Planteur	Mankim		
11	Émeline Agathe	Cultivatrice	Mankim		
12	GAME Blaise	Agriculteur	— " —		
13	Flavie	Cultivatrice	— " —		
14	BARTSIR	Cultivateur	Mankim		
15	Solange	Ménagère	— " —		
16	Davidji JL	Cultivateur	Mankim		
17	Wouni Innocent	Cultivateur	Mankim		
18	Tagané Blaise	Cultivateur	Mankim		
19	Fouinga Felix	Cultivateur	Mankim		
20	MVEH FAMBAYA	Cultivateur	— " —		
21	YAGOMNE Marie	Cultivatrice	— " —		
22	Shapani	Beatrice	— " —		
23	Yatsé'	Hélène	— " —		

24





COMMUNE DE YOKO

REUNIONS DE SENSIBILISATION

Populations Concernées : MANKIM
 Lieu : foyer de MANKIM
 Date : 29/06/2015

FICHE DE PRESENCE

N°	Noms et prénoms	Profession/Qualité	Village	Contact	Signature
4	Mme Didi Elisabeth	Ménagère	Mankim	670 27 0720	
5	Mamba	Ménagère	Mankim		
8	TOUHE ANNE-J	Ménagère	Mankim		
7	ABOUBAKAR	Commerçant	Mankim	67539499	
8	Pyangui Fils	Planteur Frangou	Mankim		
9	NKOUANKOU Jesome	Consul Tant CARFAD	yaoundé	699 620712	
0	DOUMEA	A/c	Yoko	680 18 7777	
1	DJINGUE	CULTIVATEUR	MAN KIM	672423309	
2	Galhoue	Ndi	MANKIM	676 90 9024	



Note d'Idée «Projet de conservation de la Forêt Communale de Yoko par la mise en œuvre des activités de agro-sylvo-pastorales »

ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+

33	NGALA	ERRIEST	MANKIM	677830462	<i>Eut</i>
34	TSEBING-OTTO	PLAÏKIM	MANKIM	679-7177-04	<i>Joy</i>
35	TCHATO Guy Tchabal	Expert S/G CARFAD	MANKIM	670604039 699606359	<i>Joy</i>
36	SOKYARI	PLANTEUR	MANKIM	674385074	<i>Joy</i>



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE SENSIBILISATION TENUE A Mbembeing

L'an deux mille quinze et le trente du mois de juin s'est tenue à partir de 12 h à la chefferie de Mbembeing la réunion ci-dessus désignée. Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre du projet d'accompagnement de la commune de Yoko dans l'élaboration d'une note d'idée du projet REDD+.

Ont pris part à cette réunion, les personnes dont les noms figurent sur la liste de présence ci-jointe.

L'ordre du jour était articulé autour de cinq points :

- Mot du chef du village ;
- Présentation du consultant ;
- Présentation des objectifs de la réunion ;
- Etapes de sensibilisation ;
- Echanges entre population et le consultant

1. Mot du chef du village

Le chef a salué l'assistance et remercié les populations pour leur participation massive à cette rencontre. Par ailleurs il a demandé aux populations de suivre attentivement les explications des consultants.

2. Présentation du consultant

Monsieur BOUBA GAO, le chef de mission a donné à chacun de membre de l'équipe l'occasion de se présenter à la population.

3. Présentation des objectifs de la réunion

Monsieur BOUBA GAO, chef d'équipe, a tout d'abord salué l'assistance. Il a présenté par la suite l'objet de la rencontre. De cette présentation, il est ressorti que la réunion a été initiée dans le but de:

- Informer les populations riveraines de la forêt communale de Yoko de l'existence d'un projet d'élaboration d'une note d'idée de projet REDD+/PNDP ;
- Expliquer l'intérêt, l'importance de la note d'idée du projet REDD+ ;
- Susciter l'adhésion des populations riveraines à ce processus REDD+ ;
- Sensibiliser les populations sur les causes et les conséquences de la déforestation/dégradation ;
- Réaliser la collecte de données.

4. Etapes de sensibilisation

Le chef de mission a pris la parole et a expliqué toutes les informations qui sont illustrées sur les affiches et les dépliants notamment :

- Les différents termes du REDD+ ;
- Le rôle des arbres dans la forêt communale de Yoko ;
- L'intérêt du projet REDD+ pour les populations riveraines ;
- Les actions à mener dans le cadre de ce projet ;

4. Etapes de sensibilisation

Le chef de mission a pris la parole et a expliqué toutes les informations qui sont illustrées sur les affiches et les dépliants notamment :

- Les différents termes du REDD+ ;
- Le rôle des arbres dans la forêt communale de Yoko ;
- L'intérêt du projet REDD+ pour les populations riveraines ;
- Les actions à mener dans le cadre de ce projet ;

4. Echanges entre le consultant et la population

Question de madame Tamban Clarisse : comment faire pour lutter contre les feux de brousse dévastateurs ?

Réponse : nous avons recommandé la mise en place de pare-feux afin de circonscrire et qu'en outre un plan de gestion de feux de brousse sera élaboré dans le cadre de ce projet

Question de madame MADONEE : Est-ce qu'on peut monter un projet de semence fourragère ?

Réponse : Oui, c'est un projet qui peut être rentable

Question de M MBIH Luc : Qu'à viendra t-il aux activités qui se pratiquaient par les populations riveraines dans la forêt communale à l'instar de la chasse, pêche, cueillette etc...

Réponse : Selon la loi forestière, les droits d'usages continueront à être reconnus aux populations riveraines

Question de M FOE Martin : y aura t-il un projet agricole dans la forêt communale ?

Réponse : non, nous ne sommes pas informés, cependant les activités du projet sont beaucoup plus axées sur conservation et la restauration des espaces dégradés.

M Nkouankou Jerome expert de CARFAD a relevé que nous sommes entrain de rassembler les éléments qui serviront à élaborer une note d'idée de projet car le projet n'existe pas encore.

Après ce jeu de questions réponses, animé par l'équipe de consultants, la séance a été levée à la grande satisfaction des populations.

Fait à Mbembeing, le 30 juin 2015.

Le chef du village



Zoua Simplicie

Pour le Consultant



BOUBA GAO

ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+



COMMUNE DE YOKO

REUNIONS DE SENSIBILISATION

Populations Concernées : Mbembeing
 Lieu : chefferie
 Date : 30/06/2015

FICHE DE PRESENCE

N°	Noms et prénoms	Profession/Qualité	Village	Contact	Signature
1	BOUBA GAO	Consultant CARFAD	Yaoundé	697 40 8019	
2	NKOUANKOU Jerome	Consultant CARFAD	Yaoundé	699 42 0712	
3	Leste Nyengah W	Consultant CARFAD	Yaoundé	6 51 19 02 51	
4	MBih Luc	NOTABLE	MBEMBEING	67306 2793	
5	M'bitong Gilbert	Notable	Mbembeing	673 25 24 96	
6	Idouba Bruno	Notable	Mbembeing	676 25 85 49	
7	GOUR-MATTI Mathilde Annie	Ménagère	mbembeing	673 75 29 70	
8	Boatsé Henriette	Cultivatrice	Mbembeing	67836 65 85	
9	Yakamé	Ménagère	Mbembeing		



Note d'Idée «Projet de conservation de la Forêt Commune de Yoko par la mise en œuvre des activités de agro-sylvo-pastorales »

ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+

10	Koung cécile	cultivatrice	Mbembéing		
11	AMBAMBAINE	ménager	Mbembéing	678.46.69.51	
12	^{Thérèse} Tse Tsong	ménager	Mbembéing	671.71.60.01	
13	BOATSE mainour	ménager	Mbembéing		
14	Djoungang André	cultivateur	Mbembéing	675.60.77.46	
15	Madonnée Epse Mbinguin	présidente réseau	Mbembéing	677.79.99.65	
16	Foué MARTIN	PLANTEUR	MBEMBEING	673.91.32.16 678.57.00.02	
17	Eoua Simplicie	Représentant	Bembéing	678.65.83.22	
18	NDJOJOU Pascal	cultivateur	Mbembéing	673.14.50.97	
19	VOUATROGNER	cultivateur	MBEMBEING	678.25-75-39	
20	Koumboué	cultivateur	Mbembéing		
21	KADAMB	cultivatrice	Mbembéing	652.63.39.21	
22	TADJANHI	cultivateur	MBEMBEING		
23	youcdeng	cultivatrice	MBEMBEING	680.14.70.21	
24	DOUMET	A/c	YOKO	680.18.77.77	



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE SENSIBILISATION TENUE A Dong

L'an deux mille quinze et le trente du mois de juin s'est tenue à partir de 10 h à la chefferie de Dong la réunion ci-dessus désignée. Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre du projet d'accompagnement de la commune de Yoko dans l'élaboration d'une note d'idée du projet REDD+.

Ont pris part à cette réunion, les personnes dont les noms figurent sur la liste de présence ci-jointe.

L'ordre du jour était articulé autour de cinq points :

- Mot du chef du village ;
- Présentation du consultant ;
- Présentation des objectifs de la réunion ;
- Etapes de sensibilisation ;
- Echanges entre population et le consultant

1. Mot du chef du village

Le chef a salué l'assistance et remercié les populations pour leur participation massive à cette rencontre. Par ailleurs il a demandé aux populations de suivre attentivement les explications des consultants.

2. Présentation du consultant

Monsieur BOUBA GAO, le chef de mission a donné à chacun de membre de l'équipe l'occasion de se présenter à la population.

3. Présentation des objectifs de la réunion

Monsieur BOUBA GAO, chef d'équipe, a tout d'abord salué l'assistance. Il a présenté par la suite l'objet de la rencontre. De cette présentation, il est ressorti que la réunion a été initiée dans le but de :

- Informer les populations riveraines de la forêt communale de Yoko de l'existence d'un projet d'élaboration d'une note d'idée de projet REDD+/PNDP ;
- Expliquer l'intérêt, l'importance de la note d'idée du projet REDD+ ;
- Susciter l'adhésion des populations riveraines à ce processus REDD+ ;
- Sensibiliser les populations sur les causes et les conséquences de la déforestation/dégradation ;
- Réaliser la collecte de données.

4. Etapes de sensibilisation

Le chef de mission a pris la parole et a expliqué toutes les informations qui sont illustrées sur les affiches et les dépliants notamment :

- Les différents termes du REDD+ ;
- Le rôle des arbres dans la forêt communale de Yoko ;
- L'intérêt du projet REDD+ pour les populations riveraines ;
- Les actions à mener dans le cadre de ce projet ;

4. Etapes de sensibilisation

Le chef de mission a pris la parole et a expliqué toutes les informations qui sont illustrées sur les affiches et les dépliants notamment :

- Les différents termes du REDD+ ;
- Le rôle des arbres dans la forêt communale de Yoko ;
- L'intérêt du projet REDD+ pour les populations riveraines ;
- Les actions à mener dans le cadre de ce projet ;

6

4. Echanges entre le consultant et la population

Question de M NDENGUI Alexandre : comment faire pour la lutte contre les feux de brousse incontrôlés ?

Réponse : nous avons recommandé l'utilisation de pare-feux

Question du chef : Qu'à viendra t-il aux activités qui se pratiquaient par les populations riveraines dans la forêt communale à l'instar de la chasse, pêche, l'agriculture ?

Réponse : Selon la loi forestière, les droits d'usages continueront à être reconnus aux populations riveraines sinon la chasse lucrative est interdite dans la forêt communale

Question de M NDONG : Sur quelle base la liste de villages riverains de la forêt communale a été établie puis que certaines localités comme Mekoassim, Mamkim n'étaient pas auparavant dans le processus ?

Réponse : c'est la commune qui nous a donné la liste des villages riverains de la forêt communale

Question M KAIME Benjamin : comment va se passer le recrutement du personnel dans le projet ?

Réponse : la main d'œuvre locale sera prioritaire dans le recrutement


Question du chef du village : par qui sera géré le projet ?

Réponse : lorsque le projet prendra corps une structuration sera mise en place par l'Etat

Après ce jeu de questions réponses, animé par l'équipe de consultants, la séance a été levée à la grande satisfaction des populations.

Fait à Dong, le 30 juin 2015.

Le Représentant chef du village



BIH Luc

Pour le Consultant



BOUBA GAO



COMMUNE DE YOKO

REUNIONS DE SENSIBILISATION

Populations Concernées : *Dong*
 Lieu : *chefferie*
 Date : *30/06/2015*

FICHE DE PRESENCE

N°	Noms et prénoms	Profession/Qualité	Village	Contact	Signature
1	<i>BOUBA CAD</i>	<i>Consultant CARFAD</i>	<i>Yaoundé'</i>	<i>697408019</i>	<i>[Signature]</i>
2	<i>NKOUANKOU Jerome</i>	<i>Consultant CARFAD</i>	<i>Yaoundé'</i>	<i>699420712</i>	<i>[Signature]</i>
3	<i>Le ste Nyemgal w.</i>	<i>Consultant CARFAD</i>	<i>Yaoundé'</i>	<i>651190251</i>	<i>[Signature]</i>
4	<i>DOUMBA</i>	<i>A/C</i>	<i>Yoko</i>	<i>680187777</i>	<i>[Signature]</i>
5	<i>Pir. Samyong</i>	<i>Catéchiste</i>	<i>Dong</i>	<i>652255129</i>	<i>[Signature]</i>
6	<i>Simboif Bland</i>	<i>Planteur</i>	<i>Dong</i>	<i>680383239</i>	<i>[Signature]</i>
7	<i>HAMKOE Simon</i>		<i>Dong</i>	<i>651611416</i>	<i>[Signature]</i>
8	<i>Ndeingui Alexandre</i>	<i>Catéchiste</i>	<i>Dong</i>	<i>652903419</i>	<i>[Signature]</i>
9	<i>Samillon Alphonse</i>	<i>planteur</i>	<i>Dong</i>	<i>675463521</i>	<i>[Signature]</i>



Note d'Idée «Projet de conservation de la Forêt Commune de Yoko par la mise en œuvre des activités de agro-sylvo-pastorales »

ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+

10	MVEGUERE	Planteur	Doug		
11	Ndong Jean	Notable	Dong	673210770	
12	KAINME Benjamin	Notable	Dong	678-36-96-79	
13	Mouadjiab René	Habitant	Dong	674-55-38-75	
14	Hankoi Simon P.	Notable	Dong		
15	Djitze chantal	Notable	Dong	671-38-71-23	
16	JEFE Jeanette	Notable	Dong	672246619	
17	TIHOSA	ADAMA	Dong		
18	angel	NINA	dong	679109959	
19	Ayissi Martin	Martin	Dong	67873358	
20	ABDOUL KADIRI		SONG	653-309186	
21	OUMAROU		SONG	672352827	
22	BAHIROU		SONG		
23	AMBATH HEXUE	CHAUFFEUR	SONG	675-4799-27	



ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+

COMMUNE DE YOKO



REUNIONS DE SENSIBILISATION

Populations Concernées : Dong
 Lieu : arbre à palabre de dong
 Date : 30/06/2015

FICHE DE PRESENCE

N°	Noms et prénoms	Profession/Qualité	Village	Contact	Signature
24	Fouksoh Selbé	PLANTEUR	Dong	674075816	
25	BITH BONTRAB	PLANTEUR	Dong	651611415	
26	VOMKOMP	PHANTEUR	Dong	653634250	
27	MVIGNE Pascal	Habitant	Dong	672092885	
28	Touie Honorine	menagère	Dong	-	-
29	-pre mlong	Bernadette	Dong	-	-
30	Djona Larissa	menagère	Dong	-	
31	Pami Eliane	menagere	Dong	-	
32	Laundji Ella	menagère	Dong	-	



Note d'Idée «Projet de conservation de la Forêt Communale de Yoko par la mise en œuvre des activités de agro-sylvo-pastorales »

ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+

33	BOATSE	Gwladys	menage	/	B. onj
34	PANI	Marie	Memoge	671963345	H. onj
35	WA'AH	Franciose	Memoge	652388919	H. onj
36	Mangoni Helene	menagere	Dong	671-71-60-30	H. onj
37	Mambata Marguerite	menagere	Dong	678-18-34-87	H. onj
38	Tinti Madeleine	menagere	Dong	/	H. onj
39	Tibeme Odette	Notable	Dong	676-23-43-30	H. onj
40	Esalaing Joss	menagere	Dong	/	H. onj
41	MAMGBENG Odette	menagere	Dong	672-84-80-83	H. onj
42	pepewa Boir	Cultivateur	Dong	-	H. onj
43	Pami Elione	Menagere	Dong	-	H. onj
44	Funda Clarine	Menagere	Dong	-	H. onj
45	Leomque Gertrude	Menagere	Dong	-	H. onj
46	Mamti Marguerite	Menagere	Dong	-	H. onj
47	Aladji Sale	Eleveur	Dong	670 61 86 76	H. onj



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE SENSIBILISATION TENUE A MEKOASSIM

L'an deux mille quinze et le vingt neuf du mois de juin s'est tenue à partir de 12 h à la chefferie de Mekoassim la réunion ci-dessus désignée. Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre du projet d'accompagnement de la commune de Yoko dans l'élaboration d'une note d'idée du projet REDD+.

Ont pris part à cette réunion, les personnes dont les noms figurent sur la liste de présence ci-jointe.

L'ordre du jour était articulé autour de cinq points :

- Mot du chef du village ;
- Présentation du consultant ;
- Présentation des objectifs de la réunion ;
- Etapes de sensibilisation ;
- Echanges entre population et le consultant

1. Mot du chef du village

Le chef a salué l'assistance et remercié les populations pour leur participation massive à cette rencontre. Par ailleurs il a demandé aux populations de suivre attentivement les explications des consultants.

2. Présentation du consultant

Monsieur BOUBA GAO, le chef de mission a donné à chacun de membre de l'équipe l'occasion de se présenter à la population.

3. Présentation des objectifs de la réunion

Monsieur BOUBA GAO, chef d'équipe, a tout d'abord salué l'assistance. Il a présenté par la suite l'objet de la rencontre. De cette présentation, il est ressorti que la réunion a été initiée dans le but de:

- Informer les populations riveraines de la forêt communale de Yoko de l'existence d'un projet d'élaboration d'une note d'idée de projet REDD+/PNDP ;
- Expliquer l'intérêt, l'importance de la note d'idée du projet REDD+ ;
- Susciter l'adhésion des populations riveraines à ce processus REDD+ ;
- Sensibiliser les populations sur les causes et les conséquences de la déforestation/dégradation ;
- Réaliser la collecte de données.

4. Etapes de sensibilisation

Le chef de mission a pris la parole et a expliqué toutes les informations qui sont illustrées sur les affiches et les dépliants notamment :

- Les différents termes du REDD+ ;
- Le rôle des arbres dans la forêt communale de Yoko ;
- L'intérêt du projet REDD+ pour les populations riveraines ;
- Les actions à mener dans le cadre de ce projet ;

4. Echanges entre le consultant et la population

Question de M BONDO Bachirou : le reboisement dans la forêt communale va se passer de quel côté de la forêt ?

Réponse : le reboisement va s'effectuer dans les zones dégradées.

Question du chef du village : il a demandé que le village subisse une pression foncière, comment faire ?

Réponse : nous avons proposé de s'approcher auprès des autorités administratives pour une solution durable.

Question M MGEBTSE : comment faire pour que la commune de Yoko soit parmi les six(06) communes éligibles ?

Réponse : Tout dépend de l'engagement de toutes les parties prenantes afin qu'on élabore une bonne note d'idée de projet REDD+

Question madame NATOU Emilie : elle demande de sensibiliser les éleveurs bororos qui mettent beaucoup de feux de brousse pour leur pâturage ?

Réponse : c'est l'une de raison pour laquelle l'équipe est là pour cette sensibilisation.

Question M SAMAKI : qu'est ce que vous proposez pour lutter contre les feux de brousse dans la zone de savane ?

Réponse : nous avons proposé de mise en place des pare- feux.

Question de M BONDO : est ce que les populations vont arrêter leurs activités dans la forêt communale ?

Réponse : selon la loi forestière, les populations riveraines conservent leurs droits d'usages comme la cueillette des plantes médicinales, la pêche dans les cours d'eau et la chasse de subsistance.

Le plan d'aménagement de la forêt communale en cours d'élaboration va organiser toutes les activités qui seront menées.

Après ce jeu de questions réponses, animé par l'équipe de consultant, le chef du village a remercié encore les experts pour toutes ces informations et il a clôturé la séance avec satisfaction.

Fait à Mekoassim le 29 juin 2015.

Le chef du village


BIDIM Théophile

Pour le Consultant


BOUBA GAO

ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+



COMMUNE DE YOKO

REUNIONS DE SENSIBILISATION

Populations Concernées : Mekoassim.

Lieu : Chefferie de Mekoassim

Date : 29/06/2015

FICHE DE PRESENCE

N°	Noms et prénoms	Profession/Qualité	Village	Contact	Signature
1-	AHMADOU	Cultivateur			
2-	NDjida Abdoulaye	Cultivateur		675169565	
3	YAKÉ Seidou	Riverain	Mekoassim	670838370	
4	Bidim Theophile	Chef de village	Mekoassim	677847103	
5	Bondo Bachirou	Cultivateur		678878982	
6-	HAMASEOU	Cultivateur			
7	Djino'h Meiss	Cultivateur			
8	Souka Liger	Cultivateur			
9	Emgrié Benoit	Planteur		678661581	



Note d'Idée «Projet de conservation de la Forêt Communale de Yoko par la mise en œuvre des activités de agro-sylvo-pastorales »

ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+

10	Eloa Samaki	Cultivateur		672.333326	
11	Ousmanou Yongoua	Eleveur		67577154	W
12	Igbentse	Planteur		68077937	
13	Abdoukarim	Cultivateur		67275670	
14	Abd Bakari	Marabou et Eleveur		652.207013	
15	Touglasse	Agriculateur		670094796	
16	SAMAKI	Planteur		67009684	
17	ADAMOU	Agriculateur		676316435	
18	Hammadou	Eleveur		677362676	
19	Houssa	Eleveur			06
20	Oumarou	Motomen		673750346	
21	Deoude			673750516	W
22	Hammadou				
23	Koussoupa			653041047	W





COMMUNE DE YOKO

REUNIONS DE SENSIBILISATION

Populations Concernées : *Mokoassin*
 Lieu : *cheffene*
 Date : *29/06/2015*

FICHE DE PRESENCE

N°	Noms et prénoms	Profession/Qualité	Village	Contact	Signature
24	<i>DEKO</i> <i>PRO HAVENTURE</i>	<i>Cultivateur</i>		<i>678581367</i>	<i>[Signature]</i>
25	<i>Lactee Audou</i>	<i>Cultivateur</i>		<i>670357059</i>	<i>[Signature]</i>
26	<i>Moussa</i>	<i>Eleveur</i>			<i>[Signature]</i>
27	<i>Hambarka</i>	<i>Eleveur</i>			<i>[Signature]</i>
28	<i>Alh Hassan</i>	<i>Eleveur</i>			<i>[Signature]</i>
29	<i>Djibrilla</i>	<i>Eleveur</i>		<i>770151099</i>	<i>[Signature]</i>
30	<i>Souliou</i>	<i>Motomen</i>			<i>[Signature]</i>
31	<i>Oumarou</i>				<i>[Signature]</i>
32	<i>Mamoudou Bi Maie</i>	<i>Agriculteur</i>		<i>678782254</i>	<i>[Signature]</i>



ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+



COMMUNE DE YOKO

REUNIONS DE SENSIBILISATION

Populations Concernées : *MeKoassim*
 Lieu : *chefferie*
 Date : *29/06/2015*


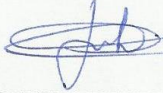
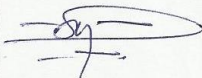
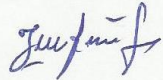
FICHE DE PRESENCE

N°	Noms et prénoms	Profession/Qualité	Village	Contact	Signature
33	Andy Bernard	Cultivateur		680 66 8876	<i>[Signature]</i>
34	Soudou Toumor	Cultivateur			<i>[Signature]</i>
35	NgAVOURA	Pharm.		52300474	<i>[Signature]</i>
36	Mingambi	Cultivateur		70309219	<i>[Signature]</i>
37	Zassik Awiam	ménagère		65494099	<i>[Signature]</i>
38	PANI AWA	ELEVE		68088876	<i>[Signature]</i>
39	Yaruba	Eleveur		651102934	<i>[Signature]</i>
40	Idrissa	Eleveur			<i>[Signature]</i>
41	Nouhou	Agriculteur			<i>[Signature]</i>



Note d'Idée «Projet de conservation de la Forêt Communale de Yoko par la mise en œuvre des activités de agro-sylvo-pastorales »

ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+

42	Ismaila	Eleveur				U
43	Hassimi	Eleveur				M
44	Doucou	Eleveur				SV
45	Harouna	Eleveur			678 10 32 61	HT
46	BOUBA GAO	Consultant CARFAD	Yaounde'		6 97 40 80 19	
47	Tchato Guy Tchato	Consultant S/G CARFAD	Yaounde'		67604879 699646359	
48	Nyemgalu M. Leste	Consultant CARFAD	Jole'		631 63 60 17 651 19 02 51	
49	DOUMEH	A/c	SOKO		680 18 77 77	



Note d'Idée «Projet de conservation de la Forêt Communale de Yoko par la mise en œuvre des activités de agro-sylvo-pastorales »

ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+

33	ellatan Emilie	agriculture		678 22 7547	
34	Mpangue Madeline	Agricultrice		678 22 4641	
35	Abou Julien	Agriculteur		651 99 8108	
36	Minguin	Agriculteur		671 74 3764	
37	Nolong Elisabeth	Agricultrice		673 25 3585	
38	Anga	Cultivateur		674 15 1709	
39	Adamou Moussa	Cultivateur		652 91 2358	
40	ISSOUSA ABDELAIL	conducteur		654-48 6447	
41	ADAMOU	Cultivateur			
42	TATTOUMVIT	chauffeur		678 34 3237	
43	LAMB-ME Julien	Cultivateur			
44	KEBE IRÈME	MENAGÈRE		678 49 6038	
45	LASSIN HOPDA	Mena gero		654 940983	
46	MBETIR	CULTIVATEUR			



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE SENSIBILISATION TENUE A MELIMVI

L'an deux mille quinze et le premier du mois de juillet s'est tenue à partir de 13h à la chefferie de Melimvi la réunion de sensibilisation sur l'élaboration d'une note d'idée du projet REDD+ dans la commune de Yoko.

Ont pris part à cette réunion, les personnes dont les noms figurent sur la liste de présence ci-jointe.

L'ordre du jour était articulé autour de cinq points :

- Mot du chef du village ;
- Présentation du consultant ;
- Présentation des objectifs de la réunion ;
- Etapes de sensibilisation ;
- Echanges entre population et le consultant

1. Mot du chef du village

Le chef a salué l'assistance et il était déçu de l'absence de l'équipe des consultants à la date qui était fixée de la première rencontre car les populations avaient pris les dispositions d'accueil.

2. Présentation du consultant

Monsieur BOUBA GAO, le chef de mission a donné à chacun de membre de l'équipe l'occasion de se présenter à la population.

3. Présentation des objectifs de la réunion

Monsieur BOUBA GAO, chef d'équipe, a tout d'abord salué l'assistance. Il a présenté par la suite l'objet de la rencontre. De cette présentation, il est ressorti que la réunion a été initiée dans le but de:

- Informer les populations riveraines de la forêt communale de Yoko de l'existence d'un projet d'élaboration d'une note d'idée de projet REDD+/PNDP ;
- Expliquer l'intérêt, l'importance de la note d'idée du projet REDD+ ;
- Susciter l'adhésion des populations riveraines à ce processus REDD+ ;
- Sensibiliser les populations sur les causes et les conséquences de la déforestation/dégradation ;
- Réaliser la collecte de données.

4. Etapes de sensibilisation

Le chef de mission a pris la parole et a expliqué toutes les informations qui sont illustrées sur les affiches et les dépliants notamment :

- Les différents termes du REDD+ ;
- Le rôle des arbres dans la forêt communale de Yoko ;
- L'intérêt du projet REDD+ pour les populations riveraines ;
- Les actions à mener dans le cadre de ce projet ;

4. Etapes de sensibilisation

Le chef de mission a pris la parole et a expliqué toutes les informations qui sont illustrées sur les affiches et les dépliants notamment :

- Les différents termes du REDD+ ;
- Le rôle des arbres dans la forêt communale de Yoko ;
- L'intérêt du projet REDD+ pour les populations riveraines ;
- Les actions à mener dans le cadre de ce projet .

4. Echanges entre le consultant et la population

Question chef tenne : est ce que le reboisement aura lieu seulement dans le site de forêt communale ?

Réponse : nous aurons tous les détails dans le document du projet

Question M MBIROU: Est-ce que le projet va employer les jeunes locaux qui sont en chômage ?

Réponse : oui, on tiendra compte lors de la mise en œuvre du projet

Les populations ont porté une crainte concernant le non respect du cahier de charge par la commune dans le cadre des précédents projets.

Après ce jeu de questions réponses, animé par l'équipe de consultants, la séance a été levée à la grande satisfaction des populations.

Fait à Melimvi, le 01 juillet 2015.

Le chef du village

Omene Patoo
OMENE PATOO

~~MBOH Pierre~~

Pour le Consultant



BOUBA GAO

ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+



COMMUNE DE YOKO

REUNIONS DE SENSIBILISATION

Populations Concernées : Melimvi

Lieu : chefferie

Date : 01/07/2015

FICHE DE PRESENCE

N°	Noms et prénoms	Profession/Qualité	Village	Contact	Signature
1	MBotz. Pierre	Cultivateur	Milimvi delange		
2	Me Gop	cultivatrice	Milimvi		
3	NDIMO. Jean. D	Cultivateur	Toumbi	680-36-28. 68	
4	Nyatolo. Chantal	cultivatrice	Milimvi		
5	YAKoubou. A.	Cultivateur	Toumbi	673-83. 16-69	
6	NGoun'sé. Theo.	Cultivateur	Milimvi		
7	Maguel. Gaspar	Cultivateur	Milimvi		
8	^{MBIROU} Tina. Victor	Planteur	Milimvi		
9	DoDo. Adobouye	Cultivateur	Milimvi		



Note d'Idée «Projet de conservation de la Forêt Communale de Yoko par la mise en œuvre des activités de agro-sylvo-pastorales »

ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+

10	Tinwand. Blaise	Cultivateur	Milinvè		
11	OMarou. Gaba	Cultivateur	Milinvè		
12	Sadio. Constan.	Cultivateur	Milinvè		
13	Simbe. Basile	sans. Profession	Milinvè		
14	Zabéné. Seida	Cultivateur	Milinvè		
15	YAVENTI. chantal	Cultivatrice	Milinvè	672-02 06-66-	
16	YEMI. chérise	Cultivatrice	Milinvè		
17	Leyp. Victorine	Cultivatrice	Milinvè		
18	Satoru. Paëlle	Cultivatrice	Milinvè		
19	Yoko. Jacque	Cultivatrice	Milinvè		
20	BABA. I	Planteur	Zoumbi	680-19- 18-15	
22	JOUMBA	A/C	YOKO	680 18 77 77.	
23	Leste Nyemgah w.	Consultant CARFAD	Yaoundé	651190251	
24	TEHATO Guy T.	Expert SIG Consultant CARFAD	Yaoundé	677604879 699666359	

3/1





COMMUNE DE YOKO

REUNIONS DE SENSIBILISATION

Populations Concernées : *Mélinvi*
 Lieu : *Chefferie.*
 Date : *01/07/2015*

FICHE DE PRESENCE
(suite).

N°	Noms et prénoms	Profession/Qualité	Village	Contact	Signature
25	<i>NKOUANKOU Jerome.</i>	<i>Consultant/ CARFAD</i>	<i>Yaoundé</i>	<i>699420712</i>	<i>[Signature]</i>
26	<i>BOUBA GAO</i>	<i>Consultant CARFAD</i>	<i>Yaoundé</i>	<i>697408019</i>	<i>[Signature]</i>
27	<i>LEMKI KAGANE ALAIN-</i>	<i>CULTIVATEUR</i>	<i>MELIMVI</i>	<i>678968015</i>	<i>[Signature]</i>
28	<i>Métra-Julienne</i>	<i>Cultivatrice</i>	<i>Mélinvi</i>		<i>[Signature]</i>



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE SENSIBILISATION TENUE A MBATOUA

L'an deux mille quinze et le premier du mois de juillet s'est tenue à partir de 10 h à la chefferie de Mbatoua la réunion ci-dessus désignée. Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre du projet d'accompagnement de la commune de Yoko dans l'élaboration d'une note d'idée du projet REDD+.

Ont pris part à cette réunion, les personnes dont les noms figurent sur la liste de présence ci-jointe.

L'ordre du jour était articulé autour de cinq points :

- Mot du chef du village ;
- Présentation du consultant ;
- Présentation des objectifs de la réunion ;
- Etapes de sensibilisation ;
- Echanges entre population et le consultant

1. Mot du chef du village

Le chef a salué l'assistance et il était désolé de l'absence de l'équipe des consultants à la date qui était fixée de la première rencontre car les populations avaient pris les dispositions d'accueil.

2. Présentation du consultant

Monsieur BOUBA GAO, le chef de mission a donné à chacun de membre de l'équipe l'occasion de se présenter à la population.

3. Présentation des objectifs de la réunion

Monsieur BOUBA GAO, chef d'équipe, a tout d'abord salué l'assistance. Il a présenté par la suite l'objet de la rencontre. De cette présentation, il est ressorti que la réunion a été initiée dans le but de :

- Informer les populations riveraines de la forêt communale de Yoko de l'existence d'un projet d'élaboration d'une note d'idée de projet REDD+/PNDP ;
- Expliquer l'intérêt, l'importance de la note d'idée du projet REDD+ ;
- Susciter l'adhésion des populations riveraines à ce processus REDD+ ;
- Sensibiliser les populations sur les causes et les conséquences de la déforestation/dégradation ;
- Réaliser la collecte de données.

4. Etapes de sensibilisation

Le chef de mission a pris la parole et a expliqué toutes les informations qui sont illustrées sur les affiches et les dépliants notamment :

- Les différents termes du REDD+ ;
- Le rôle des arbres dans la forêt communale de Yoko ;
- L'intérêt du projet REDD+ pour les populations riveraines ;
- Les actions à mener dans le cadre de ce projet ;

4. Etapes de sensibilisation

Le chef de mission a pris la parole et a expliqué toutes les informations qui sont illustrées sur les affiches et les dépliants notamment :

- Les différents termes du REDD+ ;
- Le rôle des arbres dans la forêt communale de Yoko ;
- L'intérêt du projet REDD+ pour les populations riveraines ;
- Les actions à mener dans le cadre de ce projet ;

4. Echanges entre le consultant et la population

Question de Mme DANNA Elisabeth : Qu'advient-il pour les activités qui se pratiquaient par les populations riveraines dans la forêt communale à l'instar de la chasse, pêche, l'agriculture lorsque le projet sera mis en œuvre?

Réponse : Selon la forêt forestière, les droits d'usages continueront à être reconnus aux populations riveraines sinon la chasse lucrative est interdite dans la forêt communale. Le plan d'aménagement viendra réorganiser ces activités.

Question du chef : Sur quelle base la liste de villages riverains de la forêt communale a été établie puisque certaines localités comme Mekoassim, Mamkim n'étaient pas auparavant dans le processus ?

Réponse : c'est la commune qui nous a donné la liste des villages riverains de la forêt communale

Question Mme VIDAN Evelyne : comment va se passer les différentes formations dans le cadre de ce projet ?

Réponse : les formations seront identifiées avant la mise en œuvre du projet

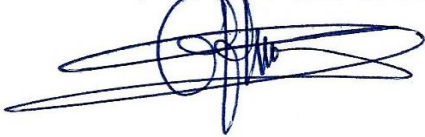
Question de Mme MINVO Hortense : comment se fera la répartition des revenus provenant de la forêt communale ?

Réponse : la commune va assurer la répartition en tenant compte de besoins de tous villages

Après ce jeu de questions réponses, animé par l'équipe de consultants, la séance a été levée à la grande satisfaction des populations.

Fait à Mbatoua, le 01 juillet 2015.

Le Représentant chef du village



GBATARE Romain

MVEGON Romain

Pour le Consultant



BOUBA GAO



COMMUNE DE YOKO

REUNIONS DE SENSIBILISATION

Populations Concernées : ~~Mbenzeing~~ GBATOVA

Lieu : Chefferie

Date : 09/07/2015

FICHE DE PRESENCE

N°	Noms et prénoms	Profession/Qualité	Village	Contact	Signature
01	DOUMEH	A/c	YOKO	680.18.7777	
02	BOUBA GAO	Consultant CARFAD	Yaoundé	69740809	
03	NKOUANKOU Jerome	Consultant CARFAD	Yaoundé	699420712	
04	Leste Nyemgah	Consultant CARFAD	Yaoundé	651190251	
05	TCHATO Guy T.	EXPERT SIG CARFAD	Yaoundé	670604879 699646359	
06	LEMKI KAGAME Alain	Assistant Simple.	YOKO	678968015	
07	VOUDJO ALEXAN JRE.	Assistant. Sple.	MBATOVA	6790767 13	
08	NOJIE PAUL	Assistant Sple.	MBATOVA	6793568 84	
09	GBAMI DAVID,	Assistant Sple.	MBATOVA	/	



Note d'Idée «Projet de conservation de la Forêt Communale de Yoko par la mise en œuvre des activités de agro-sylvo-pastorales »

ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+

10	MPONDO SALO MON.	Assistant Sple.	MBATOUA	/	<i>M. J.</i>
11	MVEGOM RO- MAIN.	Assistant sple.	MBATOUA	/	<i>Cong X</i>
12	MANGBETI SATOU.	Assistante sple	MBATOUA	/	<i>9</i>
13	FEINTSONG MARCELINE	Représentante des Femmes	MBATOUA	/	<i>9</i>
14	DORÉ HERNES- TINE.	Résidente.	MBATOUA	/	<i>9</i>
15	NDANG-NA ELISABETH	Résidente.	MBATOUA	/	<i>ndg</i>
16	NAHA VERO MIQUE	Résidente	MBATOUA	/	<i>9</i>
17	MIMVOH HOATENCE	Résidente	MBATOUA	/	<i>9</i>
18	YATSE HELEINE	Résidente.	MBATOUA	/	<i>gh</i>
19	NDONGOE EDENE	Résidente	MBATOUA	/	<i>gd</i>
20	MANGAHANE	Résidente	MBATOUA	/	<i>gh</i>
21	MVENDEN EVELINE	Résidente	MBATOUA	/	<i>9</i>
22	NDJEIN MARIE	Résidente	MBATOUA	/	<i>9</i>
23	BOUTABI MICHE- LINE	Résidente	MBATOUA	/	<i>9</i>



ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+

COMMUNE DE YOKO



REUNIONS DE SENSIBILISATION

Populations Concernées : MBATOVA

Lieu : chefferie

Date : 01/07/2015

FICHE DE PRESENCE

N°	Noms et prénoms	Profession/Qualité	Village	Contact	Signature
24-	NGALAN YAMA.	Résident	MBATOVA	/	
25-	NIME ANASTA SIE.	Résidente	MBATOVA	690 90 97 43	
26-	GAUTIER.	Résident	MBATOVA	/	
27-	MVEDANG MARCELIN	Résident	MBATOVA	6 73 79 79 63	
28-	KEMVOUR	Résident	MBATOVA.	/	
29-	ABESSOLO	Résident	MBATOVA	672 55 58 41-	
30-	KPONTI JEANNEITE	Résidente	MBATOVA	/	
31-	MAHNA BENA- DETTE	Résidente	MBATOVA	/	
32-					



ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+

32	NOJOYA	Résident	MBAIDUA	/	Sg



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE SENSIBILISATION TENUE A Guervoum

L'an deux mille quinze et le deuxième du mois de juillet s'est tenue à partir de 16h à la chefferie de Guervoum la réunion ci-dessus désignée. Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre du projet d'accompagnement de la commune de Yoko dans l'élaboration d'une note d'idée du projet REDD+.

Ont pris part à cette réunion, les personnes dont les noms figurent sur la liste de présence ci-jointe.

L'ordre du jour était articulé autour de cinq points :

- Mot du chef du village ;
- Présentation du consultant ;
- Présentation des objectifs de la réunion ;
- Etapes de sensibilisation ;
- Echanges entre population et le consultant

1. Mot du chef du village

Le chef a salué l'assistance et il était désolé de l'absence de l'équipe des consultants à la date qui était fixée de la première rencontre car les populations avaient pris les dispositions d'accueil.

2. Présentation du consultant

Monsieur BOUBA GAO, le chef de mission a donné à chacun de membre de l'équipe l'occasion de se présenter à la population.

3. Présentation des objectifs de la réunion

Monsieur BOUBA GAO, chef d'équipe, a tout d'abord salué l'assistance. Il a présenté par la suite l'objet de la rencontre. De cette présentation, il est ressorti que la réunion a été initiée dans le but de :

- Informer les populations riveraines de la forêt communale de Yoko de l'existence d'un projet d'élaboration d'une note d'idée de projet REDD+/PNDP ;
- Expliquer l'intérêt, l'importance de la note d'idée du projet REDD+ ;
- Susciter l'adhésion des populations riveraines à ce processus REDD+ ;
- Sensibiliser les populations sur les causes et les conséquences de la déforestation/dégradation ;
- Réaliser la collecte de données.

4. Etapes de sensibilisation

Le chef de mission a pris la parole et a expliqué toutes les informations qui sont illustrées sur les affiches et les dépliants notamment :

- Les différents termes du REDD+ ;
- Le rôle des arbres dans la forêt communale de Yoko ;
- L'intérêt du projet REDD+ pour les populations riveraines ;
- Les actions à mener dans le cadre de ce projet ;

4. Etapes de sensibilisation

Le chef de mission a pris la parole et a expliqué toutes les informations qui sont illustrées sur les affiches et les dépliants notamment :

- Les différents termes du REDD+ ;
- Le rôle des arbres dans la forêt communale de Yoko ;
- L'intérêt du projet REDD+ pour les populations riveraines ;
- Les actions à mener dans le cadre de ce projet ;

4. Echanges entre le consultant et la population

Question M VANDI Joseph : qu'est-ce que le projet REDD+ de la forêt communale va apporter à la population ?

Réponse : ce projet va procurer des ressources financières à la commune et qui lui permettront de développer des infrastructures dans les villages

Question M VANDI Joseph : lorsque le projet sera mis en œuvre, est ce que la population pourra continuer à mener ses activités dans cette forêt ?

Réponse : selon la loi forestière, les droits d'usage seront reconnus aux populations riveraines.

Question de M MVIE: est ce que les populations vont arrêter leurs activités dans la forêt communale ?

Réponse : selon la loi forestière, les populations riveraines conservent leurs droits d'usages comme la cueillette des plantes médicinales, la pêche dans les cours d'eau et la chasse de subsistance.

Le plan d'aménagement de la forêt communale en cours d'élaboration va organiser toutes les activités qui seront menées.

En plus, les populations se plaignent du non-respect du cahier de charge par la commune dans le cadre des précédents projets.

Enfin, le chef du village a souhaité qu'il soit mis en place dans chaque village par la commune, un comité de vigilance pour surveiller la forêt et il a levé la séance en souhaitant une bonne chance à la commune de Yoko.

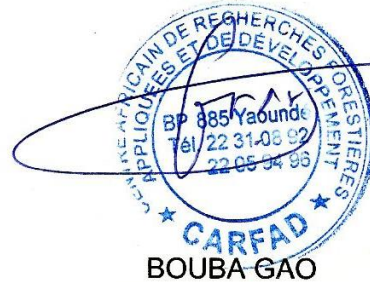
Fait à Guervoum, le 02 juillet 2015.

Le chef du village



SERRE Bernard

Pour le Consultant



BOUBA GAO

ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+

COMMUNE DE YOKO



REUNIONS DE SENSIBILISATION

Populations Concernées : Guervoum

Lieu : chefferie

Date : 02/07/2015

FICHE DE PRESENCE

N°	Noms et prénoms	Profession/Qualité	Village	Contact	Signature
1	SERRE Bernard	chef Village	Guervoum	678632432	
2	MVoudji Joseph	cultivateur	Guervoum	672904176	
3	DEUH MOUSSA	cultivateur	GUERVOUNM	678215611	
4	TABA Dji	cultivateur	Guervoum	78739099	
5	Kongo Patricia	Planteur	Guervoum	673 850829	
6	Bimanga Appolinaire	Planteur	Guervoum	670664238	
7	Bawa Philippe	cultivateur	Guervoum	- -	
8	MESSINGRIE Narcisse	planteur	Guervoum	678343793	
9	Mvemessoung David	retenteur	Guervoum	675116220	



Note d'Idée «Projet de conservation de la Forêt Communale de Yoko par la mise en œuvre des activités de agro-sylvo-pastorales »

ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+

10	Ndendi Rigobert	Cultivateur	Gueroom	670928492	
11	Ngbain Laurent	Cultivateur	Gueroom		
12	Hankouabi N. Louis	Cultivateur	Gueroom		
13	Mourano Natcha	Cultivateur	Gueroom		
14	F. Vigni Raphael	Cultivateur	Gueroom	673667043	
15	Ekangui Enock	Cultivateur	Gueroom		
16	Ngbantsi Nadig	Cultivateur	Gueroom		
17	TSEDING Florette	Cultivateur	Gueroom		
18	SAGUI Pelagie	Cultivateur	Gueroom		
19	Nounda Moukoko	Directeur d'ad.	Gueroom	670899475	
20	DOUSSAM. CLOTIRE	Cultivateur	Gueroom	675726372	
21	LUCHINGOH HENRI		Gueroom	670369588	
22	Gontou	Moïse	Gueroom	673.10.9250	
23	BOUBA GAD	Conseiller CARPAD	Yaounde	677639178	



ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+



COMMUNE DE YOKO

REUNIONS DE SENSIBILISATION

Populations Concernées : *Bulwoum*
 Lieu : *cheffenie*
 Date : *02/07/2015*

FICHE DE PRESENCE

N°	Noms et prénoms	Profession/Qualité	Village	Contact	Signature
	<i>NKOUANKOU Jerome</i>	<i>Consultant/ CARFAD</i>	<i>yaounde</i>	<i>699420712</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>TEHATO Guy T.</i>	<i>Expert SIG CARFAD</i>	<i>yaounde</i>	<i>699646359</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>Lesle Nyemgeh w</i>	<i>Consultant CARFAD</i>	<i>yaounde</i>	<i>651190251</i>	<i>[Signature]</i>



**ANNEXE 7 : FICHES DE PRESENCE LORS DE LA CONSULTATION
COMPLEMENTAIRE DES PARTIES PRENANTES DANS LE
DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM**

ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+

CONSULTATIONS COMPLEMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES APRES LES OBSERVATIONS DU COMITE DE PILOTAGE



COMMUNE DE YOKO

CONSULTATIONS COMPLEMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES APRES LES OBSERVATIONS DU COMITE DE PILOTAGE






FICHE DE PERSONNES RENCONTREES

N°	Noms et prénoms	Profession/Qualité	Contact	Signature et cachet	Date
01	DINKA NITATA André Casimir	chef SAL Préfecture Ntui	699-83-50-16 670-70-97-46		07/01/2016
02	Hippolyte ADIBALINTSA	DEPAT/AN	697942612		07/01/2016
03	SOME Charles	AS-Minfaf Mbam Kim	677692578		7/1/16



ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+






CONSULTATIONS COMPLEMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES APRES LES OBSERVATIONS DU COMITE DE PILOTAGE

N°	Noms et prénoms	Profession/Qualité	Contact	Signature et cachet	Date
04	YENEKOM Jean Claude	Belgiqué Domaines Cadastre Affaires Foncières M.k.k.	6 75 48 79 33	 	07 JAN 2016
05	KANA Emmanuel C.	Chef de Bureau du Monitoring Reprehen tout dele que Minepalef	674 38 70 34		07/01/16
06	Melomniee Eponse Ndinquin	presidente de se seau yoko sud des confonim	677-78-88-65		08/01/16
07	Ekouel Jules Aceray	CPCFC Yoko	672 97 96 26		09/01/16



ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+

CONSULTATIONS COMPLEMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES APRES LES OBSERVATIONS DU COMITE DE PILOTAGE

N°	Noms et prénoms	Profession/Qualité	Contact	Signature et cachet	Date
08	Serhe Bernard	Chf de village de GUERVOUN	678632432	 	17 JAN 2016
09	MESSINOUI NARCISSE	PLANKEUR à GUERVOUN	678343793		
10	MBIRAIN Bernard	Guervoun	673893352		
11	KOUAN ERNEST Bybi	GUERVOUN	678219763		



ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+





CONSULTATIONS COMPLEMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES APRES LES OBSERVATIONS DU COMITE DE PILOTAGE

N°	Noms et prénoms	Profession/Qualité	Contact	Signature et cachet	Date
13	MVANATI JOSEPH	Exploitant Agricole à GHERIBOM	672904476 652508930		07/01/16
13	Mme Bichi Christine	Polte R A F A Y Gheribom	675736734		07/01/16
14	MOKI TITSONY SALAMATOA	MENAGER Gheribom	672328402		07/01/16
15	MIDJOP PASCAL	pas Cultivateur à Gheribom	673145092		07/01/16



ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+





CONSULTATIONS COMPLEMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES APRES LES OBSERVATIONS DU COMITE DE PILOTAGE

N°	Noms et prénoms	Profession/Qualité	Contact	Signature et cachet	Date
16	NGOH Pulchérie	menager Guelvrom	68077-95-10		07/01/16
17	DAMA VÉRONIQUE	me'nagère Guelvrom	650955974		07/01/16
18	MISSÉ Ceïle	Menagère Guelvrom			07/01/16
19	Mandari Marthe	me'nagère Guelvrom	/		07/01/16



ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+





CONSULTATIONS COMPLEMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES APRES LES OBSERVATIONS DU COMITE DE PILOTAGE

N°	Noms et prénoms	Profession/Qualité	Contact	Signature et cachet	Date
20	TSIGAM HARTIN	Plantier Guerrum	673 798 137 Guerrum 93 454573		07/01/16
21	NIAFODELLE	Cultivatrice A Guerrum	678086259		07/01/16
22	YOMTSE MARIE A	Cultivatrice A Guerrum			07/01/16
23	Hontehé DIEJE me y Anick	Cultivatrice A Guerrum	678 21 5007		07/01/16



ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+





CONSULTATIONS COMPLEMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES APRES LES OBSERVATIONS DU COMITE DE PILOTAGE

N°	Noms et prénoms	Profession/Qualité	Contact	Signature et cachet	Date
24	MVE TRESSOU N G David	Retraite Guerron	675-11-62-20		07/01/16
25	Dougné Christine	Cultivatrice Guerron	/		07/01/16
26	NK Jounbi Hordhan Se	Cultivatrice Guerron	/		07/01/16
27	Sindja Marguerite	me'nagin Guerron	-		07/01/16



ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+





CONSULTATIONS COMPLEMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES APRES LES OBSERVATIONS DU COMITE DE PILOTAGE

N°	Noms et prénoms	Profession/Qualité	Contact	Signature et cachet	Date
28	KAINME Benjamin	chef des jeunes Song	678-36-96-79		07/04/16
29	Manti Marguerite	Chef tenon Dong	—		07/04/16
30	Mbeguère Roland	Cultivateur Dng	—		07/04/16
31	Mouadjiy Remy	Chauffeur Dong	654-99-20-45		07/04/16



ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+





CONSULTATIONS COMPLEMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES APRES LES OBSERVATIONS DU COMITE DE PILOTAGE

N°	Noms et prénoms	Profession/Qualité	Contact	Signature et cachet	Date
32	Pim Somiyong	cultivateur Dong	674 919 88		07/02/16
33	Bambaké Simon Pierre	cultivateur Dong	-		07/02/16
34	Yousidang Bernadette	menagère Dong	677 48 68 47		07/02/16
35	TENA	cultivateur Dong	-		07-02-16



ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+

CONSULTATIONS COMPLEMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES APRES LES OBSERVATIONS DU COMITE DE PILOTAGE

N°	Noms et prénoms	Profession/Qualité	Contact	Signature et cachet	Date
36	MBIH	Représentant du chef de Mbembéng	673062793		17/01/16
37	TOVA SIMPLICE	Cultivateur Mbembéng	678658322		-
38	PIM JACQUES	Cultivateur Mbembéng	674281363		-
39	FOUE MARTIN	Cultivateur Mbembéng	673913216 678577002		-



ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+


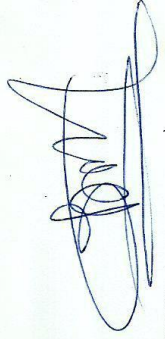




CONSULTATIONS COMPLEMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES APRES LES OBSERVATIONS DU COMITE DE PILOTAGE

N°	Noms et prénoms	Profession/Qualité	Contact	Signature et cachet	Date
40	NSOUNG CECILE	MENAGERE (Mbembeng)	/		07-01-16
41	NTAMBAM CLARISSE	MENAGERE (Mbembeng)	678466951		-/-
42	GOUR-MATTI ANNIE	MENAGERE (Mbembeng)	673752970		-/-
43	MAWANE EMERENCIENNE	MENAGERE (Mbembeng)	/		-/-



ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+


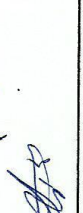


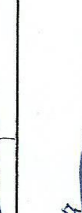


CONSULTATIONS COMPLEMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES APRES LES OBSERVATIONS DU COMITE DE PILOTAGE

N°	Noms et prénoms	Profession/Qualité	Contact	Signature et cachet	Date
44	Elova Samaki	Membre du Comité Plantier	672-3333-26		07/01/12
45	Jessoulu Alexi	Chasseur	678-10-27-54		-/-
46	Samaki Abel Bondo Bachinou	Plantier Agriculteur	670-09-48-41 678-87-89-82	 	-/-
47	Laeti Aoudou Andi Bernard	Agriculteur Plantier	670-35-70-59 680-66-86-76	 	-/-



ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+

CONSULTATIONS COMPLEMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES APRES LES OBSERVATIONS DU COMITE DE PILOTAGE

N°	Noms et prénoms	Profession/Qualité	Contact	Signature et cachet	Date
48	Tsedimé Prospère	Entrepreneur	677-54-18-82		07/01/16
49	N'dang-nakouy	Menagère Mekouning	671-68-17-24		
50	Alpha Abdoulaye	Cultivateur	675-16-95-65		
51	Mbéé Marius	Planteur	651-96-96-98		
52	Bangui Madeleine	Menagère	678-62-46-44		
53	Mekah Aaron	Chasseur	/		
54	Nator Emilie	Menagère Mekouning	677-95-12-44		



ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+

CONSULTATIONS COMPLEMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES APRES LES OBSERVATIONS DU COMITE DE PILOTAGE

N°	Noms et prénoms	Profession/Qualité	Contact	Signature et cachet	Date
55	KATHIR MUTO Georges	chef de village age Mankim	670 060 758		07/01/16
56	KOANKE MONISE PAUL JEAN DELPHIN	Planteur MANKIM	653931256		07/01/16
57	Mbeuh BUMAROU	planteur	—		—
58	Tetore Constantin Maurice	enseignant	✓		—



ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+





CONSULTATIONS COMPLEMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES APRES LES OBSERVATIONS DU COMITE DE PILOTAGE

N°	Noms et prénoms	Profession/Qualité	Contact	Signature et cachet	Date
59	Yatsé Hélène	Cultivatrice	678831976		07-1-2016
60	Shapaini Béatrice	Ménagère	678-65-7831		07-1-2016
61	Mbamig- bin Epermaine	Ménagère			9-01-2016
62	Sidi Elisabeth	Ménagère	670270720		7-01-2016



ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+

CONSULTATIONS COMPLEMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES APRES LES OBSERVATIONS DU COMITE DE PILOTAGE

N°	Noms et prénoms	Profession/Qualité	Contact	Signature et cachet	Date
63	ONENE PATOU	Représentant chef Melimvi	677 20 7782		08/01/16
64	YAKOU BOU	Cultivateur à Melimvi	673 83 16 69		08/01/16
65	Nyatolo chantal	Cultivatrice à Melimvi	-		08/01/16
66	Sadjio Constant	Cultivateur à Melimvi	-		08/01/16



ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+

CONSULTATIONS COMPLEMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES APRES LES OBSERVATIONS DU COMITE DE PILOTAGE



COMMUNE DE YOKO

CONSULTATIONS COMPLEMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES APRES LES OBSERVATIONS DU COMITE DE PILOTAGE

FICHE DE PERSONNES RENCONTREES

N°	Noms et prénoms	Profession/Qualité	Contact	Signature et cachet	Date
67	GBATARE Faustin	chef de MBATONA	/		08/10/16
68	NDANG-NA Elisabeth	cultivatrice Mbatona	/		08/10/16



ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+





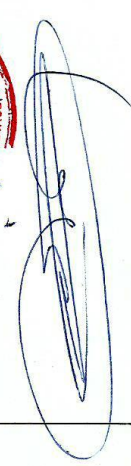
CONSULTATIONS COMPLEMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES APRES LES OBSERVATIONS DU COMITE DE PILOTAGE



COMMUNE DE YOKO

CONSULTATIONS COMPLEMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES APRES LES OBSERVATIONS DU COMITE DE PILOTAGE

FICHE DE PERSONNES RENCONTREES

N°	Noms et prénoms	Profession/Qualité	Contact	Signature et cachet	Date
69	Ebanda Elie	DAADER Yoko	676 07 17 70 691 79 96 10	 	08/01/16
70	MINIKOMBE Saverin	DAERIA (uko)	675 83 52 79 691 43 86 78	 	08/01/16
71	YAKÉ Seidou	Personnalité ressource	670 83 83 70		08/01/16



ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+

CONSULTATIONS COMPLEMENTAIRES DES PARTIES PRENANTES APRES LES OBSERVATIONS DU COMITE DE PILOTAGE

N°	Noms et prénoms	Profession/Qualité	Contact	Signature et cachet	Date
72	MANDJANWA-Kombé Eléonore	Conseillère Municipale	653139914		08/01/16
73	TSAKI OUMQADU	Conseiller Muni N°1ère commission Affaires de socio-ecol Accès et services	677202008/ 690397913		08/01/16
74	ABENA ASSOKE Charles Calvin	Nr Adjoint au Maire Commune de Yoko	679213798 698927262	 	08/01/16
75	SADI EMMANUEL	Sté Citoyen	687727107		08/01/16



ANNEXE 8 : RAPPORT DE L'ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE

I-contexte

Le Cameroun ambitionne de devenir un pays émergent à l'horizon 2035. Pour ce faire, il a mis en œuvre plusieurs programmes et a initié plusieurs processus dont le mécanisme REDD+.

La stratégie REDD+ du Cameroun a deux principaux objectifs :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre et surtout le CO₂ issues de la déforestation et de la dégradation des forêts en :
 - ✓ luttant contre les causes directes et indirectes de la déforestation et de la dégradation des forêts ;
 - ✓ augmentant et en renforçant son stock de carbone sur le territoire national ;
- contribuer à l'atteinte de l'objectif de développement répondant au DSCE.

Le Cameroun a opté pour une approche infranationale couplée à une approche nationale, conformément à la décision de la COMIFAC, et ceci en considérant ses 05 zones agro écologiques pour la construction de sa stratégie.

Il est en effet considéré que le processus REDD+ est une opportunité pour la mise en œuvre d'un développement soutenu, cohérent, légitime et durable respectant les exigences sociales, économiques et environnementales spécifiques de chacune de ses zones agro écologiques. Il promeut la construction d'une stratégie avec une approche inclusive basée sur la participation de l'ensemble des parties prenantes.

Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) appuie les communes dans l'élaboration de leurs plans communaux de développement (PCD) mais aussi dans leur Capacité de gestion, en particulier pour les communes forestières qui perçoivent une Redevance Forestière Annuelle (RFA) à hauteur de 20%.

Le PNDP offre également un mécanisme de transfert de ressources au niveau local. C'est pourquoi il a été envisagé une opération pilote dans quelques communes pour à la mise en œuvre des projets REDD+.

La mise en œuvre de ces projets locaux devra permettre d'alimenter l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ en proposant des mécanismes concrets de l'utilisation des ressources issues du mécanisme REDD+.

La gestion des forêts par les communes constitue un enjeu majeur de l'aménagement forestier.

Les objectifs de ces projets pilotes à l'échelle communale ou intercommunale sont ceux de REDD+ : réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts, avec un engagement dans la conservation de la biodiversité et la gestion durable des forêts.

II- Objectifs

L'objectif global est de collecter des informations auprès des personnes ressources, des populations riveraines dans le but d'élaborer la Note d'Identification du Projet REDD+ de la forêt communale de Yoko. Les informations collectées sont confidentielles, et vont servir à la rédaction du rapport de la NIP et des termes de références de l'étude de faisabilité du projet.

Les objectifs spécifiques sont :

- Rechercher les informations générales sur la forêt communale de Yoko ;
- Identifier des activités de populations riveraines dans la forêt communale ;
- Evaluer le niveau de connaissance des acteurs sur la REDD ;

- Identifier les causes de la déforestation et de dégradation de la forêt communale de Yoko ;
- Identifier les conséquences de cette déforestation et dégradation ;
- Proposer les solutions pour agresser ces problèmes ;
- Requérir l'accord de toute la partie prenante du projet pilote REDD+/PNDP de la forêt communale de Yoko.

III- Méthodologie

La méthodologie adoptée pour réaliser la présente étude était inclusive et participative. A cet effet, l'enjeu social lié au projet REDD+/ PNDP de la forêt communale nécessite l'implication de tous les acteurs de développement de la zone d'intervention.

III.1- Revue bibliographique

Certains documents ont été préalablement consultés notamment:

- Le plan de développement communal de Yoko ;
- Le rapport d'EIES de la forêt communale ;
- le rapport de l'étude socio économique des populations riveraines de la forêt communale ;
- Les photographies aériennes ainsi que des images satellites couvrant la zone,
- Le plan de zonage du territoire forestier méridional ;
- Le rapport PNDP REDD+ ;
- Le plan de sondage de la forêt communale de Yoko.

III.2 informations des populations et collecte de données

Dans chaque village riverain nous avons tenu une réunion de sensibilisation dans le but de :

- Informer les populations riveraines de la forêt communale de Yoko de l'engagement de la Commune de Yoko d'élaborer une Note d'Idée de projet REDD+/PNDP pour sa forêt ainsi que l'intérêt et l'importance de cette Note ;
- Sensibiliser les populations sur les causes et les conséquences de la déforestation/dégradation ;
- Susciter l'adhésion des populations riveraines au processus d'élaboration d'une Note d'Idée de projet REDD+/PNDP;
- Réaliser la collecte de données.

Les données primaires quantitatives et qualitatives concernant les relations entre les populations riveraines et la forêt communale de Yoko ont été obtenues à l'aide d'une trame d'enquête dont copie en annexe



Photo 1 : Entretien avec une responsable des femmes à Mbembeing

Ce questionnaire a permis de recueillir les informations auprès d'un échantillon de 20 groupes de personnes à été interviewés au niveau des villages suivants :

Villages	Nombre d'enquêtés
Mekoassim	05
Mankim	03
Mbembeing	02
Dong	04
Melimvi	02
Mbatoua	02
Guervoum	02
Total	20

III.3 Entretien avec les personnes ressources

Pour ce qui est des personnes ressources, un guide d'entretien a été élaboré et est également disponible en annexe. Les personnes rencontrées à cet effet sont les suivantes :

Nom et prénom	Fonction/Service	Contact
Sop Pierre	Délégué départemental MINEPDEP/Ntui	674500297
YAKE Seidou	Ancien délégué MINEPDEP	670 838370
EBANDA Elie	Délégué d'arrondissement Minader/Yoko	678071770
MINKOUBE Sévérin	Délégué d'arrondissement d'Elevage/yoko	678 09 77 50

III.6 Outils d'enquête et équipement

Le matériel utilisé lors de la mission (enquêtes et relevés terrain) était composé de :

- Trame d'enquête individuelle, le guide d'entretien, les bocs note et les bics ;
- GPS de marque GARMIN ;
- fiche de relevés des coordonnées géographiques des sites d'occupation ;
- 03 appareils photos numériques ;
- véhicule Nissan 4X4.

III-7 Equipe de la mission

L'équipe de la mission est composée des personnes suivantes :

- BOUBA GAO, chef de Mission ;
- NYEMGAH WO-NDONG Leste, socio économiste ;
- NKOUANKOU Jérôme, Forestier ;
- TCHATO Guy, cartographe ;
- NDOUMEH, Agent communal de Yoko.

III.8 Réunion de restitution à la commune

A l'issu des descentes de terrain, nous avons tenu une réunion avec les responsables de la commune notamment le Maire, le premier Adjoint, le receveur municipal, le chef service technique et le chef du secrétariat de la Mairie.

Les informations collectées au niveau des communautés et les problématiques locales ont été abordées lors de la rencontre ; ceci accompagnées par de nombreuses explications données par l'équipe des consultants de CARFAD.

III.9 Analyse des données

Une fois de retour à Yaoundé, les informations recueillies au cours des entretiens dans les villages ainsi que celles obtenues auprès des personnes ressources ont fait l'objet d'une synthèse sur la base des points contenus dans le guide d'entretien. Après le dépouillement des fiches d'enquêtes, le traitement des données a été réalisé par le logiciel Microsoft Excel.

Ainsi, tout ceci a permis d'identifier comme principaux facteurs de dégradation les feux de brousse et la coupe du bois d'œuvre (confrère étude sur l'analyse des facteurs de dégradation).

Les solutions proposées par les différents acteurs au phénomène de la déforestation/dégradation des forêts sont notamment :

- Le reboisement des espaces dégradés et / ou déforestés;
- La sensibilisation des populations aux méfaits de feux de brousse ;
- Formation des populations aux nouvelles techniques agricoles et d'élevage ;

- Promotion des semences fourragères ;
- Mise en place des espaces fourragers pour les éleveurs ;
- Développement du petit élevage et de l'apiculture.

II.10 Difficultés rencontrées

La principale difficulté rencontrée a été l'état de la route, notamment l'axe Nord : Yoko – Mbatoua nous a amenés à faire la seconde partie du chemin à moto comme l'illustre la photo ci-dessous.



Voici par exemple la difficulté de route

ANNEXE 9 : PV DE VALIDATION DE LA NOTE D'IDEE DE PROJET PAR LE COMES

1. PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ELARGI AUX SECTORIELS PORTANT SUR LA VALIDATION DE LA NOTE D'IDEE DE PROJET PILOTE REDD+

Hôtel de ville de Yoko, le Samedi 12 Septembre 2015.

L'an deux mille quinze et le douze du mois de Septembre s'est tenue, à partir de 11 heures, dans la salle des actes de la Commune de Yoko, le Conseil Municipal Elargi aux Sectoriels (COMES) portant sur la validation de la Note d'Idée de Projet (NIP) REDD+.

Ont pris part à ce COMES, le 1^{er} Adjoint Préfectoral, représentant du Préfet du Mbam et Kim empêché, l'Adjoint au Sous-préfet de Yoko, les élus locaux dont l'Exécutif communal, les Chefs traditionnels des villages riverains de la Forêt Communale de Yoko (FCY), les sectoriels départementaux et de l'Arrondissement invités, le représentant de la Wildlife Conservation Society (WCS), l'équipe du consultant, ainsi que les responsables de la Cellule Régionale de Coordination du Centre du Programme National de Développement Participatif et les agents communaux dont les noms figurent sur la liste de présence ci-jointe.

L'ordre du jour était articulé autour de douze points, à savoir :

- I. Mot de bienvenu du Maire de Yoko;
- II. Mot du coordonnateur Régional du PNDP-Centre ;
- III. Mot de l'Autorité de Tutelle ;
- IV. Photos de famille ;
- V. Exposés techniques ;
- VI. Présentation des critères d'éligibilité des projets REDD+ ;
- VII. Echanges en plénière et constitution des groupes de travail ;
- VIII. Présentation du projet de lotissement de la ville de Yoko ;
- IX. Travaux en atelier ;
- X. Restitution des travaux en plénière et échanges;
- XI. Lecture de la synthèse des recommandations et présentation du plan d'action ;
- XII. Echanges avec les participants ;
- XIII. Validation de la NIP.

Après l'arrivée du 1^{er} Adjoint préfectoral et le chant de l'Hymne National, la première rubrique a été annoncée par le modérateur.

I. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE DE YOKO

Le Maire, en guise d'introduction, a tout d'abord souhaité la bienvenue et un heureux séjour à tous les participants ayant fait le déplacement. Puis il a adressé de vifs remerciements au PNDP pour sa contribution significative au développement durable de Yoko notamment avec la construction du centre commercial qui a changé le visage de la ville.

Il a enfin évoqué l'engagement de la Commune pour le développement de la composante REDD+ du PNDP dont Yoko doit être parmi les heureux lauréats.

Pour finir, il a invité toute l'assistance à apporter sa contribution pour améliorer la Note d'Idée de Projet qui leur sera présentée par le consultant.

II. MOT DU COORDONNATEUR REGIONAL DU PNDP-CENTRE

Prenant la parole, le coordonnateur a également remercié les participants qui ont fait le déplacement compte tenu des délais courts pour l'organisation de cet important évènement. Il est revenu sur le partenariat PNDP/Commune de Yoko qui a déjà porté des fruits en l'occurrence l'élaboration du Plan Communal de Développement, la construction du centre commercial et le recrutement, avec prise en charge dégressive, de deux cadres communaux.

III. MOT DE L'AUTORITE DE TUTELLE

Dans son propos, le 1^{er} Adjoint préfectoral à saluer l'engagement de la Commune de Yoko pour la lutte contre les changements climatiques. Il a souhaité bon vent à la candidature de Yoko dans ce concours dont le projet va contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines de la FCY.

IV. PHOTOS DE FAMILLE

La photo de famille a été faite, avec tous les participants, sur le palier de l'hôtel de ville.



V. EXPOSES TECHNIQUES

Les exposés techniques se sont déroulés en deux temps :

a) Présentation des termes de référence du consultant

Cette présentation a été faite par le Chef de Service Technique à la Commune de Yoko.

b) Présentation de la synthèse de la NIP

La présentation de la synthèse de la NIP a été effectuée, sur diapositif, par l'expert du Centre Africain de Recherche Forestière Appliquée et de Développement (CARFAD). Son exposé a permis de renseigner les participants sur le contenu de la NIP et de les éclairer sur les différents termes techniques utilisés dans le domaine de la REDD+.

VI. PRESENTATION DES CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS PILOTE REDD+

Ce volet a été abordé par la CASE de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP Centre. Elle a évoqué les différents critères à prendre en compte dans l'évaluation d'un projet pilote REDD+. En l'occurrence en ce qui concerne les considérations sociales, économiques, environnementales, politiques, stratégiques et méthodologiques dont elle a souligné les détails.

VII. ECHANGES EN PLENIERE ET CONSTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL

Dirigé par le responsable formation du PNDP-Centre, Cette rubrique a consisté à la création des groupes de travail puis à la présentation de leur TDR respectif.

C'est ainsi que trois groupes, constitués ainsi qu'il suit, ont été mis sur pied.

Groupes	TDR	Composition
I.	<ul style="list-style-type: none"> - Examen de la NIP ; - Appréciation de la prise en compte des considérations sociales et environnementales ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Président : Conseiller NANGA SADI Pierre ; - Rapporteur : NYEMGAH Leste (CARFAD) ; - Membres : DD MINEPDED, DD MINFOF, 5 Conseillers municipaux, 04 Chefs de village, CASE/PNDP-Centre, Présidente réseau des femmes, YAKE SEIDOU (Personne ressource), SG Mairie.
II.	<ul style="list-style-type: none"> - Examen de la NIP ; - Approfondissement et examen des considérations économiques et stratégiques ; - Appréciation des TDR de l'étude de faisabilité ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Président : DD MINEPAT ; - Rapporteur : Expert CARFAD ; - Membres : DD MINEPIA, 6 Conseillers municipaux, élites/société civile, RRFDC/PNDP-Centre, 04 Chefs de village,
III.	<ul style="list-style-type: none"> - Examen de la NIP ; - Approfondissement et examen des considérations techniques et technologique ; - Appréciation des mécanismes institutionnels ; - Appréciation des besoins en formation et du plan de formation ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Président : Maire de Yoko ; - Rapporteur : BOUBA GAO (CARFAD) et CCD ; - Membre : DD MINTP, DA MINADER, Coordonnateur Régional PNDP-Centre, 06 Conseillers municipaux, élites/société civile, 02 Chefs de village, représentant WCS.

VIII. VII PRESENTATION DU LOTISSEMENT DE YOKO

Egalement invité au COMES, le directeur du cabinet SOGEFI a présenté les plans de lotissement de la ville de Yoko réalisés par son Bureau

IX. TRAVAUX EN ATELIER

Les travaux en atelier ont débuté directement après la pause-café, et ont connu la participation active des membres des différents groupes.

X. RESTITUTION DES TRAVAUX EN PLENIERE ET ECHANGES

La restitution des travaux en plénière a été effectuée par les rapporteurs de chaque groupe.

Pour le groupe I : les membres ont proposés de préciser la méthodologie de consultations publiques en tenant compte du genre et des personnes marginalisées comme les Bororos, d'ajouter le piétinement des bovins comme facteur de dégradation et en plus ils ont demandé de calculer le carbone à éviter.

Pour le groupe II : les membres ont proposés de revoir la forme de termes de référence de l'étude de faisabilité et ils ont suggéré la prise en compte des retombées des taxes sur l'écotourisme et la vente du carbone.

Pour le groupe III : ce groupe a proposé les éléments suivants :

- Dans la NIP, ils ont relevés les observations en page 6 et page 26 concernant les activités innovantes et la répartition des recettes de carbone dont 60% aux 7 villages riverains de la forêt communale et les 40% reversées à la commune.
- Dans le cadre institutionnel du projet, les membres ont proposés de mettre en place deux comités ; un comité de suivi présidé par le Préfet du Mbam et Kim et un comité de pilotage communal du projet qui est présidé par le sous préfet de Yoko.
- Dans le plan de formation, le groupe a suggéré d'intégrer les thèmes de formation portant sur le suivi écologique, appui de surveillance et sur les aspects socio économiques du projet dont l'ONG WCS est disponible de réaliser ces formations.

XI. LECTURE DE LA SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS ET PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION

Elle a été effectuée par le Chef de Mission du CARFAD.

XII. ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

Après les travaux en groupe, il y a eu des échanges notamment :

- Le Coordonateur Régional du PNDP-Centre a suggéré de prendre en compte dans les termes de référence de l'étude de faisabilité les risques de projet ;
- Le Délégué Départemental du MINEPAT a proposé de ressortir les contraintes du projet ;
- Le représentant du WCS a proposé l'élaboration du plan d'aménagement de la forêt communale et la création du comité de gestion du projet.

XIII. VALIDATION DE LA NIP

La validation de la NIP a été matérialisée par la Signature deux Délibérations. Notamment :

- Celle portant autorisation de la prise en compte en recette et en dépense de la sommes de 17 000 000 (dix-sept millions) FCFA représentant les frais d'élaboration de la NIP ;
- Celle portant validation, par le COMES, de la NIP.

Le COMES s'est achevé à 18 heures précises.

Fait à Yoko, le 12 SEPT 2015

Pour la Commune, le Secrétaire Général


Sylvain-Noël Djim
Administrateur des CTD
Option Finances et Trésorerie
Cadre Contractuel Communal

Pour le CARFAD



ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+

COMMUNE DE YOKO



ATELIER DE VALIDATION D'UNE NOTE D'IDEE DU PROJET REDD+

Date : 12/09/2015

FICHE DE PRESENCE

N°	Noms et prénoms	Fonction/Service	Contact Tél et E-mail	Signature
1	NSAXIE Emmanuel	Ad. Prefet	67472719	
2	BOBBO HAMBARKA	Adj. aus/P	670886310	
3	ANDRE Rumbou	Naingro	678345716	
4	ONGON THOMAS	CR/PNDP/CE	698498983	
5	IDI WAKIL	ACB. Gendarmerie	675342029	
6	MUENG JEAN ROLAND	A/Commissionnaire de Sécurité Publique Yoko	674727344	
7	NKOA NKOA EDONDS	Commissariat spécial de yoko	674079130	
8	SYLVAIN-NOEL DSIM	Secrétaire Général commune	675097700 699724486	
9	KIFALOMA EMBIRYE In Impri	Chef de service G/SA	671155227	



ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+

ARROGA Cassin Ernest	Elite	674716253	
NODJALLE Alexandre	Elite	677438160	
SADI Emmanuel	Elite	677729107	
NZOUANGLO David	Wes / PNRD-	675134858	
SOB Willy Franck	DG SOGEFI	694698607	
ATANGANA JACQUES LANDRY	GEOMETRE SOGEFI	694250156	
CLEMENT Gilbas	SOGEFI	652218457	
EROUEL JULES ALFRED	CPCFC/Yoko	672979626	
Abdou Tchouffo Symphile	CA/S/Profedon Yoko	677153151	
TSEMVI Joseph	Elite	677780221	
Lou NA Léonarde Pie	Elite	674986925	
TCHATO Guy	Consultant SIG (CREA)	670604879	
Leste NJEMGAH	Consultant CARFAD	651190251	
BOUBA GAO	consultant CARFAD	697008019 gaofoanta@yahoo.fr	



ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+

	Dr Fokou Jean Gabriel	Consultant/ CARFAD	674005421 694454760	
	Azeboze Willy	RRFD/C/PNDP Centre CASE PNDP	698498885	
	BOUTOM B. Natcha	Centre	698498883	
	MINKOUBE	DAEDIA/YOKO	678097750	
	delelem Epepeli	chef du village ISSANDJA	670816005	
	AMBAS ESSOMI JA	chef de village NDJOLE	673656916	
	Serhe Bernard	Elit village GUEURUM	678632432	
	MBIN Sere	Representant MBENBENG	673062753	
	SAMILLON Hippocrate Douze		675463532	
	GBATARE Faustin	chef MOUTOUA	677892521	
	Talberton Antoine	chef de quartier Yoko Sud E	692634824	
	SAMOUWA SAMUEL	CHEF DE VILLAGE MAKOURI	74763545	
	HAM KOU Simon Mbloung Nié G	Dong Mbloung	679252096	
	Tonghe Ndyalé	Elit	699014932	

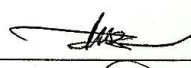
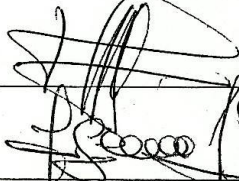





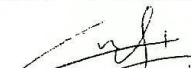


ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+

Abu Bahli Christ	Polte RAFAY	675 736736	Handwritten signature
ONENE Patou	Ap village Meliavi	677-2077-22	Handwritten signature
TIENTHEU Lucien	A/C	677-25 04 55	Handwritten signature
Ploum... Veli	A/C	675 50 73 18	Handwritten signature
NAPISON S	A/G	671 18 33 88	Handwritten signature
Njoura-phi	A/C	- - -	Agri
DOUMEN	A/c	680 18-77 77	Handwritten signature
GATCHOU Gil	A/C	675 25 83 42	Handwritten signature
KAPTEM	CHEF CABINET MAIRE YOKO	679-78 91 83	Handwritten signature
Voudjen Rigobert	Pres Aromkatat	-	Handwritten signature
MVOUMERENE	Agriculteur	694 93 39 86	Handwritten signature
HAWA	A/C	675 71 80 08	Handwritten signature
GUEINISE Leonard	Chef gñen Babats Nord /yoko	675 63 81 35	Handwritten signature
YAKE Seidou	Personnalité des Source /Rivieron Melavi	670 82 83 70	Handwritten signature
GBUTSOA Gilbert	élite du secteur Est-norde Yoko	673 76 25 32	Handwritten signature



ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE YOKO DANS L'ELABORATION D'UNE NOTE D'IDEE DE PROJET REDD+

N°	NOM ET PRENOM	QUALITE	CONTACT	CHARGEMENT
	ANDJEN-DAMOU	ELITE	677-49-87-26	
	SDUOP ^{premier} DDM	DDM ^{REP} DDM	674 500297	
	Goekile'	A/E	P X X	
	BABA Paul	R M	653 16 48 48	
	SIMBE ADOUA	ELEVE	673 264133	
	NDJIDAH	Eleve	672 72 53 30	
	Tounglasse	Representant chef D'Ekouassi	672034796	
	Missa Arouna	Secrétaire chef Ekouassi	6754 20069	



REGION DU CENTRE

 DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM

 COMMUNE DE YOKO

 SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patrie

DELIBERATION N° 019 /D/C/YKO/SG
 PORTANT AUTORISATION SPECIALE DE RECETTES ET DE DEPENSES DE FRANCS
 CFA, DIX SEPT MILLIONS (17 000 000) REPRESENTANT LA SUBVENTION RECUE DU
 PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP) POUR
 L'ELABORATION DE LA NOTE D'IDEE DE PROJETS REDD+ AU BUDGET
 COMMUNAL DE L'EXERCICE 2015

- VU La Constitution ;
- VU La Loi N° 2004/017 du 22 juillet 2004 d'Orientation de la Décentralisation ;
- VU La Loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
- VU le Décret 2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de circonscription administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
- VU Le Décret n° 2012/480 du 22 Octobre 2012 portant nomination de Monsieur MAMOUDOU aux fonctions de Préfet du Département du Mbam et Kim ;
- VU l'arrêté n° 0079/A/MINATD/DCTD du 29 Août 2007 Constatant l'élection de Monsieur ANNIR TINA Dieudonné en qualité de Maire de la Commune de Yoko.
- VU La Convention de financement signée entre la Commune de Yoko et le Programme National de Développement participatif pour l'accompagnement à l'élaboration de sa Note d'Idée de Projet REED+ ;
- VU la Convocation N°002/C/DMK/C/YKO/SG du 28 Aout 2015 relative à la tenue du Conseil Municipal élargi aux Sectoriels portant sur la validation de la Note d'Idée de Projet REDD+ ;

Considérant les nécessités de service ;

DELIBERE

Article 1^{er}.- Est admise en autorisation spéciale au budget communal de l'exercice 2015 en recettes et en dépenses la somme de *dix-sept millions (17 000 000) FCFA* représentant la subvention reçue du Programme National de Développement Participatif (PNDP) dans le cadre de l'élaboration de la Note d'Idée de Projet REDD+ ainsi qu'il suit :

I. RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Titre	Imputation	Libellés	Montant (FCFA)
I.	7.60.101	Transferts reçus des organismes nationaux	17 000 000
Total Recettes de Fonctionnement.....			17 000 000

Article 2 : La même somme est admise en dépenses de la manière suivante :

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Titre	Imputation	Libellés	Montant (FCFA)
I.	6.12.106	Honoraires versés	17 000 000
Total dépenses de Fonctionnement.....			17 000 000

Article 3 : la présente délibération sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à YOKO, le 12 Septembre 2015

Le Secrétaire de séance,


 Alain Noël Djim
 Administrateur des CTD
 Option Finances et Trésorerie
 Cau. e Contractuel Communal



POUR VISA

LE PREFET

Mamoudou
 Administrateur Civil Principal

Le Maire,



REGION DU CENTRE

 DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM

 COMMUNE DE YOKO

 SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patrie

Nombre de conseillers le Conseil est composé : 25

Nombre de conseillers en fonction : 24

Nombre de conseillers décédés : 01


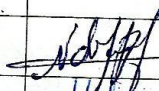
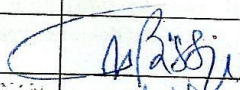
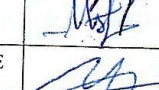
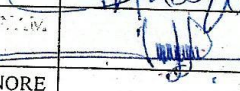
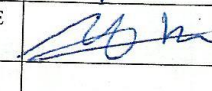
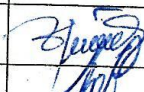
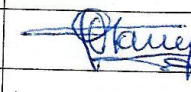

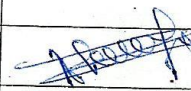
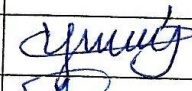
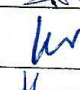
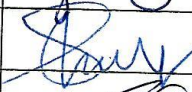
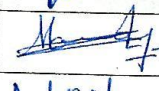
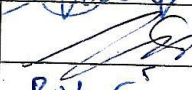
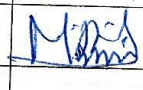
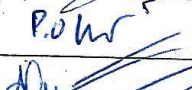

Nombre de conseillers présents à la séance : 19

Nombre de conseiller absent à la séance : 05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL EN SA SEANCE DU 12
 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze et le douze du mois de Septembre à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de YOKO élargi aux sectoriels, convoqué pour le douze du mois de Septembre conformément aux dispositions de la loi N° 2004/07 du 22 juillet 2004 d'Orientation de la Décentralisation s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur ANNIR Dieudonné, Maire de ladite commune, en présence de Monsieur NSAWÉ Emmanuel, 1^{er} Adjoint Préfectoral du Département MBAM et KIM.

ETAIENT PRESENTS :

N°	NOMS ET PRENOMS	SIGNATURES	N°	NOMS ET PRENOMS	SIGNATURES
1	ANNIR DIEUDONNE		14	GADOU NEE TIGAR MARIE	
2	TSAAM GAH MARCELLIN		15	DJENGME JOSEPH	
3	LOUNGUE ISSOUFOU		16	MISSOE LOUDIYA	
4	MBOH MARCEL BENIM		17	DOUME ROSE JOSEPHINE	
5	KADJI ALI HONORE ACHILLE		18	MGBE IYAWA MARC	
6	TSAKI OUMAROU		19	TIGUE NIMWOU IRENEE ALEXIS	
7	WAMANA JEAN PIERRE		20	OMBALLA VINCENT DE PAUL	
8	ABENA ASSOKE CHARLES CALVIN		21	ALIM YEMGOH CARLOS	
9	YAWÉ EPSE NGUINDONG JACQUELINE		22	NGUI LEONARD DIEUDONNE	
10	NANGA SADI PIERRE DEVIL		23	MANDJANWA KOMBE ELEONORE	
11	KAHIR		24	MGBAMVOU LUC	
12	GARBA				
13	MVEYIN ALPHONSE				

REGION DU CENTRE
DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM
COMMUNE DE YOKO
SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

DELIBERATION N° 020 /D/C/YKO/SG
PORTANT VALIDATION DE LA NOTE D'IDEE DE PROJET PILOTE REDD+ DE LA COMMUNE DE YOKO
Le Conseil Municipal élargi aux Sectoriels de la Commune de Yoko

- VU La Constitution ;
VU La Loi N° 2004/017 du 22 juillet 2004 d'Orientation de la Décentralisation ;
VU La Loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
VU le Décret 2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de circonscription administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
VU Le Décret n° 2012/480 du 22 Octobre 2012 portant nomination de Monsieur MAMOUDOU aux fonctions de Préfet du Département du Mbam et Kim ;
VU l'arrêté n° 0079/A/MINATD/DCTD du 29 Août 2007 Constatant l'élection de Monsieur ANNIR TINA Dieudonné en qualité de Maire de la Commune de Yoko.
VU La Convention de financement signée entre la Commune de Yoko et le Programme National de Développement participatif pour l'accompagnement à l'élaboration de sa Note d'Idée de Projet REED+ ;
VU Le Contrat N°07/DP/MINEPAT/SG/PNDP/CSPM du 22 Juin 2015 relatif à l'accompagnement de la Commune de yoko pour le développement de projet pilote REDD+ sur financement du Programme National de Développement Participatif ;
VU la Convocation N°002/C/DMK/C/YKO/SG du 28 Aout 2015 relative à la tenue du Conseil Municipal élargi aux Sectoriels portant sur la validation de la Note d'Idée de Projet REDD+ ;
Considérant les nécessités de service ;

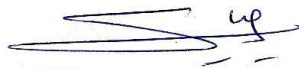
DELIBERE

Article 1er : le Conseil Municipal élargi aux Sectoriels valide la Note d'Idée de Projet REDD+ élaborée avec l'appui technique de l'Organisme d'appui Local « Centre Africain de Recherche Forestière Appliquée et de Développement (CARFAD) » et financé par les ressources PNDP.

Article 2 : La présente délibération sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré à Yoko en séance publique le 12 Septembre 2015

Le Secrétaire de Séance



Sylvain-Noël Djim
Administrateur des CTD
Option Finances et Trésor
Cadre Contractuel Comm.

Le Maire




Annir Tina Dieudonné

Vu et Approuvé

Le Préfet




Mamoudou
Administrateur Civil Principal

REGION DU CENTRE

 DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM

 COMMUNE DE YOKO

 SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patrie

Nombre de conseillers le Conseil est composé : 25

Nombre de conseillers en fonction : 24

Nombre de conseillers décédés : 01

Nombre de conseillers présents à la séance : 19

Nombre de conseiller absent à la séance : 05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL EN SA SEANCE DU 12
 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le douze du mois de Septembre à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de YOKO élargi aux sectoriels, convoqué pour le douze du mois de Septembre conformément aux dispositions de la loi N° 2004/07 du 22 juillet 2004 d'Orientation de la Décentralisation s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur ANNIR Dieudonné, Maire de ladite commune, en présence de Monsieur NSAWE Emmanuel, 1^{er} Adjoint Préfectoral du Département MBAM et KIM.

ETAIENT PRESENTS :

N°	NOMS ET PRENOMS	SIGNATURES	N°	NOMS ET PRENOMS	SIGNATURES
1	ANNIR DIEUDONNE		14	GADOU NEE TIGAR MARIE	
2	TSAAM GAH MARCELLIN		15	DJENGME JOSEPH	
3	LOUNGUE ISSOUFOU		16	MISSOE LOUDIYA	
4	MBOH MARCEL		17	DOUME ROSE JOSEPHINE	
5	KADJI ALI HONORE ACHILLE		18	MGBE IYAWA MARC	
6	TSAKI OUMAROU		19	TIGUE NIMWOU IRENEE ALEXIS	
7	WAMANA JEAN PIERRE		20	OMBALLA VINCENT DE PAUL	
8	ABENA ASSOKE CHARLES CALVIN		21	ALIM YEMGOH CARLOS	
9	YAWE EPSE NGUINDONG JACQUELINE		22	NGUI LEONARD DIEUDONNE	
10	NANGA SADI PIERRE DEVIL		23	MANDJANWA KOMBE ELEONORE	
11	KAHIR		24	MGBAMVOU LUC	
12	GARBA P.O W				
13	MVEYIN ALPHONSE				

ANNEXE 10: CADRE INSTITUTIONNEL DE GESTION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PILOTE REDD+

Le cadre institutionnel de gestion de la mise en œuvre du projet pilote REDD+ de la Commune de Yoko sera composé de deux organes distincts et complémentaires que sont :

- L'organe de délibération ;
- L'organe d'exécution.

5.1 L'organe de délibération.

Il est chargé de :

- donner les grandes orientations stratégiques du projet et de gérer les conflits éventuels ;
- d'approuver le rapport d'activité et financier annuel (bilan) ;
- de valider le plan de travail annuel et le budget y relatif ;
- d'évaluer l'état d'exécution du projet, de faire des recommandations appropriés et d'en assurer le suivi-évaluation ;
- de veiller au bon fonctionnement de l'organe d'exécution d projet ;
- de la recherche des financements.

Il est assuré par le Comité Communal d'Orientation et de Pilotage (CCOP) qui est composé ainsi qu'il suit :

- Président : Maire de Yoko ;
- Vice-Président : Représentant du MINEPDED ;
- Rapporteur : Secrétaire général de la Mairie ;
- Représentant des partenaires financiers et techniques ;
- Représentant des Commissions Spécialisées du Conseil Municipal.
- Membres : Chef du projet, chefs de village, représentant de la Société Civile.

Le CCOP se réunit au moins une fois par an, et chaque fois que de besoin, lorsque des circonstances particulières l'exigent pour la bonne marche des activités du projet. Ces décisions sont liées toutes les parties prenantes au projet et sont exécutoires dès notification du compte rendu y relatif.

5.2. L'organe d'exécution.

L'organe d'exécution est chargé globalement de la coordination et de la gestion du projet. Spécifiquement, il s'agit :

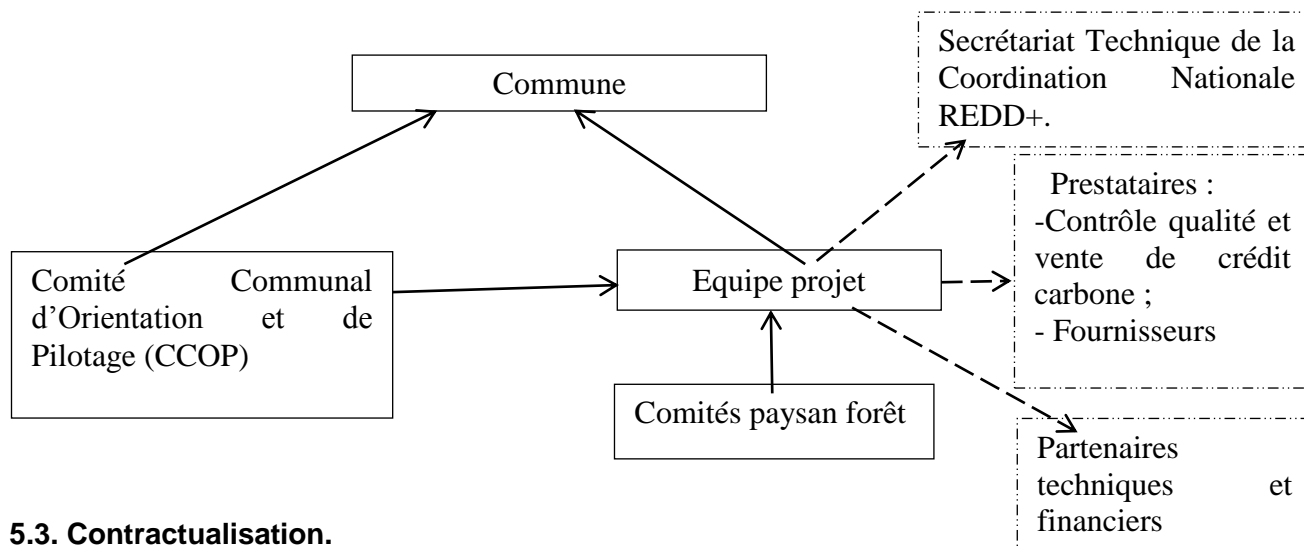
- D'élaborer la planification détaillée des activités ;
- De coordonner les activités ;
- D'informer les différents organes du projet, notamment le CCOP ;
- Du contrôle et du suivi de l'exécution administrative et financière du projet ;
- De la tenue de la comptabilité, ainsi que de l'établissement et de la diffusion des rapports périodiques sur la situation de l'exécution technique et financière ;
- De gérer l'interface avec le Secrétariat Technique de la Coordination Nationale REDD+.

L'organe d'exécution est assuré par l'équipe projet qui comprend le personnel suivant :

- Le chef de projet ;
- Le responsable suivi-évaluation ;
- Le responsable administratif et financier ;
- Le personnel technique et de vulgarisation (assistance technique) ;
- Le personnel d'appui administratif.
-

Le personnel et l'assistance technique sont recrutés sur une base concurrentielle.

Schématiquement, le cadre institutionnel va se présenter comme suit :



5.3. Contractualisation.

Certaines relations entre parties prenantes de la gestion du projet vont faire l'objet de contractualisation. Notamment :

- Convention de financement ;
- Contrat d'assistance technique ;
- Contrat de contrôle qualité ;
- Contrat de fourniture ;
- Contrat de vente des crédits.

ANNEXE 11: PRIORITES DE DEVELOPPEMENT SOCIO ECONOMIQUES DE YOKO A ADRESSER PAR LE PROJET REDD+

1-Sur le plan scolaire :

- Construction d'au moins 40 salles de classe ;
- Réfection d'au moins 45 salles de classes;
- Fourniture de 3500 tables bancs ;
- Fourniture de 115 bureaux pour enseignants ;
- Fourniture de 115 tableaux ;
- Construction d'au moins 25 puits à panneau solaire,
- Construction des 25 latrines ;
- Construction de 25 logements pour enseignant.

2-Sur le plan sanitaire :

- Construction et équipement d'au moins 5 centres de santé intégrés;
- Construction d'au moins 5 puits à panneau solaire dans les CSI ;
- Construction d'au moins 5 blocs de latrines dans les CSI ;
- Fourniture d'au moins 40 lits médicaux aux centres de santé ;
- Réhabilitation d'au moins 5 bâtiments dans les CSI ;
- Construction de 5 bâtiments avec 3 maternités dans les CSI ;
- Fourniture d'au moins 05 motos dans les CSI ;
- Fourniture de 03 ambulances.

3-Sur le plan de l'eau et de l'énergie

- Construction d'au moins 35 nouveaux points d'eau équipés de pompe à panneau solaire ;
- Réfection de 14 points d'eau dans la commune ;
- Construction de 05 nouvelles bornes fontaines ;
- Réhabilitation de 15 bornes fontaines ;
- Electrification de 07 villages riverains par panneaux solaires ;
- Eclairage de la ville de Yoko par les panneaux solaires.

4-Sur le plan de l'habitat et de l'urbanisme

- Construction des toilettes publiques dans la ville de Yoko ;
- Création de décharge communale et construction d'un centre de production de biogaz et fabrication de compost ;
- Création et aménagement des espaces verts de loisir dans 7 villages ;
- Création des pistes d'accès à l'intérieur de forêt communale de Yoko.

5-Sur le plan de l'enseignement secondaire

- Construction de 15 salles de classe ;
- Réfection de 02 salles de classe ;
- Construction d'au moins 05 puits à panneau solaire ;
- Construction d'au moins 05 logements pour enseignants.

6-Sur le plan touristique

- Construction de 5 sites éco touristiques avec éco-loge (Parc National du Mbam et Djerem, parc national de Mpem et Djim, Mont Fouyi, Mont Magniam couvrant les villages Gouvervoum, Mbembeing et Dong)
- Construction de la maison de culture.

7-Sur le plan agricole

- Formation des populations riveraines aux nouvelles techniques agraires et l'utilisation des machines agricoles ;
- Formation des populations et création des agropoles autour de la FCY ;
- Formation et regroupement des populations autour des coopératives.

8-Sur le plan de l'élevage

- Formation et création de pôles d'élevage moderne ;
- Formation et création des projets pilotes à l'élevage non conventionnel (aulacodes, cobayes..).

9-Sur le plan scientifique

- Construction d'un centre de recherche appliqué pour le développement en partenariat avec l'IRAD.

ANNEXE 12 : SCENARIO DE REFERENCE

1 – Scénario avec projet

Les efforts de conservation intégrale des 29 500 ha de la FCY tout comme les activités agricoles durables et autres activités génératrices de revenus sur 8 415 ha dans la zone périphérique de 25 185 ha contribueront à la séquestration du carbone.

a) **Séquestration de carbone par les 296 93,65 ha de la FCY sous l'effet de la conservation**

La stratification de la forêt communale en 2015 d'après l'étude cartographique se présente ainsi qu'il suit :

- Forêt dense humide : 17 174,81 ha
- Savane arbustive : 3 061,24 ha
- Savane boisée : 9 456,19 ha
- Zone agricole : 1,42 ha

L'étude menée dans les régions du Centre et du Sud Cameroun (zone agro écologique à pluviométrie bimodale) sur les évaluations de stocks de carbone épigé du bois d'œuvre commercialisable sur la base de La méthode d'échantillonnage stratifiée à surfaces variables de Sheil et al., 2004, et les équations allométriques développées par Chave et al., 2005 et Akindede, 2005 ont permis d'estimer les stocks de carbone épigé à BibaYezoum et Tomba 1.

De l'étude de Chave et al. les taux de carbone ci-après ont été établis en fonction des différentes strates :

- Forêt dense humide : 210,48 tCO₂eq/ha.
- Savane arbustive : 78,98 tCO₂eq/ha.
- Savane boisée : 82,37 tCO₂eq/ha.
- Zone agricole : 61,11 tCO₂eq/ha.

En appliquant ces taux sur la Forêt Communale de Yoko, nous pouvons estimer la séquestration de carbone de cette forêt de la manière suivante pour la première année du projet :

Tableau 1 :

STRATE	SUPERFICIE (ha)	TAUX CO ₂ /ha (tCO ₂ eq)	CARBONE SEQUESTRE (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	17 174,81	210,48	3 614 954,009
Savane arbustive	3 061,24	78,98	241 776,7352
Savane boisée	9 456,19	82,37	778 906,370
Zone agricole	1,42	61,11	86,776
Total / Année 1			4 635 723,89

Conclusion 1 : En une année de projet, les 29693,65 ha de Forêt Communale de Yoko séquestreront 4 635 723,89 tCO₂eq.

Ainsi, en 30 années de projet, l'évolution de cette séquestration se présentera ainsi qu'il suit

Tranches d'années	2 017	2018	2019	2020
Séq. C (tCO ₂ eq)	4 635 723,89	9 271 447,78	13 907 171,67	18 542 895,56
Tranches d'années	2021	2022	2023	2024
Séq. C (tCO ₂ eq)	23 178 619,45	27 814 343,34	32 450 067,23	37 085 791,12
Tranches d'années	2025	2026	2027	2028
Séq. C (tCO ₂ eq)	41 721 515,01	46 357 238,9	50 992 962,79	55 628 686,68
Tranches d'années	2029	2030	2031	2032
Séq. C (tCO ₂ eq)	60 264 410,57	64 900 134,46	69 535 858,35	74 171 582,24
Tranches d'années	2033	2034	2035	2036
Séq. C (tCO ₂ eq)	78 807 306,13	83 443 030,02	88 078 753,91	92 714 477,8
Tranches d'années	2037	2038	2039	2040
Séq. C (tCO ₂ eq)	97 350 201,69	101 985 925,6	106 621 649,5	111 257 373,4
Tranches d'années	2041	2042	2043	2044
Séq. C (tCO ₂ eq)	115 893 097,3	120 528 821,1	125 164 545	129 800 268,9
Tranches d'années	2045	2046	Soit <u>139 071 716,7 tonnes de carbone séquestré en 30ans</u>	
Séq. C (tCO ₂ eq)	134 435 992,8	139 071 716,7		

b) Séquestration de carbone par les 25 185 ha de la zone périphérique

b1) Séquestration par les 16 770 ha de la portion non concernée par les activités d'agriculture durable ;

Année 2017: 24 904,5 ha

N°	STRATE	SUPERFICIE (ha)	TAUX DE CO2 (tCO ₂ eq/ha)	STOCK TOTAL DE CO ₂ (tCO ₂ eq)
1	Forêt dense humide	14 887,91	210,48	3 133 607,30
2	Mosaïque forêt-savane (1)	1 593,88	146,425	233 383,88
3	Savane arborée ou arbustive	8 320,59	78,98	657 160,20
4	Zone agricole	2,98	61,11	182,10
5	Savane boisée	99,62	82,37	8 205,70
TOTAL		24 904,98	-	4 032 539,18

Année 2018 : 24 624 ha

N°	STRATE	SUPERFICIE (ha)	TAUX DE CO2 (tCO ₂ eq/ha)	STOCK TOTAL DE CO ₂ (tCO ₂ eq)
1	Forêt dense humide	14 720,22	210,48	3 098 311,90
2	Mosaïque forêt-savane (1)	1 575,94	146,425	230 757,01
3	Savane arborée ou arbustive	8 226,87	78,98	649 758,19
4	Zone agricole	2,95	61,11	180,27
5	Savane boisée	98,496	82,37	8 113,11
TOTAL		24 624,	-	3 987 120,48

Année 2019 : 24 343,5 ha

N°	STRATE	SUPERFICIE (ha)	TAUX DE CO2 (tCO ₂ eq/ha)	STOCK TOTAL DE CO ₂ (tCO ₂ eq)
1	Forêt dense humide	14 552,54	210,48	3 063 018,62
2	Mosaïque forêt-savane (1)	1 557,98	146,425	228 127,22
3	Savane arborée ou arbustive	8 133,16	78,98	642 356,97
4	Zone agricole	2,92	61,11	178,44
5	Savane boisée	97,37	82,37	8 020,36
TOTAL		24 343,5	-	3 941 701,61

Année 2020 : 24 063 ha

N°	STRATE	SUPERFICIE (ha)	TAUX DE CO2 (tCO ₂ eq/ha)	STOCK TOTAL DE CO ₂ (tCO ₂ eq)
1	Forêt dense humide	14 384,86	210,48	3 027 725,33
2	Mosaïque forêt-savane (1)	1 540,03	146,425	225 498,89
3	Savane arborée ou arbustive	8 039,44	78,98	634 954,97
4	Zone agricole	2,88	61,11	175,99
5	Savane boisée	96,25	82,37	7 928,11
TOTAL		24 063	-	3 896 283,29

Année 2021 : 23 782,5 ha

N°	STRATE	SUPERFICIE (ha)	TAUX DE CO2 (tCO ₂ eq/ha)	STOCK TOTAL DE CO ₂ (tCO ₂ eq)
1	Forêt dense humide	14 217,17	210,48	2 992 429,94
2	Mosaïque forêt-savane (1)	1 522,08	146,425	222 870,56
3	Savane arborée ou arbustive	7 945,73	78,98	627 553,75
4	Zone agricole	2,85	61,11	174,16
5	Savane boisée	95,13	82,37	7 835,85
TOTAL		23 782,5	-	3 850 864,28

Année 2022 : 23 502 ha

N°	STRATE	SUPERFICIE (ha)	TAUX DE CO2 (tCO ₂ eq/ha)	STOCK TOTAL DE CO ₂ (tCO ₂ eq)
1	Forêt dense humide	14 049,49	210,48	2 957 136,66
2	Mosaïque forêt-savane (1)	1 504,13	146,425	220 242,23
3	Savane arborée ou arbustive	7 852,018	78,98	620 152,38
4	Zone agricole	2,82	61,11	172,33
5	Savane boisée	94,00	82,37	7 742,78
TOTAL		23 502	-	3 805 446,38

Année 2023 : 23 221,5 ha

N°	STRATE	SUPERFICIE (ha)	TAUX DE CO2 (tCO ₂ eq/ha)	STOCK TOTAL DE CO ₂ (tCO ₂ eq)
1	Forêt dense humide	13 881,81	210,48	2 921 843,37
2	Mosaïque forêt-savane (1)	1 486,17	146,425	217 612,44
3	Savane arborée ou arbustive	7 758,30	78,98	612 750,53
4	Zone agricole	2,78	61,11	169,88
5	Savane boisée	92,88	82,37	7 650,52
TOTAL		23 221,5	-	3 760 026,74

Année 2024 : 22 941 ha

N°	STRATE	SUPERFICIE (ha)	TAUX DE CO2 (tCO ₂ eq/ha)	STOCK TOTAL DE CO ₂ (tCO ₂ eq)
1	Forêt dense humide	13 714,13	210,48	2 886 550,08
2	Mosaïque forêt-savane (1)	1 468,22	146,425	214 984,11
3	Savane arborée ou arbustive	7 664,58	78,98	605 348,53
4	Zone agricole	2,75	61,11	168,05
5	Savane boisée	91,76	82,37	7 558,27
TOTAL		22 941	-	3 714 609,04

Année 2025 : 22 660,5 ha

N°	STRATE	SUPERFICIE (ha)	TAUX DE CO2 (tCO ₂ eq/ha)	STOCK TOTAL DE CO ₂ (tCO ₂ eq)
1	Forêt dense humide	13 546,44	210,48	2 851 254,69
2	Mosaïque forêt-savane (1)	1 450,27	146,425	212 355,78
3	Savane arborée ou arbustive	7 570,87	78,98	597 947,31
4	Zone agricole	2,72	61,11	166,22
5	Savane boisée	90,64	82,37	5 539,01
TOTAL		22 660,5	-	3 667 263,01

Année 2026 : 22 380 ha

N°	STRATE	SUPERFICIE (ha)	TAUX DE CO2 (tCO ₂ eq/ha)	STOCK TOTAL DE CO ₂ (tCO ₂ eq)
1	Forêt dense humide	13 378,76	210,48	2 815 961,40
2	Mosaïque forêt-savane (1)	1 432,32	146,425	209 727,45
3	Savane arborée ou arbustive	7 477,16	78,98	590 546,09
4	Zone agricole	2,68	61,11	163,77
5	Savane boisée	89,52	82,37	7 373,76
TOTAL		22 380	-	3 623 772,47

Année 2027 : 22099,5 ha

N°	STRATE	SUPERFICIE (ha)	TAUX DE CO2 (tCO ₂ eq/ha)	STOCK TOTAL DE CO ₂ (tCO ₂ eq)
1	Forêt dense humide	13 211,08	210,48	2 780 668,11
2	Mosaïque forêt-savane (1)	1 414,36	146,425	207 097,66
3	Savane arborée ou arbustive	7 383,44	78,98	583 144,09
4	Zone agricole	2,65	61,11	161,94
5	Savane boisée	88,39	82,37	7 280,68
TOTAL		22 099,5	-	3 578 352,48

Année 2028 : 21 819 ha

N°	STRATE	SUPERFICIE (ha)	TAUX DE CO2 (tCO ₂ eq/ha)	STOCK TOTAL DE CO ₂ (tCO ₂ eq)
1	Forêt dense humide	13 043,39	210,48	2 745 372,73
2	Mosaïque forêt-savane (1)	1 396,41	146,425	204 469,33
3	Savane arborée ou arbustive	7 289,72	78,98	575 742,08
4	Zone agricole	2,61	61,11	159,49
5	Savane boisée	87,27	82,37	7 188,43
TOTAL		21 819	-	3 532 932,06

Année 2029 : 21 538,5 ha

N°	STRATE	SUPERFICIE (ha)	TAUX DE CO2 (tCO ₂ eq/ha)	STOCK TOTAL DE CO ₂ (tCO ₂ eq)
1	Forêt dense humide	12 875,71	210,48	2 710 079,44
2	Mosaïque forêt-savane (1)	1 378,46	146,425	201 839,54
3	Savane arborée ou arbustive	7 196,01	78,98	568 340,86
4	Zone agricole	2,58	61,11	157,66
5	Savane boisée	86,15	82,37	7 096,17
TOTAL		21 538,5	-	3 487 513,67

Année 2030 : 21 258 ha

N°	STRATE	SUPERFICIE (ha)	TAUX DE CO2 (tCO ₂ eq/ha)	STOCK TOTAL DE CO ₂ (tCO ₂ eq)
1	Forêt dense humide	12 708,03	210,48	2 674 786,15
2	Mosaïque forêt-savane (1)	1 360,51	146,425	199 212,67
3	Savane arborée ou arbustive	7 102,29	78,98	560 938,86
4	Zone agricole	2,55	61,11	155,83
5	Savane boisée	85,03	82,37	7 003,92
TOTAL		21 258	-	3 442 097,43

Année 2031 : 20 977,5 ha

N°	STRATE	SUPERFICIE (ha)	TAUX DE CO2 (tCO ₂ eq/ha)	STOCK TOTAL DE CO ₂ (tCO ₂ eq)
1	Forêt dense humide	12 540,34	210,48	2 639 490,76
2	Mosaïque forêt-savane (1)	1 342,56	146,425	196 584,34
3	Savane arborée ou arbustive	7 008,58	78,98	553 537,64
4	Zone agricole	2,51	61,11	153,38
5	Savane boisée	83,91	82,37	6 911,66
TOTAL		20 977,5	-	3 396 677,78

Année 2032 : 20 697 ha

N°	STRATE	SUPERFICIE (ha)	TAUX DE CO2 (tCO ₂ eq/ha)	STOCK TOTAL DE CO ₂ (tCO ₂ eq)
1	Forêt dense humide	12 372,66	210,48	2 604 197,47
2	Mosaïque forêt-savane (1)	1 324,60	146,425	193 954 55
3	Savane arborée ou arbustive	6 914,86	78,98	546 135,64
4	Zone agricole	2,48	61,11	151,55
5	Savane boisée	82,78	82,37	6 818,58
TOTAL		20 697	-	3 351 257,79

Année 2033 : 20 416,5 ha

N°	STRATE	SUPERFICIE (ha)	TAUX DE CO2 (tCO ₂ eq/ha)	STOCK TOTAL DE CO ₂ (tCO ₂ eq)
1	Forêt dense humide	12 204,98	210,48	2 568 904,19
2	Mosaïque forêt-savane (1)	1 306,65	146,425	191 326,22
3	Savane arborée ou arbustive	6 821,15	78,98	538 734,42
4	Zone agricole	2,44	61,11	149,10
5	Savane boisée	81,66	82,37	6 726,33
TOTAL		20 416,5	-	3 305 840,26

Année 2034 : 20 136 ha

N°	STRATE	SUPERFICIE (ha)	TAUX DE CO2 (tCO ₂ eq/ha)	STOCK TOTAL DE CO ₂ (tCO ₂ eq)
1	Forêt dense humide	12 037,30	210,48	2 533 610,90
2	Mosaïque forêt-savane (1)	1 288,70	146,425	188 697,89
3	Savane arborée ou arbustive	6 727,43	78,98	531 332,42
4	Zone agricole	2,41	61,11	147,27
5	Savane boisée	80,54	82,37	6 634,07
TOTAL		20 136	-	3 260 422,59

Année 2035 : 19 855,5 ha

N°	STRATE	SUPERFICIE (ha)	TAUX DE CO2 (tCO ₂ eq/ha)	STOCK TOTAL DE CO ₂ (tCO ₂ eq)
1	Forêt dense humide	11 869,61	210,48	2 498 315,51
2	Mosaïque forêt-savane (1)	1 270,75	146,425	186 069,56
3	Savane arborée ou arbustive	6 633,72	78,98	523 931,20
4	Zone agricole	2,38	61,11	145,44
5	Savane boisée	79,42	82,37	6 541,82
TOTAL		19 855,5	-	3 215 003,53

Année 2036 : 19575 ha

N°	STRATE	SUPERFICIE (ha)	TAUX DE CO2 (tCO ₂ eq/ha)	STOCK TOTAL DE CO ₂ (tCO ₂ eq)
1	Forêt dense humide	11 701,93	210,48	2 463 022,22
2	Mosaïque forêt-savane (1)	1 252,8	146,425	183 441,24
3	Savane arborée ou arbustive	6 540,00	78,98	516 529,2
4	Zone agricole	2,34	61,11	142,99
5	Savane boisée	78,3	82,37	6 449,57
TOTAL		19 575	-	3 159 585,22

Année 2037 : 19 294,5 ha

N°	STRATE	SUPERFICIE (ha)	TAUX DE CO2 (tCO ₂ eq/ha)	STOCK TOTAL DE CO ₂ (tCO ₂ eq)
1	Forêt dense humide	11 534,25	210,48	2 427 728,94
2	Mosaïque forêt-savane (1)	1 234,84	146,425	180 811,44
3	Savane arborée ou arbustive	6 446,29	78,98	509 127,98
4	Zone agricole	2,31	61,11	141,16
5	Savane boisée	77,17	82,37	6 356,49
TOTAL		19 294,5	-	3 124 166,01

Année 2038 : 19 014 ha

N°	STRATE	SUPERFICIE (ha)	TAUX DE CO2 (tCO ₂ eq/ha)	STOCK TOTAL DE CO ₂ (tCO ₂ eq)
1	Forêt dense humide	11 366,56	210,48	2 392 433,54
2	Mosaïque forêt-savane (1)	1 216,89	146,425	178 183,11
3	Savane arborée ou arbustive	6 352,57	78,98	501 725,97
4	Zone agricole	2,28	61,11	139,33
5	Savane boisée	76,05	82,37	6 264,23
TOTAL		19 014	-	3 078 746,18

Année 2039 : 18 733,5 ha

N°	STRATE	SUPERFICIE (ha)	TAUX DE CO2 (tCO ₂ eq/ha)	STOCK TOTAL DE CO ₂ (tCO ₂ eq)
1	Forêt dense humide	11 198,88	210,48	2 357 140,26
2	Mosaïque forêt-savane (1)	1 198,94	146,425	175 554,78
3	Savane arborée ou arbustive	6 258,86	78,98	494 324,76
4	Zone agricole	2,25	61,11	137,49
5	Savane boisée	74,93	82,37	6 171,98
TOTAL		18 733,5	-	3 033 329,27

Année 2040 : 18 453 ha

N°	STRATE	SUPERFICIE (ha)	TAUX DE CO2 (tCO ₂ eq/ha)	STOCK TOTAL DE CO ₂ (tCO ₂ eq)
1	Forêt dense humide	11 031,20	210,48	2 321 846,97
2	Mosaïque forêt-savane (1)	1 180,99	146,425	172 926,46
3	Savane arborée ou arbustive	6 165,14	78,98	486 922,75
4	Zone agricole	2,21	61,11	135,05
5	Savane boisée	73,81	82,37	6 079,72
TOTAL		18 453	-	2 987 910,95

Année 2041: 18172,5 ha

N°	STRATE	SUPERFICIE (ha)	TAUX DE CO2 (tCO ₂ eq/ha)	STOCK TOTAL DE CO ₂ (tCO ₂ eq)
1	Forêt dense humide	10 863,52	210,48	2 286 553,69
2	Mosaïque forêt-savane (1)	1 163,04	146,425	170 298,13
3	Savane arborée ou arbustive	6 071,43	78,98	479 521,54
4	Zone agricole	2,18	61,11	133,21
5	Savane boisée	72,69	82,37	5 987,47
TOTAL		18 172,5	-	2 942 494,04

Année 2042: 17 892 ha

N°	STRATE	SUPERFICIE (ha)	TAUX DE CO2 (tCO ₂ eq/ha)	STOCK TOTAL DE CO ₂ (tCO ₂ eq)
1	Forêt dense humide	10 695,83	210,48	2 269 150,62
2	Mosaïque forêt-savane (1)	1 145,08	146,425	167 668,33
3	Savane arborée ou arbustive	5 977,71	78,98	472 119,53
4	Zone agricole	2,15	61,11	131,38
5	Savane boisée	71,56	82,37	5 894,39
TOTAL		17 892	-	2 914 964,25

Année 2043: 17 611,5 ha

N°	STRATE	SUPERFICIE (ha)	TAUX DE CO2 (tCO ₂ eq/ha)	STOCK TOTAL DE CO ₂ (tCO ₂ eq)
1	Forêt dense humide	10 528,15	210,48	2 233 576,84
2	Mosaïque forêt-savane (1)	1 127,13	146,425	165 040,01
3	Savane arborée ou arbustive	5 884,00	78,98	464 718,32
4	Zone agricole	2,11	61,11	128,94
5	Savane boisée	70,44	82,37	5 802,14
TOTAL		17 611,5	-	2 869 266,25

Année 2044: 17 331 ha

N°	STRATE	SUPERFICIE (ha)	TAUX DE CO2 (tCO ₂ eq/ha)	STOCK TOTAL DE CO ₂ (tCO ₂ eq)
1	Forêt dense humide	10 360,47	210,48	2 180 671,72
2	Mosaïque forêt-savane (1)	1 109,18	146,425	162 411,68
3	Savane arborée ou arbustive	5 790,28	78,98	457 316,31
4	Zone agricole	2,08	61,11	127,10
5	Savane boisée	69,32	82,37	5 709,88
TOTAL		17 331	-	2 806 236,69

Année 2045: 17 050,5 ha

N°	STRATE	SUPERFICIE (ha)	TAUX DE CO2 (tCO ₂ eq/ha)	STOCK TOTAL DE CO ₂ (tCO ₂ eq)
1	Forêt dense humide	10 192,78	210,48	2 145 376,33
2	Mosaïque forêt-savane (1)	1 091,23	146,425	159 783,35
3	Savane arborée ou arbustive	5 696,57	78,98	449 915,09
4	Zone agricole	2,04	61,11	124,66
5	Savane boisée	68,20	82,37	5 617,63
TOTAL		17 050,5	-	2 760 817,06

Année 2046: 16 770 ha

N°	STRATE	SUPERFICIE (ha)	TAUX DE CO2 (tCO ₂ eq/ha)	STOCK TOTAL DE CO ₂ (tCO ₂ eq)
1	Forêt dense humide	10 025,10	210,48	2 110 083,04
2	Mosaïque forêt-savane (1)	1 073,28	146,425	157 155,02
3	Savane arborée ou arbustive	5 602,85	78,98	442 513,09
4	Zone agricole	2,01	61,11	122,83
5	Savane boisée	67,08	82,37	5 525,37
TOTAL		16 770	-	2 715 399,5

Récapitulatif

Tranches d'années	2 017	2018	2019	2020
Séq. C (tCO ₂ eq)	4 032 539,18	3 987 120,48	3 941 701,61	3 896 283,29
Tranches d'années	2021	2022	2023	2024
Séq. C (tCO ₂ eq)	3 850 864,28	3 805 446,38	3 760 026,74	3 714 609,04
Tranches d'années	2025	2026	2027	2028
Séq. C (tCO ₂ eq)	3 667 263,01	3 623 772,47	3 578 352,48	3 532 932,06
Tranches d'années	2029	2030	2031	2032
Séq. C (tCO ₂ eq)	3 487 513,67	3 442 097,43	3 396 677,78	3 351 257,79
Tranches d'années	2033	2034	2035	2036
Séq.C (tCO ₂ eq).	3 305 840,26	3 260 422,59	3 215 003,53	3 159 585,22
Tranches d'années	2037	2038	2039	2040
Séq.C (tCO ₂ eq)	3 124 166,01	3 078 746,18	3 033 329,27	2 987 910,95
Tranches d'années	2041	2042	2043	2044
Séq. C (tCO ₂ eq)	2 942 494,04	2 914 964,25	2 869 266,25	2 806 236,69
Tranches d'années	2045	2046	Soit 101 242 639,49 tonnes de carbone séquestrés en 30 ans	
Séq.C (tCO ₂ eq)	2 760 817,06	2 715 399,5		

b2) Séquestration par les 8 415 ha de la portion concernée par les activités d'agriculture durable.

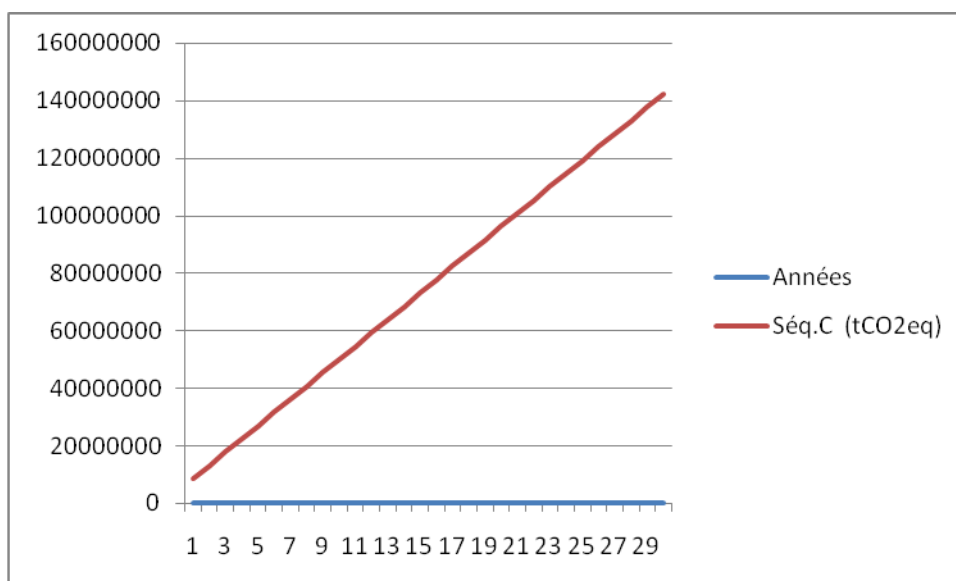
Année	Superficie (ha)	Taux séq. (tCO₂eq/ha)	Séquestration (tCO₂eq)
2017	280,5	61,11	17 141,35
2018	561	61,11	34 282,71
2019	841,5	61,11	51 424,065
2020	1 122	61,11	68 565,42
2021	1 402,5	61,11	85 706,775
2022	1 683	61,11	102 848,13
2023	1 963,5	61,11	119 989,48
2024	2 244	61,11	137 130,84
2025	2 524,5	61,11	154 272,195
2026	2 805	61,11	171 413,55
2027	3 085,5	61,11	188 554,905
2028	3 366	61,11	205 696,26
2029	3 646,5	61,11	222 837,615
2030	3 927	61,11	239 978,97
2031	4 207,5	61,11	257 120,325
2032	4 488	61,11	274 261,68
2033	4 768,5	61,11	291 403,035
2034	5 049	61,11	308 544,39
2035	5 329,5	61,11	325 685,745
2036	5 610	61,11	342 827,1
2037	5 890,5	61,11	359 968,455
2038	6 171	61,11	377 109,81
2039	6 451,5	61,11	394 251,165
2040	6 732	61,11	411 392,52
2041	7 012,5	61,11	428 533,875
2042	7 293	61,11	445 675,23
2043	7 573,5	61,11	462 816,585
2044	7 854	61,11	479 957,94
2045	8 134,5	61,11	497 099,295
2046	8 415	61,11	514 240,65
TOTAL SEQUESTRATION			7 970 730,065

Récapitulatif

Tranches d'années	2 017	2018	2019	2020
Séq. C (tCO ₂ eq)	17 141,35	34 282,71	51 424,065	68 565,42
Tranches d'années	2021	2022	2023	2024
Séq. C (tCO ₂ eq)	85 706,775	102 848,13	119 989,48	137 130,84
Tranches d'années	2025	2026	2027	2028
Séq. C (tCO ₂ eq)	154 272,195	171 413,55	188 554,905	205 696,26
Tranches d'années	2029	2030	2031	2032
Séq. C (tCO ₂ eq)	222 837,615	239 978,97	257 120,325	274 261,68
Tranches d'années	2033	2034	2035	2036
Séq.C (tCO ₂ eq).	291 403,035	308 544,39	325 685,745	342 827,1
Tranches d'années	2037	2038	2039	2040
Séq.C (tCO ₂ eq)	359 968,455	377 109,81	394 251,165	411 392,52
Tranches d'années	2041	2042	2043	2044
Séq. C (tCO ₂ eq)	428 533,875	445 675,23	462 816,585	479 957,94
Tranches d'années	2045	2046	Soit 7 970 730,065 tonnes de carbone séquestrés en 30 ans	
Séq.C (tCO ₂ eq)	497 099,295	514 240,65		

RECAPITULATIF DE L'EVOLUTION DE LA SEQUESTRATION DU CARBONE AVEC LE PROJET

Tranches d'années	2 017	2018	2019	2020
Séq. C (tCO ₂ eq)	8 685 404,42	13 292 850,97	17 900 297,35	22 507 744,27
Tranches d'années	2021	2022	2023	2024
Séq. C (tCO ₂ eq)	27 115 190,51	31 722 637,85	36 330 083,45	40 937 531
Tranches d'années	2025	2026	2027	2028
Séq. C (tCO ₂ eq)	45 543 050,022	50 152 424,92	54 759 870,18	59 367 315
Tranches d'années	2029	2030	2031	2032
Séq. C (tCO ₂ eq)	63 974 761,86	68 582 210,86	73 189 656,46	77 797 101,71
Tranches d'années	2033	2034	2035	2036
Séq.C (tCO ₂ eq).	82 404 549,43	87 011 997	91 619 443,19	96 216 890,12
Tranches d'années	2037	2038	2039	2040
Séq.C (tCO ₂ eq)	100 834 336,2	105 441 781,6	110 049 229,9	114 656 676,9
Tranches d'années	2041	2042	2043	2044
Séq. C (tCO ₂ eq)	119 264 125,2	123 889 460,6	128 496 627,8	133 086 463,5
Tranches d'années	2045	2046	Soit un gain de la capacité de séquestration de 133 615 962,5 tCO₂eq en 30 ans du projet.	
Séq.C (tCO ₂ eq)	137 693 909,2	142 301 356,9		



Evolution de la séquestration du carbone par la FCY et sa zone périphérique avec le projet

2 – Scénario sans le projet

L'un des rôles de la forêt est d'absorber le carbone à travers le CO₂ venant de diverses sources (respiration humaine, gaz d'échappement émis par les moteurs, etc.).

En observant les taux de séquestration de carbone issus de l'étude de Chave et al. en 2005, il apparaît clairement que la forêt séquestre plus de carbone (210,48 tCO₂eq) que les savanes boisées (82,37 tCO₂eq/ha), arborée ou arbustive (78,98 tCO₂eq/ha) et les champs agricoles (61,11 tCO₂eq/ha).

Il est donc évident que la forêt, du fait de l'absence de protection, va perdre progressivement sa capacité d'absorption (séquestration) car, exposée à divers actes de destruction (feux de brousse pour le renouvellement du pâturage, coupe anarchique, installation des champs agricoles, etc).

Considérons les 29 500 ha de la FCY ainsi que les 25 185 ha de sa zone périphérique, le tout abandonné, c'est-à-dire, sans aucune protection (FCY) et activités agricoles durables (périphérie de cette forêt).

D'après les responsables locaux du MINADER, **295ha** de forêts du domaine national sont détruites chaque année et remplacés par les champs agricoles.

D'après les enquêtes menées sur le terrain, chaque année, la quasi-totalité des zones de savane (FCY et zone périphérique) sont parcourus par les feux destinées au renouvellement du pâturage (soit **21 034,15 ha**).

a) Impact de l'agriculture sur la capacité de séquestration du carbone de la zone périphérique

a1) Séquestration annuelle de carbone de la zone périphérique de la FCY

Strate	SUPERFICIE (ha)	Taux de séquestration (tCO ₂ eq/ha)	Carbone séquestré (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	15 056,2318	210,48	3 169 035,669
Mosaïque forêt-savane	1 608,8885	146,425	235 581,4986
Savane arborée ou arbustive	8 415,2785	78,98	664 638,6959
Zone agricole	3,1443	61,11	192,148
Savane boisée	101,4482	82,37	8 356,2882
TOTAL	25 184,9913	-	4 077 804,3

En l'absence de tout autre acte de destruction, la zone périphérique de la FCY de Yoko séquestrerait annuellement 4 077 804,3 tCO₂eq, soit en 30 années **122 334 129 tCO₂eq**.

a2) Evolution de la séquestration de carbone dans la zone périphérique sous l'effet de l'agriculture

Considérons que chaque année, 295 ha de forêt sont détruites pour l'installation des champs agricoles

Année 2017 :

En 2017, la zone périphérique perdra 295 ha (soit 1,17%) de la superficie totale et la superficie restante sera de 25 185 ha – 295 ha = 24 890 ha.

Strate	SUPERFICIE (ha)	Taux de séquestration (tCO ₂ eq/ha)	Carbone séquestré (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	14 880,07	210,48	3 131 957,134
Mosaïque forêt-savane	1 590,064	146,425	232 825,121
Savane arborée ou arbustive	8 316,819	78,98	656 862,364
Zone agricole	3,107	61,11	189,868
Savane boisée	100,261	82,37	8 258,498
TOTAL	24 890	-	4 030 092,985

Année 2018 :

La zone périphérique perdra 2x295 ha = 590 ha et la superficie restante sera de 24 595 ha

Strate	SUPERFICIE (ha)	Taux de séquestration (tCO ₂ eq/ha)	Carbone séquestré (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	14 703,913	210,48	3 094 879,608
Mosaïque forêt-savane	1 571,24	146,425	230 068,817
Savane arborée ou arbustive	8 218,361	78,98	649 086,151
Zone agricole	3,070	61,11	187,607
Savane boisée	99,075	82,37	8 160,807
TOTAL	24 595	-	3 982 382,99

Année 2019:

La zone périphérique perdra 3x295 ha = 885 ha et la superficie restante sera de 24 300 ha

Strate	SUPERFICIE (ha)	Taux de séquestration (tCO ₂ eq/ha)	Carbone séquestré (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	14 527,756	210,48	3 057 802,083
Mosaïque forêt-savane	1 552,416	146,425	227 312,512
Savane arborée ou arbustive	8 119,903	78,98	641 309,938
Zone agricole	3,033	61,11	185,346
Savane boisée	97,889	82,37	8 063,116
TOTAL	24 300	-	3 934 672,995

Année 2020:

La zone périphérique perdra 4x295 ha = 1180 ha et la superficie restante sera de 24 005 ha

Strate	SUPERFICIE (ha)	Taux de séquestration (tCO ₂ eq/ha)	Carbone séquestré (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	14 351,599	210,48	3 020 724,558
Mosaïque forêt-savane	1 533,592	146,425	224 556,208
Savane arborée ou arbustive	8 021,445	78,98	633 533,726
Zone agricole	2,996	61,11	183,085
Savane boisée	96,703	82,37	7 965,426
TOTAL	24 005	-	3 886 963,003

Année 2021:

La zone périphérique perdra 5x295 ha = 1475 ha et la superficie restante sera de 23 710 ha

Strate	SUPERFICIE (ha)	Taux de séquestration (tCO ₂ eq/ha)	Carbone séquestré (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	14 175,442	210,48	2 983 647,032
Mosaïque forêt-savane	1 514,768	146,425	221 799,904
Savane arborée ou arbustive	7 922,987	78,98	625 757,513
Zone agricole	2,959	61,11	180,824
Savane boisée	95,517	82,37	7 867,735
TOTAL	23 710	-	3 839 253,008

Année 2022:

La zone périphérique perdra 6x295 ha = 1770 ha et la superficie restante sera de 23415 ha

Strate	SUPERFICIE (ha)	Taux de séquestration (tCO ₂ eq/ha)	Carbone séquestré (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	13 999,285	210,48	2 946 569,507
Mosaïque forêt-savane	1 495,944	146,425	219 043,600
Savane arborée ou arbustive	7 824,529	78,98	617 981,300
Zone agricole	2,922	61,11	178,563
Savane boisée	94,331	82,37	7 770,044
TOTAL	23 415	-	3 791 543,014

Année 2023:

La zone périphérique perdra 7x295 ha = 2 065 ha et la superficie restante sera de 23 120 ha

Strate	SUPERFICIE (ha)	Taux de séquestration (tCO ₂ eq/ha)	Carbone séquestré (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	13 823,128	210,48	2 909 491,981
Mosaïque forêt-savane	1 477,12	146,425	216 287,296
Savane arborée ou arbustive	7 726,071	78,98	610 205,087
Zone agricole	2,885	61,11	176,302
Savane boisée	93,145	82,37	7 672,353
TOTAL	23 120	-	3 743 833,019

Année 2024:

La zone périphérique perdra 8x295 ha = 2 360 ha et la superficie restante sera de 22 825 ha

Strate	SUPERFICIE (ha)	Taux de séquestration (tCO ₂ eq/ha)	Carbone séquestré (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	13 646,971	210,48	2 872 414,456
Mosaïque forêt-savane	1 458,296	146,425	213 530,991
Savane arborée ou arbustive	7 627,613	78,98	602 428,874
Zone agricole	2,848	61,11	174,041
Savane boisée	91,959	82,37	7 574,662
TOTAL	22 825	-	3 696 123,024

Année 2025:

La zone périphérique perdra 9x295 ha = 2 655 ha et la superficie restante sera de 22 530 ha

Strate	SUPERFICIE (ha)	Taux de séquestration (tCO ₂ eq/ha)	Carbone séquestré (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	13 470,814	210,48	2 835 336,931
Mosaïque forêt-savane	1 439,472	146,425	210 774,687
Savane arborée ou arbustive	7 529,155	78,98	594 652,661
Zone agricole	2,8113	61,11	171,798
Savane boisée	90,773	82,37	7 476,972
TOTAL	22 530	-	3 648 413,049

Année 2026:

La zone périphérique perdra 10x295 ha = 2 950 ha et la superficie restante sera de 22 235 ha

Strate	SUPERFICIE (ha)	Taux de séquestration (tCO ₂ eq/ha)	Carbone séquestré (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	13 294,657	210,48	2 798 259,405
Mosaïque forêt-savane	1 420,648	146,425	208 018,383
Savane arborée ou arbustive	7 430,697	78,98	586 876,449
Zone agricole	2,774	61,11	169,519
Savane boisée	89,587	82,37	7 379,280
TOTAL	22 235	-	3 600 703,036

Année 2027:

La zone périphérique perdra 11x295 ha =3 245 ha et la superficie restante sera de 21 940 ha

Strate	SUPERFICIE (ha)	Taux de séquestration (tCO ₂ eq/ha)	Carbone séquestré (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	13 118,5	210,48	2 761 181,88
Mosaïque forêt-savane	1 401,824	146,425	205 262,079
Savane arborée ou arbustive	7 332,239	78,98	579 100,236
Zone agricole	2,737	61,11	167,258
Savane boisée	88,401	82,37	7 281,590
TOTAL	21 940	-	3 552 993,043

Année 2028:

La zone périphérique perdra 12x295 ha =3 540 ha et la superficie restante sera de 21 645 ha

Strate	SUPERFICIE (ha)	Taux de séquestration (tCO ₂ eq/ha)	Carbone séquestré (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	12 942,343	210,48	2 724 104,435
Mosaïque forêt-savane	1 383	146,425	202 505,775
Savane arborée ou arbustive	7 233,781	78,98	571 324,023
Zone agricole	2,700	61,11	164,997
Savane boisée	87,215	82,37	7 183,899
TOTAL	21 645	-	3 505 283,129

Année 2029:

La zone périphérique perdra 13x295 ha =3 835 ha et la superficie restante sera de 21 350 ha

Strate	SUPERFICIE (ha)	Taux de séquestration (tCO ₂ eq/ha)	Carbone séquestré (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	12 766,186	210,48	2 708 381,206
Mosaïque forêt-savane	1 364,176	146,425	199 749,470
Savane arborée ou arbustive	7 135,323	78,98	563 547,810
Zone agricole	2,663	61,11	162,735
Savane boisée	86,029	82,37	7 086,208
TOTAL	21 350	-	3 478 927,429

Année 2030:

La zone périphérique perdra 14x295 ha =4 130 ha et la superficie restante sera de 21 055 ha

Strate	SUPERFICIE (ha)	Taux de séquestration (tCO ₂ eq/ha)	Carbone séquestré (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	12 590,029	210,48	2 649 949,304
Mosaïque forêt-savane	1 345,352	146,425	196 993,166
Savane arborée ou arbustive	7 036,865	78,98	555 771,597
Zone agricole	2,626	61,11	160,474
Savane boisée	84,843	82,37	6 988,517
TOTAL	21 055	-	3 409 863,058

Année 2031:

La zone périphérique perdra 15x295 ha =4 425 ha et la superficie restante sera de 20 760 ha

Strate	SUPERFICIE (ha)	Taux de séquestration (tCO ₂ eq/ha)	Carbone séquestré (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	12 413,872	210,48	2 612 871,779
Mosaïque forêt-savane	1 326,528	146,425	194 236,862
Savane arborée ou arbustive	6 938,407	78,98	547 995,384
Zone agricole	2,589	61,11	158,213
Savane boisée	83,657	82,37	6 890,827
TOTAL	20 760	-	3 362 153,065

Année 2032:

La zone périphérique perdra 16x295 ha =4 720 ha et la superficie restante sera de 20 465 ha

Strate	SUPERFICIE (ha)	Taux de séquestration (tCO ₂ eq/ha)	Carbone séquestré (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	12 237,715	210,48	2 575 794,253
Mosaïque forêt-savane	1 307,704	146,425	191 480,558
Savane arborée ou arbustive	6 839,949	78,98	540 219,172
Zone agricole	2,552	61,11	155,952
Savane boisée	82,471	82,37	6 793,136
TOTAL	20 465	-	3 314 443,071

Année 2033:

La zone périphérique perdra 17x295 ha =5 015 ha et la superficie restante sera de 20 170 ha

Strate	SUPERFICIE (ha)	Taux de séquestration (tCO ₂ eq/ha)	Carbone séquestré (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	12 061,558	210,48	2 538 716,728
Mosaïque forêt-savane	1 288,88	146,425	188 724,254
Savane arborée ou arbustive	6 741,491	78,98	532 442,959
Zone agricole	2,515	61,11	153,691
Savane boisée	81,285	82,37	6 695,445
TOTAL	20 170	-	3 266 733,782

Année 2034:

La zone périphérique perdra 18x295 ha =5 310 ha et la superficie restante sera de 19 875 ha

Strate	SUPERFICIE (ha)	Taux de séquestration (tCO ₂ eq/ha)	Carbone séquestré (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	11 885,401	210,48	2 501 639,202
Mosaïque forêt-savane	1 270,056	146,425	185 967,949
Savane arborée ou arbustive	6 643,033	78,98	524 666,746
Zone agricole	2,478	61,11	151,430
Savane boisée	80,099	82,37	6 597,754
TOTAL	19 875	-	3 219 023,081

Année 2035:

La zone périphérique perdra 19x295 ha =5 605 ha et la superficie restante sera de 19 580 ha

Strate	SUPERFICIE (ha)	Taux de séquestration (tCO ₂ eq/ha)	Carbone séquestré (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	11 709,244	210,48	2 464 561,677
Mosaïque forêt-savane	1 251,232	146,425	183 211,645
Savane arborée ou arbustive	6 544,575	78,98	516 890,533
Zone agricole	2,441	61,11	149,169
Savane boisée	78,913	82,37	6 500,063
TOTAL	19 580	-	3 171 313,087

Année 2036:

La zone périphérique perdra 20x295 ha =5 900 ha et la superficie restante sera de 19 285 ha

Strate	SUPERFICIE (ha)	Taux de séquestration (tCO ₂ eq/ha)	Carbone séquestré (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	11 533,087	210,48	2 427 484,152
Mosaïque forêt-savane	1 232,408	146,425	180 455,341
Savane arborée ou arbustive	6 446,117	78,98	509 114,320
Zone agricole	2,404	61,11	146,908
Savane boisée	77,727	82,37	6 402,372
TOTAL	19 285	-	3 123 603,093

Année 2037:

La zone périphérique perdra 21x295 ha =6 195ha et la superficie restante sera de 18 990 ha

Strate	SUPERFICIE (ha)	Taux de séquestration (tCO ₂ eq/ha)	Carbone séquestré (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	11 356,93	210,48	2 390 406,626
Mosaïque forêt-savane	1 213,584	146,425	177 699,037
Savane arborée ou arbustive	6 347,659	78,98	501 338,107
Zone agricole	2,367	61,11	144,647
Savane boisée	76,541	82,37	6 304,682
TOTAL	18 990	-	3 075 893,099

Année 2038:

La zone périphérique perdra 22x295 ha =6 490ha et la superficie restante sera de 18 695 ha

Strate	SUPERFICIE (ha)	Taux de séquestration (tCO ₂ eq/ha)	Carbone séquestré (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	11 180,773	210,48	2 353 329,101
Mosaïque forêt-savane	1 194,76	146,425	174 942,733
Savane arborée ou arbustive	6 249,201	78,98	493 561,895
Zone agricole	2,330	61,11	142,386
Savane boisée	75,355	82,37	6 206,991
TOTAL	18 695	-	3 028 183,106

Année 2039:

La zone périphérique perdra 23x295 ha =6 785ha et la superficie restante sera de 18 400 ha

Strate	SUPERFICIE (ha)	Taux de séquestration (tCO ₂ eq/ha)	Carbone séquestré (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	11 004,616	210,48	2 316 251,576
Mosaïque forêt-savane	1 175,936	146,425	172 186,428
Savane arborée ou arbustive	6 150,743	78,98	485 785,682
Zone agricole	2,293	61,11	140,125
Savane boisée	74,169	82,37	6 109,300
TOTAL	18 400	-	2 980 473,111

Année 2040:

La zone périphérique perdra 24x295 ha = 7080ha et la superficie restante sera de 18 105 ha

Strate	SUPERFICIE (ha)	Taux de séquestration (tCO ₂ eq/ha)	Carbone séquestré (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	10 828,459	210,48	2 279 174,05
Mosaïque forêt-savane	1 157,112	146,425	169 430,124
Savane arborée ou arbustive	6 052,285	78,98	478 009,469
Zone agricole	2,256	61,11	137,864
Savane boisée	72,983	82,37	6 011,609
TOTAL	18 105	-	2 932 763,116

Année 2041:

La zone périphérique perdra 25x295 ha = 7375ha et la superficie restante sera de 17 810 ha

Strate	SUPERFICIE (ha)	Taux de séquestration (tCO ₂ eq/ha)	Carbone séquestré (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	10 652,302	210,48	2 242 096,525
Mosaïque forêt-savane	1 138,288	146,425	166 673,820
Savane arborée ou arbustive	5 953,827	78,98	470 233,565
Zone agricole	2,219	61,11	135,603
Savane boisée	71,797	82,37	5 913,918
TOTAL	17 810	-	2 885 053,431

Année 2042:

La zone périphérique perdra 26x295 ha = 7 670ha et la superficie restante sera de 17 515 ha

Strate	SUPERFICIE (ha)	Taux de séquestration (tCO ₂ eq/ha)	Carbone séquestré (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	10 476,145	210,48	2 205 019
Mosaïque forêt-savane	1 119,464	146,425	163 917,516
Savane arborée ou arbustive	5 855,369	78,98	462 457,043
Zone agricole	2,182	61,11	133,342
Savane boisée	70,611	82,37	5 816,228
TOTAL	17 515	-	2 837 343,129

Année 2043:

La zone périphérique perdra 27x295 ha = 7 965ha et la superficie restante sera de 17 220 ha

Strate	SUPERFICIE (ha)	Taux de séquestration (tCO ₂ eq/ha)	Carbone séquestré (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	10 299,988	210,48	2 167 941,474
Mosaïque forêt-savane	1 100,64	146,425	161 161,212
Savane arborée ou arbustive	5 756,911	78,98	454 680,830
Zone agricole	2,145	61,11	131,080
Savane boisée	69,425	82,37	5 718,537
TOTAL	17 220	-	2 789 633,133

Année 2044:

La zone périphérique perdra 28x295 ha = 8 260ha et la superficie restante sera de 16 925 ha

Strate	SUPERFICIE (ha)	Taux de séquestration (tCO ₂ eq/ha)	Carbone séquestré (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	10 123,831	210,48	2 130 863,949
Mosaïque forêt-savane	1 081,816	146,425	158 404,907
Savane arborée ou arbustive	5 658,453	78,98	446 904,617
Zone agricole	2,108	61,11	128,819
Savane boisée	68,239	82,37	5 620,846
TOTAL	16 925	-	2 741 923,138

Année 2045:

La zone périphérique perdra 29x295 ha = 8 555ha et la superficie restante sera de 16 630 ha

Strate	SUPERFICIE (ha)	Taux de séquestration (tCO ₂ eq/ha)	Carbone séquestré (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	9 947,674	210,48	2 093 786,424
Mosaïque forêt-savane	1 062,992	146,425	155 648,603
Savane arborée ou arbustive	5 559,995	78,98	439 128,405
Zone agricole	2,071	61,11	126,558
Savane boisée	67,053	82,37	5 523,155
TOTAL	16 630	-	2 694 213,145

Année 2046:

La zone périphérique perdra 30x295 ha = 8 850ha et la superficie restante sera de 16 335 ha

Strate	SUPERFICIE (ha)	Taux de séquestration (tCO ₂ eq/ha)	Carbone séquestré (tCO ₂ eq)
Forêt dense humide	9 771,517	210,48	2 056 708,898
Mosaïque forêt-savane	1 044,168	146,425	152 892,299
Savane arborée ou arbustive	5 461,537	78,98	431 352,192
Zone agricole	2,034	61,11	124,297
Savane boisée	65,867	82,37	5 425,464
TOTAL	16 335	-	2 646 503,15

Récapitulatif de l'évolution de la séquestration de carbone dans la zone périphérique sous l'effet de l'agriculture (A)

Tranches d'années	2 017	2018	2019	2020
Séq. C (tCO ₂ eq)	4 030 092,985	3 982 382,99	3 934 672,995	3 886 963,003
Tranches d'années	2021	2022	2023	2024
Séq. C (tCO ₂ eq)	3 839 253,008	3 791 543,014	3 743 833,019	3 696 123,024
Tranches d'années	2025	2026	2027	2028
Séq. C (tCO ₂ eq)	3 648 413,049	3 600 703,036	3 552 993,043	3 505 283,129
Tranches d'années	2029	2030	2031	2032
Séq. C (tCO ₂ eq)	3 478 927,429	3 409 863,058	3 362 153,063	3 314 443,071
Tranches d'années	2033	2034	2035	2036
Séq. C (tCO ₂ eq)	3 266 733,782	3 219 023,081	3 171 313,087	3 123 603,093
Tranches d'années	2037	2038	2039	2040
Séq. C (tCO ₂ eq)	3 075 893,099	3 028 183,106	2 980 473,111	2 932 763,116
Tranches d'années	2041	2042	2043	2044
Séq. C (tCO ₂ eq)	2 885 053,431	2 837 343,129	2 789 633,133	2 741 923,138
Tranches d'années	2045	2046	Soit une perte de la séquestration de 1 383 589,835 tCO₂eq	
Séq. C (tCO ₂ eq)	2 694 213,145	2 646 503,15		

b) Impact des feux de brousse sur la capacité de séquestration du carbone de l'ensemble de la zone du projet

b1) Evolution de la séquestration de carbone dans les parties de savane de la FCY et sa zone périphérique (21 034,15 ha)

La séquestration annuelle de carbone par ces parties de savane est estimée ainsi qu'il suit :

Strate	Superficie (ha)	Taux de séquestration (tCO₂eq/ha)	Carbone séquestré (tCO₂eq)
Savane arborée ou arbustive	11 476,5185	78,98	906 415,43
Savane boisée	9 557,6382	82,37	787 262,66
TOTAL	21 015634,	-	1 693 678,09

Ainsi, les parties savanes de la FCY et de sa zone périphérique (21 034,15 ha) séquestrent annuellement 1 693 678,09 tCO₂eq.

En l'absence de tout acte de destruction à l'instar des feux de brousse, ces 21 034,15 ha séquestreraient en 30 ans 1 693 678,09 tCO₂eq/an x 30 ans = **50 810 342,7 tCO₂eq.**

Supposons que chaque année pendant 30 ans, à cause des feux de brousse, ces 21 034,15 ha passent 4 mois sans végétation avant la repousse consécutive aux feux de brousse.

Ceci signifie que chaque année, ces parties de savane perdent 1/3 de leur capacité annuelle de séquestration soit 1 693 678,09 tCO₂eq x 1/3 = **564 559,36 tCO₂eq/an**

Ainsi, l'évolution de la séquestration de carbone par les 21 034,15 ha de savane en 30 ans se présente comme suit :

Année 2017 : 50 810 342,7 tCO₂eq – 564 559,36 tCO₂eq x 1 = 50 245 783,34 tCO₂eq
Année 2018 : 50 810 342,7 tCO₂eq – 564 559,36 tCO₂eq x 2 = 49 681 223,98 tCO₂eq
Année 2019 : 50 810 342,7 tCO₂eq – 564 559,36 tCO₂eq x 3 = 49 116 664,62 tCO₂eq
Année 2020 : 50 810 342,7 tCO₂eq – 564 559,36 tCO₂eq x 4 = 48 552 105,26 tCO₂eq
Année 2021 : 50 810 342,7 tCO₂eq – 564 559,36 tCO₂eq x 5 = 47 987 545,9 tCO₂eq
Année 2022 : 50 810 342,7 tCO₂eq – 564 559,36 tCO₂eq x 6 = 47 422 986,54 tCO₂eq
Année 2023 : 50 810 342,7 tCO₂eq – 564 559,36 tCO₂eq x 7 = 46 858 427,18 tCO₂eq
Année 2024 : 50 810 342,7 tCO₂eq – 564 559,36 tCO₂eq x 8 = 46 293 867,82 tCO₂eq
Année 2025 : 50 810 342,7 tCO₂eq – 564 559,36 tCO₂eq x 9 = 45 729 308,46 tCO₂eq
Année 2026 : 50 810 342,7 tCO₂eq – 564 559,36 tCO₂eq x 10 = 45 164 749,1 tCO₂eq
Année 2027 : 50 810 342,7 tCO₂eq – 564 559,36 tCO₂eq x 11 = 44 600 189,74 tCO₂eq
Année 2028 : 50 810 342,7 tCO₂eq – 564 559,36 tCO₂eq x 12 = 44 035 630,38 tCO₂eq
Année 2029 : 50 810 342,7 tCO₂eq – 564 559,36 tCO₂eq x 13 = 43 471 071,02 tCO₂eq

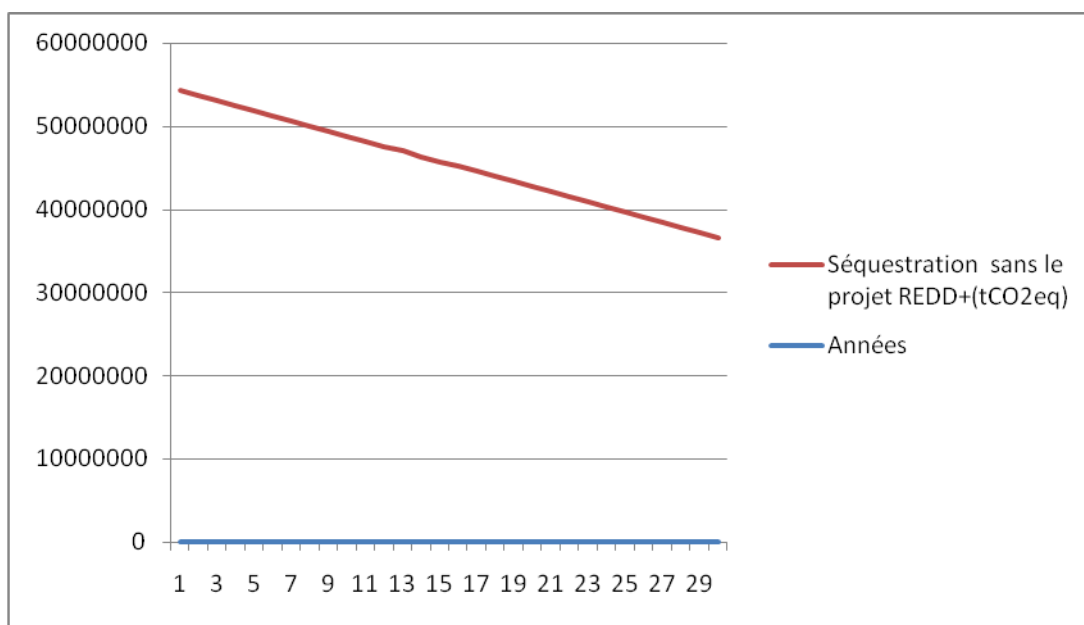
Année 2030 : 50 810 342,7 tCO₂eq – 564 559,36 tCO₂eq x 14 = 42 906 511,66 tCO₂eq
Année 2031 : 50 810 342,7 tCO₂eq – 564 559,36 tCO₂eq x 15 = 42 341 952,3 tCO₂eq
Année 2032 : 50 810 342,7 tCO₂eq – 564 559,36 tCO₂eq x 16 = 41 777 392,94 tCO₂eq
Année 2033 : 50 810 342,7 tCO₂eq – 564 559,36 tCO₂eq x 17 = 41 212 833,58 tCO₂eq
Année 2034 : 50 810 342,7 tCO₂eq – 564 559,36 tCO₂eq x 18 = 40 648 274,22 tCO₂eq
Année 2035 : 50 810 342,7 tCO₂eq – 564 559,36 tCO₂eq x 19 = 40 083 714,86 tCO₂eq
Année 2036 : 50 810 342,7 tCO₂eq – 564 559,36 tCO₂eq x 20 = 39 519 155,5 tCO₂eq
Année 2037 : 50 810 342,7 tCO₂eq – 564 559,36 tCO₂eq x 21 = 38 954 596,14 tCO₂eq
Année 2038 : 50 810 342,7 tCO₂eq – 564 559,36 tCO₂eq x 22 = 38 390 036,78 tCO₂eq
Année 2039 : 50 810 342,7 tCO₂eq – 564 559,36 tCO₂eq x 23 = 37 825 477,42 tCO₂eq
Année 2040 : 50 810 342,7 tCO₂eq – 564 559,36 tCO₂eq x 24 = 37 260 918,06 tCO₂eq
Année 2041 : 50 810 342,7 tCO₂eq – 564 559,36 tCO₂eq x 25 = 36 696 358,7 tCO₂eq
Année 2042 : 50 810 342,7 tCO₂eq – 564 559,36 tCO₂eq x 26 = 36 131 799,34 tCO₂eq
Année 2043 : 50 810 342,7 tCO₂eq – 564 559,36 tCO₂eq x 27 = 35 567 239,98 tCO₂eq
Année 2044 : 50 810 342,7 tCO₂eq – 564 559,36 tCO₂eq x 28 = 35 002 680,62 tCO₂eq
Année 2045 : 50 810 342,7 tCO₂eq – 564 559,36 tCO₂eq x 29 = 34 438 121,26 tCO₂eq
Année 2046 : 50 810 342,7 tCO₂eq – 564 559,36 tCO₂eq x 30 = 33 873 561,9 tCO₂eq

Récapitulatif de l'évolution de la séquestration de carbone dans laFCY et la zone périphérique sous l'effet des feux de brousse (B)

Tranches d'années	2 017	2018	2019	2020
Séq. C (tCO ₂ eq)	50 245 783,34	49 681 223,98	49 116 664,62	48 552 105,26
Tranches d'années	2021	2022	2023	2024
Séq. C (tCO ₂ eq)	47 987 545,9	47 422 986,54	46 858 427,18	46 293 867,82
Tranches d'années	2025	2026	2027	2028
Séq. C (tCO ₂ eq)	45 729 308,46	45 164 749,1	44 600 189,74	44 035 630,38
Tranches d'années	2029	2030	2031	2032
Séq. C (tCO ₂ eq)	43 471 071,02	42 906 511,66	42 341 952,3	41 777 392,94
Tranches d'années	2033	2034	2035	2036
Séq.C (tCO ₂ eq).	41 212 833,58	40 648 274,22	40 083 714,86	39 519 155,5
Tranches d'années	2037	2038	2039	2040
Séq.C (tCO ₂ eq)	38 954 596,14	38 390 036,78	37 825 477,42	37 260 918,06
Tranches d'années	2041	2042	2043	2044
Séq. C (tCO ₂ eq)	36 696 358,7	36 131 799,34	35 567 239,98	35 002 680,62
Tranches d'années	2045	2046	Soit une perte de la séquestration de 16 372 221,44 tCO ₂ éq	
Séq.C (tCO ₂ eq)	34 438 121,26	33 873 561,9		

RECAPITULATIF GENERAL EVOLUTION DE LA SEQUESTRATION DE CARBONE PAR LA FORET COMMUNALE DE YOKO ET SA ZONE PERIPHERIQUE SANS LE PROJET REDD+

Tranches d'années	2 017	2018	2019	2020
Séq. C (tCO ₂ eq)	54 275 876,325	53 663 606,97	53 051 337,615	52 439 068,263
Tranches d'années	2021	2022	2023	2024
Séq. C (tCO ₂ eq)	51 826 798,908	51 214 529,554	50 602 260,199	49 989 990,844
Tranches d'années	2025	2026	2027	2028
Séq. C (tCO ₂ eq)	49 377 721,509	48 765 452,136	48 153 182,783	47 540 913,509
Tranches d'années	2029	2030	2031	2032
Séq. C (tCO ₂ eq)	46 949 998,449	46 316 374,718	45 704 105,363	45 091 836,011
Tranches d'années	2033	2034	2035	2036
Séq.C (tCO ₂ eq).	44 479 567,362	43 867 297,301	43 255 027,947	42 642 758,593
Tranches d'années	2037	2038	2039	2040
Séq.C (tCO ₂ eq)	42 030 489,239	41 418 219,886	40 805 950,531	40 193 681,176
Tranches d'années	2041	2042	2043	2044
Séq. C (tCO ₂ eq)	39 581 412,131	38 969 142,469	38 356 873,113	37 744 603,758
Tranches d'années	2045	2046	Soit une perte de la séquestration de 17 755 811,275 tCO ₂ éq	
Séq.C (tCO ₂ eq)	37 132 334,405	36 520 065,05		

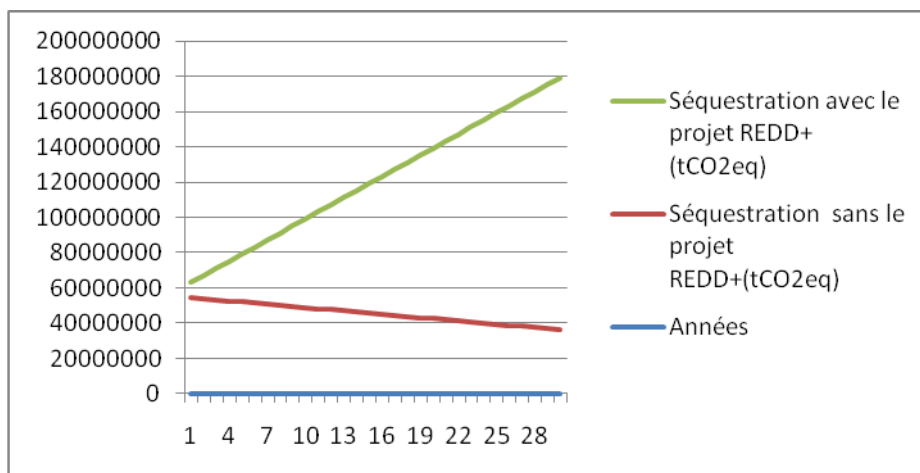


Evolution de la séquestration de carbone par la forêt communale de Yoko et sa zone périphérique sans le projet REDD+

EVOLUTION DE LA SEQUESTRATION DU CARBONE DANS LA ZONE AVEC ET SANS LE PROJET REDD

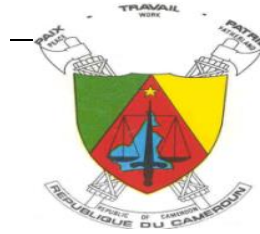
Années	Séquestration sans le projet REDD+ (tCO2eq)	Séquestration avec le projet REDD+ (tCO2eq)
2017	54 275 876,325	8 685 404,42
2018	53 663 606,970	13 292 850,97
2019	53 051 337,615	17 900 297,35
2020	52 439 068,263	22 507 744,27
2021	51 826 798,908	27 115 190,51
2022	51 214 529,554	31 722 637,85
2023	50 602 260,199	36 330 083,45
2024	49 989 990,844	40 937 531,00
2025	49 377 721,509	45 543 050,02
2026	48 765 452,136	50 152 424,92
2027	48 153 182,783	54 759 870,18
2028	47 540 913,509	59 367 315,00
2029	46 949 998,449	63 974 761,86
2030	46 316 374,718	68 582 210,86
2031	45 704 105,363	73 189 656,46
2032	45 091 836,011	77 797 101,71
2033	44 479 567,362	82 404 549,43
2034	43 867 297,301	87 011 997,00
2035	43 255 027,947	91 619 443,19
2036	42 642 758,593	96 216 890,12
2037	42 030 489,239	100 834 336,20

2038	41 418 219,886	105 441 781,60
2039	40 805 950,531	110 049 229,90
2040	40 193 681,176	114 656 676,90
2041	39 581 412,131	119 264 125,20
2042	38 969 142,469	123 889 460,60
2043	38 356 873,113	128 496 627,80
2044	37 744 603,758	133 086 463,50
2045	37 132 334,405	137 693 909,20
2046	36 520 065,050	142 301 356,90



Evolution de la séquestration du carbone dans la zone avec et sans le projet REDD+

PARTIE III: PLAN DE FORMATION



NOTE D'IDEE DE PROJET (NIP)

PROJET DE CONSERVATION DE LA FORET COMMUNALE DE YOKO PAR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES AGRO-SYLVO-PASTORALES

Version finale

BESOINS PRELIMINAIRES ET PLAN DE FORMATION DES PARTIES PRENANTES

Financement : PNDP (COMPOSANTE REDD+)



Réalisé par : Le Centre Africain de Recherches
Forestières Appliquées et de Développement (CARFAD)

Janvier 2016

BESOINS PRELIMINAIRES ET PLAN DE FORMATION DES PARTIES PRENANTES

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Avec environ 11% des forêts d'Afrique Centrale, le Cameroun détient un atout majeur dans la lutte contre les effets du changement climatique. A cet effet, en 2008 le pays a franchi la première étape du processus REDD avec l'acceptation de son R-PIN. A ce jour, il est rendu à la dernière étape de la première phase qui consiste à élaborer sa stratégie nationale REDD. Pour y arriver, un certain nombre de projets pilotes sont entrain d'être mis en place afin de tester les options stratégiques de la future stratégie nationale REDD. C'est dans ce cadre que la Commune de Yoko a été sélectionnée par le Programme National de Développement Participatif (PNDP) et le CN-REDD+, pour le financement de l'élaboration d'une Note d'Idée de Projet REDD.

C'est ainsi que la Commune de Yoko est entrain d'élaborer avec l'accompagnement d'un Organisme d'Appui Local « le Centre Africain de Recherches Forestières Appliquées et de Développement (CARFAD)», une Note d'Idée de Projet REDD+ dont les activités seront effectivement axées d'une part sur la conservation de la Forêt Communale de Yoko et d'autre part sur l'enrichissement des zones dégradées de cette forêt par le reboisement avec les essences de grande valeur économique.

La gamme d'activités qui seront développées dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet sont très techniques et nécessitent de ce fait, des connaissances appropriées de la part des différentes parties prenantes que sont l'Exécutif Communal, les agents communaux, les autorités administratives, les responsables des ministères sectoriels impliqués, les populations riveraines, l'équipe du projet, etc. Ces activités ne faisant donc pas partie de celles classiquement menées par ces parties, pour les conduire avec succès lors de la mise en œuvre du projet, il s'avère nécessaire que celles-ci soient formées sur des thèmes cadrant avec le niveau d'intervention de chacune dans le projet.

Ainsi, le tableau ci-après récapitule les différentes formations qui seront faites à différentes étapes du projet, suivant les catégories de parties prenantes.

2. THEMES DE FORMATION

INTITULE DU MODULE DE FORMATION	OBJECTIFS VISES	CONTENU DU MODULE	PRINCIPALES CIBLES	PERIODE	DUREE
Processus REDD+	Améliorer la compréhension des différentes parties prenantes sur le processus REDD au Cameroun	<ul style="list-style-type: none"> • Notion de changement climatique • Evolution du processus REDD sur la lutte contre des effets du changement climatique ; • Méthode de lutte (REDD+) ; • Mécanisme de financement ; • Evolution du processus REDD au Cameroun ; • Contexte du projet REDD de la Commune de Yoko. 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel de la Mairie impliqué ; - Les élus locaux ; - Les représentants de populations riveraines ; - Les sectoriels impliqués ; - L'équipe du projet ; - Les partenaires techniques ; 	Après le recrutement de l'équipe du projet	3 jours
Formation des 30 écogardes communaux	Donner les outils de conservation et de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> • Techniques de conservation et de protection de l'environnement • Maitrise des outils de surveillance 	- Ecogardes communaux	Après le recrutement de l'équipe du projet	30jours
Formation théorique et pratique en SIG et interprétation des cartes forestières	Donner les outils indispensables pour le suivi des activités forestières	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de GPS et boussole ; • Lecture des cartes ; • Techniques de collecte des données. 	Equipe du projet	Au début du projet	7 jours
Formation pratique sur l'apiculture	Développer d'autres activités génératrices de revenus	<ul style="list-style-type: none"> • Construction des ruches ; • Identification des plantes mellifères ; • Choix du site ; • Captage des abeilles ; • Techniques de récolte ; • Circuit de commercialisation. 	Les GIC et associations	Pendant le projet	5 jours

Pprojet de conservation de la forêt communale de Yoko par la mise en œuvre des activités agro-sylvo-pastorales

Formation pratique sur la pisciculture	Développer d'autres activités génératrices de revenus	<ul style="list-style-type: none"> • Choix du site ; • Construction des étangs ; • Choix des espèces à élever ; • Achat des alevins ; • Ensemencement ; • conduite de l'élevage ; • Techniques de récolte ; • Circuit de commercialisation. 	Les GIC et associations, pêcheurs	Pendant le projet	7 jours
Formation sur les nouvelles techniques d'agriculture durable	Amélioration de la productivité agricole et de protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Techniques agroforestières ; • Maraîchage (tomate, gombo, légumes, etc.) ; • Paillages, etc. 	les GIC des agriculteurs	Pendant le projet	14 jours
Formation sur les nouvelles techniques d'élevage du gros bétail et du petit élevage	Amélioration de la productivité et protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Choix des espèces à élever ; • Utilisation des aires de repos par les éleveurs transhumants ; • Technique de mise en place des pare-feux ; • Mise en place des parcelles fourragères. 	les GIC et associations, agriculteurs et éleveurs	Pendant le projet	14 jours
Formation pratique sur les techniques de pépinière	Former les parties prenantes aux techniques de production des plants de bonne qualité en pépinière	<ul style="list-style-type: none"> • Choix des semenciers ; • Récolte des semences ; • Préparation des germoirs ; • Semis en germe ; • Construction des ombrières ; • Composition du terreau ; • Remplissage des sachets ; • Transport et classement des sachets ; • Repiquage des plantules ; 	GIC des agriculteurs, équipe du projet	Pendant le projet	30 jours

Pprojet de conservation de la forêt communale de Yoko par la mise en œuvre des activités agro-sylvo-pastorales

		<ul style="list-style-type: none"> • Entretien des plants et gestion de la pépinière. 			
Formation pratique sur les techniques de préparation du terrain	Donner les outils nécessaires pour faire un bon choix du site et bien aménager le site de plantation	<ul style="list-style-type: none"> • Choix du terrain de plantation ; • Délimitation du terrain de plantation ; • Nettoyage du terrain de plantation ; • Piquetage ; • Trouaison. 	GIC des agriculteurs, équipe du projet	Pendant le projet	7 jours
Formation pratique sur les techniques de mise en place des plantations	Donner les outils nécessaires à la réalisation d'une bonne plantation	<ul style="list-style-type: none"> • Triage des plants en pépinière ; • Transport des plants sur le site de plantation ; • Distribution des plants ; • Plantation proprement dite. 	Groupe des agriculteurs (GIC, associations) équipe du projet	Pendant le projet	5 jours
Formation sur les techniques d'entretien et de conduite des plantations	Donner les outils pour le suivi d'une plantation d'arbres forestiers	<ul style="list-style-type: none"> • Sarclage ; • Dégagement des plantations ; • Entretien des pare-feux ; • Lutte contre les attaques diverses. <p align="center">-</p>	Groupe des agriculteurs (GIC associations) Equipe du projet	Pendant le projet	7 jours
Suivi écologique	Connaissance de la ressource	Sondage biologique -	éco gardes	Pendant le projet	14 jours
Suivi socio économique du projet	Connaissance de l'environnement socioéconomique	Collecte des données	Equipe du projet	Pendant le projet	30 jours
Appui à la surveillance de la FCY	Protection de la FCY	<ul style="list-style-type: none"> • Technique de surveillance aérienne et terrestre • Technique HIMO 	Equipe du projet	Pendant le projet	30 jours

PARTIE IV: TDR DE L'ETUDE DE FAISABILITE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL- PATRIE
.....
REGION DU CENTRE
.....
DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM
.....
COMMUNE DE YOKO



REPUBLIC OF CAMEROON
PAECE-WORK –FATHERLAND
.....
CENTER REGION
.....
MBAM AND KIM DIVISION
.....
YOKO COUNCIL

NOTE D'IDEE DE PROJET (NIP)

PROJET DE CONSERVATION DE LA FORET COMMUNALE DE YOKO PAR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES AGRO-SYLVO-PASTORALES

Version finale

TDR DE L'ETUDE DE FAISABILITE

Financement : PNDP (COMPOSANTE REDD+)



Réalisé par : Le Centre Africain de Recherches
Forestières Appliquées et de Développement (CARFAD)

Janvier 2016

TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE DE FAISABILITE PROVISOIRE

1. CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

1.1. Généralités

En plus de ses activités classiques consistant au développement et financement des microprojets agricoles, le Programme National de Développement Participatif (PNDP) appuie les communes dans leurs capacités de gestion, en particulier les communes forestières qui perçoivent une Redevance Forestière Annuelle (RFA) à hauteur de 20%.

Le PNDP a dans un premier temps présélectionné dix (10) communes à raison de deux (2) communes par zone agro-écologique. Celles-ci ont dans un premier temps identifié leur idée de projet et des Organismes d'Appui Local (OAL) ont été contractualisés pour les appuyer dans l'élaboration de leur Note d'Idée de Projet (NIP). A l'issue des prestations des AOL, cinq (5) communes ont été choisies parmi lesquelles la Commune de Yoko, en vue de passer à l'étape supérieure à savoir celle de l'étude de faisabilité en vue de la mise en œuvre du projet à financer le deuxième Contrat Désendettement – Développement (C2D).

La composante REDD+ du PNDP a pour finalité de contribuer à la stratégie nationale REDD+ pilotée par le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDEP).

Cette stratégie REDD+ du Cameroun a deux principaux objectifs :

- ✓ réduire les émissions de gaz à effet de serre et surtout le CO₂ issues de la déforestation et de la dégradation des forêts en :
 - luttant contre les causes directes et indirectes de la déforestation et de la dégradation des forêts ;
 - augmentant et en renforçant son stock de carbone sur le territoire national ;
- ✓ contribuer à l'atteinte de l'objectif de développement répondant au Document de Stratégie pour l Croissance et l'Emploi (DSCE).

Les présents TDR ont pour but de solliciter les propositions techniques et financières des consultants qui devront appuyer la Commune de Yoko dans l'élaboration de l'étude de faisabilité de son projet REDD+.

1.2. Présentation du projet

Le projet REDD+ de la commune de Yoko est un projet de conservation de la forêt communale et développement économique de sa périphérie. Il s'agira de protéger la forêt contre toute forme de destruction et de développer les activités économiques durables dans sa périphérie au bénéfice des populations riveraines qui avaient déjà concédé une partie de leur terroir pour la constitution de la Forêt Communale de Yoko (FCY).

La construction annoncée de l'axe Batchenga-Ntui-Yoko-Lena et la mise en œuvre du projet d'aménagement des terres et d'installation des grands producteurs agricoles dans la plaine centrale le long de la route Batchenga – Ngaoundéré encore appelée « Autoroute agricole » viendront exposer la FCY aux pressions diverses (pressions foncières, exploitation forestière illégale, etc.). En effet, il y aura facilitation des mouvements des personnes et des biens d'une part et accaparement des terres. Il est important avec la mise en œuvre de ces projets, d'anticiper sur la prise en compte des pressions avenir.

En outre, la FCY étant localisée sur la limite administrative des communes de Yoko et de Nanga-Eboko, elle est sujette à des pressions provenant à la fois des populations des deux communes. Ainsi, il est indispensable afin de circonscrire les agents de pression de part et d'autre de la FCY, d'impliquer dans la mise en œuvre du projet les acteurs des communes concernées.

1.3. Localisation du projet

Le projet sera mis en œuvre dans la FCY et sa zone périphérique. La FCY est située dans l'Arrondissement de Yoko, Département du Mbam et Kim et Région du Centre. Elle couvre une superficie de 29 500 ha à laquelle s'ajoutent 25 185 ha de sa zone périphérique.

1.4. Justification de l'étude de faisabilité

Avant d'arriver à la mise en œuvre du projet REDD+ dans cette partie de la commune de Yoko, le Programme National de Développement Participatif (PNDP) qui appuie les communes du Cameroun dans diverses actions de développement, a jugé qu'il était judicieux, de faire d'abord une connaissance profonde de cette forêt aux fins de proposer le type de projet REDD+ qu'il conviendrait de mettre en place dans ladite forêt.

A cet effet, l'Organisme d'Appui Local (OAL) « Centre Africain de Recherches Forestières Appliquées et de Développement » (CARFAD) a été retenu aux fins d'accompagner la commune de Yoko dans l'élaboration d'une Note d'Idée de Projet REDD+.

Ainsi, après les descentes faites sur le terrain par l'OAL CARFAD qui lui ont permis non seulement de collecter les données relatives à la forêt communale et de discuter avec les populations des villages riverains, mais aussi de rencontrer différentes personnalités ressources du département du Mbam et Kim en général et de l'arrondissement de Yoko en particulier, une idée de projet REDD+ a pu être élaborée. Il s'agit de l'idée relative à la conservation de la Forêt Communale de Yoko qui couvre une superficie totale de 29 500 ha à travers le développement des activités économiques durables dans sa périphérie.

L'idée de projet ainsi trouvée, il était judicieux de vérifier si ce projet était réalisable, d'où la nécessité de l'étude de faisabilité de la mise en œuvre dudit projet dans la FCY.

2. OBJECTIFS

2.1. Objectif global

L'objectif global de cette prestation est d'accompagner la Commune de Yoko dans l'élaboration de l'étude de faisabilité de son projet REDD+.

2.2. Objectifs spécifiques

Spécifiquement, la prestation visera à :

- Faire les études de faisabilité préliminaires à l'élaboration du PDD ;
- Elaborer le Document Descriptif de Projet (DDP).

3. MANDAT

Dans le cadre de l'appui de la Commune de Yoko dans l'étude de faisabilité de son projet REDD+, Il s'agira spécifiquement de faire:

3.1. Etudes de faisabilité préliminaires à l'élaboration du PDD

Elles s'étendront sur une période de **quatre (4) mois** et consisteront à :

1. Faire un Diagnostic socio-économique et environnemental détaillé de la zone de projet identifiée
2. Sensibiliser les acteurs locaux au projet REDD, incluant la préparation du plan de sensibilisation
3. Faire une analyse des agents et causes de déforestation suivant une méthodologie reproductible à développer le cas échéant, et devant permettre d'identifier les agents, les causes, leur articulation, et la localisation de la déforestation et de la dégradation
4. Organiser une séance de validation concertée des activités proposées dans le cadre du projet REDD+
5. Proposer un schéma de répartition des bénéfices du projet REDD+ en accord avec les directives nationales
6. Faire une revue des méthodologies REDD existantes et sélectionner une méthodologie REDD (+)/IFM en fonction du contexte et des activités du projet proposé
7. Rédiger un montage technique détaillé du projet : préparation (sensibilisation, formations, investissements), mise en œuvre (techniques de mise en œuvre liées à chaque activité REDD proposée + suivi + évaluation + coordination), modalités du processus de certification REDD+
8. Élaborer la cartographie des parties prenantes
9. Montage institutionnel et organisationnel du projet (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, opérateur(s), investisseurs) = rôle et responsabilités de tous les partenaires
10. Faire une analyse et clarification des droits d'usage (cartographie des droits d'usage) et surtout de la propriété sur le carbone (juridique)
11. Faire une analyse économique et financière du projet incluant : coûts d'opportunité, coût de mise en œuvre, coûts de transaction, bénéfices du projet (économiques, financiers, et co-bénéfices valorisés dans la mesure du possible), et donnant lieu à un Business Plan qui sera soumis à une analyse de sensibilité de ses paramètres
12. Analyser les risques du projet (risques internes, risques externes et risques naturels)
13. Donner des Conclusions sur la faisabilité technique, financière et institutionnelle du projet.

3.2. Document Descriptif de Projet (DDP)

L'élaboration du Document Descriptif du Projet se fera en **deux (02) mois** et consistera en :

1. Description du projet détaillée
2. Choix d'une méthodologie IFM/REDD(+) en fonction du contexte et des activités du projet proposé
3. Détermination de la date de début du projet et de la période d'accréditation en considérant notamment la faisabilité financière du projet pour optimiser la rentabilité carbone du projet
4. Analyse et clarification des droits d'usage et de la propriété du carbone
5. Déterminer le périmètre du projet incluant : zone de projet, zone de référence et zone de fuites

6. Déterminer les gaz à effet de serre considérés dans les activités du projet (CO₂, CH₄, N₂O)
7. Choisir les réservoirs de carbone à considérer pour le projet (biomasse aérienne, biomasse racinaire, bois mort, litière, et carbone organique du sol)
8. Élaboration du scénario de référence incluant :
 - ✓ **analyse historique de la déforestation/dégradation dans la zone de référence** sur la base d'une analyse cartographique multi-temporelle incluant trois dates au minimum sur une période de dix ans au minimum (en suivant les recommandations de la méthodologie sélectionnée)
 - ✓ **projection de la déforestation/dégradation futures** sur la base
 - d'une cartographie détaillée de l'usage du sol en début du projet ;
 - de l'analyse des agents et causes de déforestation ;
 - du diagnostic social, économique et environnemental de la zone d'étude.
9. Élaboration du scénario projet en fonction des activités déterminées suite à l'analyse des agents et causes de la déforestation
10. Démonstration de l'Additionnalité du projet par analyse financière et/ou analyse de barrières
11. Analyse des fuites
12. Estimation des réductions d'émissions de gaz à effet de serre du scénario de référence, du scénario projet, des fuites, et des réductions nette d'émissions de GES du projet
13. Élaboration du système de suivi en accord avec les orientations nationales, et incluant : le suivi des émissions de GES (surfaces, stocks de carbone et flux de carbone), le suivi des impacts socio-environnementaux du projet, le suivi et l'évaluation du projet. Le système devra détailler les aspects techniques, institutionnels et organisationnels des différents suivis
14. Analyse des impacts sociaux et environnementaux du projet proposé
15. Description des procédures de consultations des parties prenantes au projet réalisés et à réaliser dans le cadre de la sensibilisation des acteurs locaux au projet
16. Analyse de risques du projet incluant une potentielle mise en réserve des crédits carbone qui seront générés par le projet
17. Rédiger le PDD et le rapport d'analyse de risques qui seront transmis au certificateur.

4. LIVRABLES ATTENDUS ET DELAIS

Il est principalement attendu de cette prestation, les livrables suivants :

4.1. Dans le cadre de l'étude de faisabilité préliminaire à l'élaboration du DDP (04 mois)

1. Un rapport de diagnostic social, économique et environnemental de la zone d'étude
2. Une méthodologie d'analyse des agents et causes de déforestation
3. Un rapport d'analyse des agents et cause de déforestation
4. Un rapport d'analyse et de recommandations de la répartition des bénéfices du projet REDD
5. Un rapport de faisabilité technique, institutionnelle et financière du projet (incluant le business plan du projet en format tableur avec la répartition des bénéfices du projet).

6. Un rapport d'analyse de risque du projet relatif à la faisabilité du projet incluant les risques internes et les risques externes dont les risques naturels

4.2. Dans le cadre du DDP (02 mois)

1. Un rapport d'analyse de l'historique de déforestation et dégradation des forêts dans la zone de référence du projet, et d'élaboration du scénario de référence
2. Un rapport d'analyse des impacts socio-économiques et environnementaux du projet
3. Un PDD complété sur la base des études de faisabilité préliminaires et de la méthodologie sélectionnée, ainsi que ses annexes dont le plan de suivi du projet
4. Les fichiers de calculs des réductions d'émissions du projet
5. Le rapport annexe au PDD d'analyse des risques de non-permanence
6. Le rapport d'exécution décrivant la conduite du processus, les résultats saillants obtenus et quelques recommandations à prendre en compte dans le cadre de la stratégie nationale REDD+.

Un comité technique sera mis en place pour valider les différents produits de ce travail. Outre, les représentants du PNDP, ce comité comprendra les représentants du MINEPDED, MINFOF, MINDCAF, MINEPAT, l'exécutif communal, de la société civile et des personnes ressources.

5. METHODOLOGIE DE LA PRESTATION

En vue de produire les livrables demandés, le consultant qui sera sélectionné devra procéder à :

- une revue documentaire de la NIP et de toutes les autres études réalisées dans la zone du projet ;
- l'information des différentes parties prenantes (Il devra en particulier contacter la Commune de Nanga-Eboko qui est voisine et dont les populations empiètent sur le site du projet) ;
- faire des descentes de terrain pour la collecte de données (Il devra mener une enquête dans chaque **village environnant** pour voir s'ils ont la capacité de fournir la main d'œuvre nécessaire pour l'exécution des activités du projet ou déterminer les sources de provenance de ladite main d'œuvre le cas échéant) ;
- procéder à l'obtention d'un Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) des différentes parties prenantes en se conformant aux directives nationales dans le processus REDD+.

6. DOCUMENTS A CONSULTER

1. La Note d'Idée de Projet REDD+ de la Commune de Yoko ;
2. L'étude socio-économique de la commune de Yoko
3. Le Plan de Développement Communal de Yoko ;
4. L'étude d'impact environnementale et sociale de la Forêt Communale de Yoko ;
5. Proposition de mesures pour l'état de préparation (R-PP) du Cameroun ;
6. Manuel de procédure REDD+ du Cameroun ;
7. le draft zéro de la stratégie nationale en attente d'officialisation,
8. le plan de communication national du processus REDD+,
9. le plan de consultation national du processus REDD+(en cours de finalisation),

10. La liste des besoins en formation ;
11. Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, DSCE.
12. les directives de la COMIFAC pour l'élaboration des scénarii de référence (Document validé ou en cours) ;
13. le plan d'aménagement de la forêt communale de Yoko;
14. Les Directives Nationales pour l'obtention d'un Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) dans le cadre du REDD+ au Cameroun.

7. PROFIL DU CONSULTANT (BET) ET DU PERSONNEL CLE AVEC LA CHARGE DE TRAVAIL DE CHACUN

Le Consultant recherché sera un consultant qui devra fournir une équipe d'experts pluridisciplinaires ayant des compétences sur les changements climatiques, la gestion des ressources naturelles, le développement local et les techniques d'établissement des scénarios de référence.

De même, le consultant devra jouir d'une bonne expérience dans le montage des projets de développement local et la mise en place des systèmes de Monitoring.

Dans le cadre de la mission, le consultant mobilisera un personnel clé composé de :

1. Un Expert en forêt et changement climatique: processus REDD+ (international et national) et développement de PDD ;
2. Un Expert en politiques environnementales, notamment forestières ;
3. Un Expert en géomatique (télédétection, géographie, informatique) et statistique ;
4. Un Expert en ingénierie forestière (estimation de biomasse, sylviculture, risques naturels) ;
5. Un Expert en agroéconomie ;
6. Un expert en sociologie;
7. Un expert en genre

8. DUREE DE LA PRESTATION ET CHARGE DU TRAVAIL

8.1. Période

Le consultant retenu aura un mandat qui s'étendra sur une période de 06 mois à compter de la date de notification jusqu'à la réception du rapport final, suivant l'chronogramme ci-après :

Activités	Durée
Réunion préparatoire et reconnaissance du terrain	Mois 1
Elaboration des outils de collecte de données	Mois 2
Collecte des données	Mois 3, 4
Analyse des données	Mois 5
Rédaction des rapports	Mois 6

8.2. Charge totale de travail

La charge de travail pour réaliser la prestation est de 22 hommes/mois répartie de la manière : chef de mission : 5 hommes/mois, environnementaliste : 4 hommes/mois, expert forestier : 4 hommes/mois, sociologue : 3 hommes/mois, expert genre : 2 hommes/mois, agroéconomiste : 3 hommes/mois, cartographe : 1 homme/mois.

9. BUDGET PREVISIONNEL

En tenant compte du volume de travail et de la logistique, le coût prévisionnel de la prestation est estimé à 150 000 000 (cent cinquante millions) de francs CFA.